L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1555 - VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

Lait cru

L'allié santé qui vous veut du bien…



Coyau@WikimediaCommons

Une bureaucratie sourde et aveugle vient encore de frapper en produisant une « instruction » remettant en cause la consommation de lait cru dans la petite enfance. Les producteurs fermiers en émoi face à une orientation jugée incohérente et aberrante, viennent heureusement de trouver des alliés opiniâtres auprès de scientifiques qui mènent à l'échelle européenne et depuis plusieurs années une vaste étude nommée Pature. Les résultats de cette étude qui concerne plus de mille individus de tous âges et toutes conditions, démontrent au contraire que le lait cru et ses dérivés (crème, yaourt, fromage, etc.) sont des alliés essentiels pour renforcer notre système immunitaire et contribuer ainsi à nous préserver des allergies et des maladies respiratoires de la petite enfance. *Page 16*

Encart : DAFP (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Moutarde

Un bon coup à jouer



Nièvre

› Chambre d'agriculture

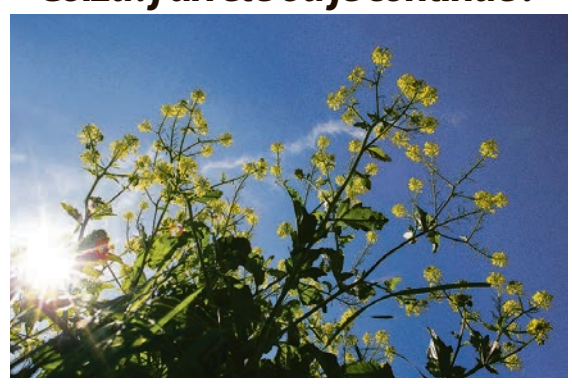
Savoir sécuriser ses stocks fourragers



Yonne

› Chambre d'agriculture

« Colza : j'arrête ou je continue ? »



fendt.fr FENDT



CONDITIONS MORTE SAISON MAXI

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins d'Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

Promodis
Pro, Proche, Promodis

599 €
Prix HT - Règlement comptant
Eau froide HD 6/15 M+
• Monophasé avec rotabuse • Flexible 10m

KÄRCHER



2490 €
Prix HT - Règlement comptant
Eau chaude HDS 9/17 - 4 CX
• Triphasé 900 L, 170 bars
• Réglage de la pression et débit d'eau



3, bis rue des Entrepreneurs - Joigny
03 86 91 79 09 - yonneagri.fr
YAgri YONNE

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Ressources en eau : En quête d'une stratégie commune
05 • Productions végétales : De bonnes impressions
06 • Moutarde : Un bon coup à jouer
07 • Production ovine : En plein dans les agnelages

Nièvre

08 • Coopérative : Axéréal fait le bilan de l'année
09 • Chambre d'agriculture : Savoir sécuriser ses stocks fourragers
10 • Environnement : Une journée pour repenser le bocage

Yonne

11 • Session de la Chambre d'agriculture : Aides sécheresse, dégâts de sangliers, financement des Chambres, loi ZNT… ce qu'il faut retenir
12 • Innov'action : La certification Haute valeur environnementale (HVE)
13 • Colza : Une formation pour savoir quel chemin prendre
14 • Portrait : Du Népal à l'animation syndicale

Région et ailleurs

15 • Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC : Entre urgence climatique et urgence économique, la Pac ne réglera pas tout...
16 • Journée technique régionale fromagère : Le lait cru, première ligne de défense de notre système immunitaire
17 • Économie : Tollé des députés sur la fiscalité de l'huile de palme

Filières

18 • Élevage Une charolaise du Rhône égérie du SIA 2020
19 • Viticulture BVS s'installe à Chassey le Camp
20 • Bois-forêt Comment gérer la crisedes scolytes ?

Infos Services

21 • Firmes et machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

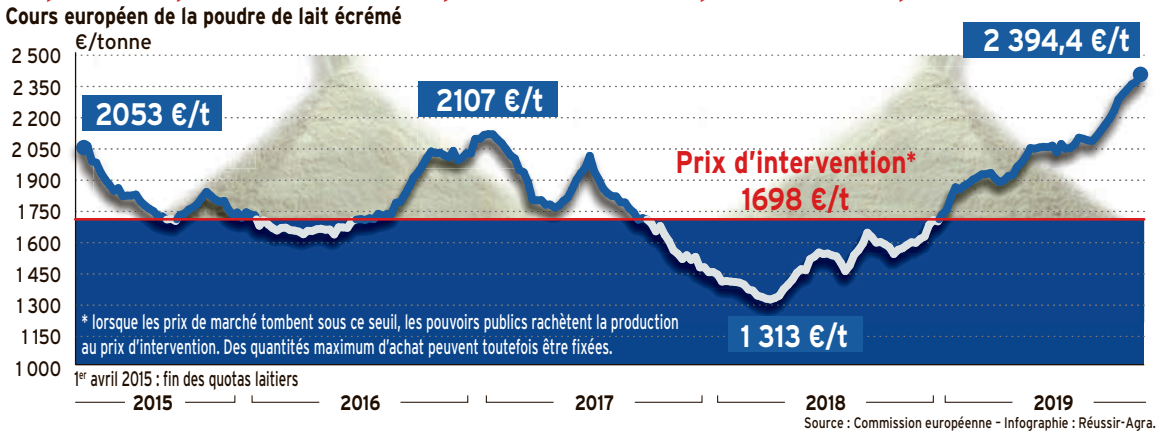
L'infographie

Le prix de la poudre de lait à son plus haut niveau depuis la fin des quotas

À près de 2 395 euros la tonne début novembre, la poudre de lait européenne atteint son plus haut niveau depuis cinq ans, témoigne l'Observatoire européen du lait de la Commission européenne. Les cours ont augmenté de 51 % en un an.

Dès l'annonce de l'écoulement de la quasi-totalité des stocks en début d'année (95 % des stocks étaient écoulés en janvier), les cours ont rebondi. La fin des quotas laitiers, le 1er avril 2015, avait entraîné rapidement une baisse des cours. Le seuil d'intervention atteint, les stocks avaient rapidement gonflé. Au plus fort de la crise, le stockage public avait atteint 380 000 tonnes ; obligeant la Commission à stopper temporairement ses achats. La reprise du marché en avait été durablement affectée. Paradoxalement, malgré cette hausse, la poudre européenne est actuellement la plus compétitive sur le marché mondial.

Le prix de la poudre de lait à son plus haut niveau depuis la fin des quotas



Source : Commission européenne - Infographie : Réussir-Agra.

en bref

Exporter 20 000 t de viande bovine en Chine, un objectif « *raisonnable* »

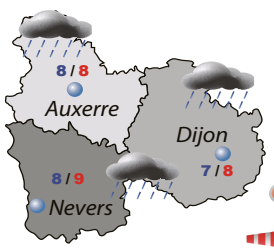
L'objectif fixé par le gouvernement d'exporter 20 000 tonnes de viande bovine en Chine d'ici fin 2020 est « *tout à fait raisonnable* », a réagi Guy Hermouet, président de la section bovine d'Interbev (interprofession bétail et viandes), auprès d'Agra Presse. Ce but a été fixé par le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume lors d'une audition au Sénat le 12 novembre. « *Cela représente 400 tonnes par semaine* », précise M. Hermouet, ajoutant que « l'objectif à terme est de 50 000 tonnes par an ». D'après lui, entre janvier et novembre 2019, l'Hexagone a expédié 263 tonnes de viande bovine en Chine. Le marché chinois s'est rouvert à la France en 2018 et le ministre de l'Agriculture insiste depuis plusieurs mois auprès de la filière pour qu'elle s'organise et envoie des volumes plus conséquents. Aujourd'hui, cinq entreprises françaises sont agréées à l'import par les autorités chinoises et plusieurs autres ont déposé une demande, indique Guy Hermouet, confiant sur la suite de la procédure. D'après lui, Jean-Paul Bigard (président du groupe Bigard et premier acteur de la viande bovine en France) « *a vu la motivation du président de la République lors du voyage en Chine et a compris que cet enjeu est politique pour la France* ».

GRDF et les professions de l'automobile continuent de pousser le gaz naturel véhicule et le bioGNV

GRDF, principal distributeur de gaz naturel en France, et le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), ont renouvelé leur engagement de promotion du choix du gaz naturel véhicule (GNV) et de sa version renouvelable le bioGNV, ont-ils annoncé le 20 novembre. Initié en 2018, ce partenariat reconduit au Salon des maires, « *permettra de doter 30 stations de GNV et de bioGNV parmi les adhérents du CNPA* » en 2021. Au 1er octobre, le réseau de stations GNV « *bénéficie de 145 points d'avitaillement (stations)* », soit près de 24 nouveaux points par rapport à l'année précédente.
D'ici à 2020, « *il devrait atteindre 250 points et plus de 1 300 points à horizon 2030* ». Le GNV présente un bilan carbone de -15 % par rapport au gazole et le bioGNV de -80 %, soulignent les deux organismes. En outre, ces deux produits émettent peu de particules et d'oxyde d'azote.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 29 Novembre



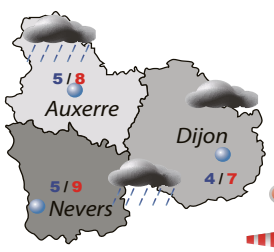
Pluvieux
Des précipitations sont attendues pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Ouest 20 km/h

Saint Saturnin
Soleil : 08h19 - 17h00
Lune : 11h07 - 19h34

Samedi 30 Novembre



Perturbé
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les températures seront en baisse en matinée.

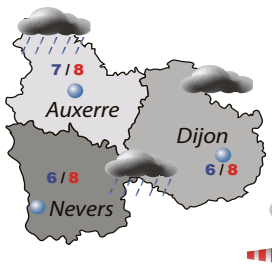
T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Sud-Est 20 km/h

Saint André
Soleil : 08h20 - 16h59
Lune : 11h57 - 20h34

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 1 Décembre



Maussade
Un temps maussade en perspective, avec des précipitations par endroits.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Nord 20 km/h

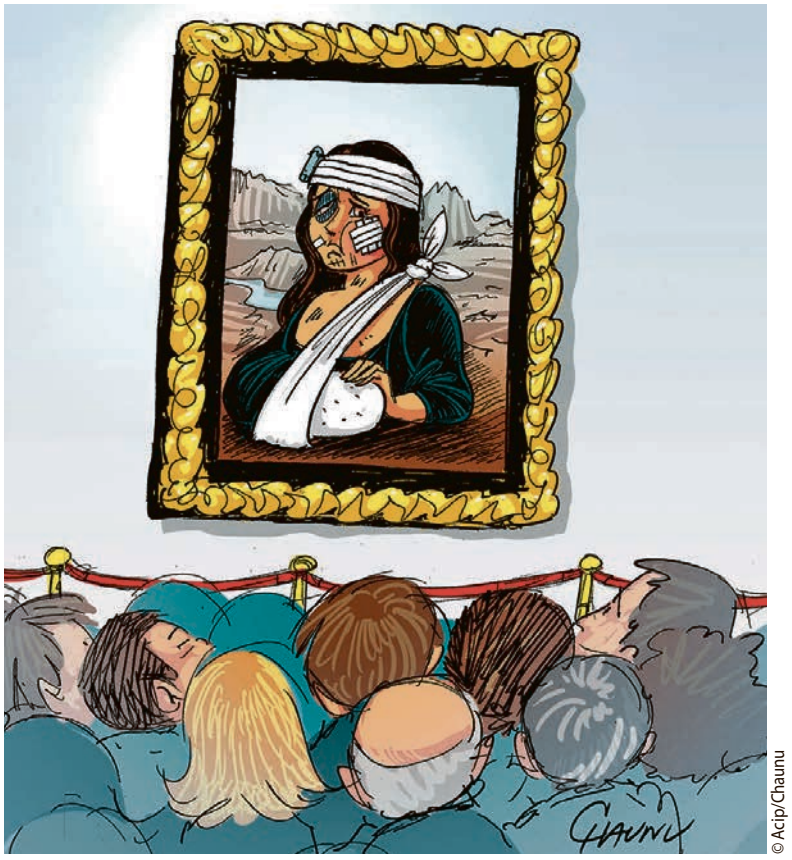
Sainte Florence
Soleil : 08h22 - 16h59
Lune : 12h37 - 21h37

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 Décembre au Mercredi 4 Décembre
Un temps ensoleillé ce lundi. Un temps couvert et pluvieux est attendu pour mardi et mercredi.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 5 Décembre au Dimanche 8 Décembre
Des précipitations en perspective pour cette période.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 7 à 9°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview d'Arnaud Gaillot, secrétaire général de Jeunes Agriculteurs et Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA

«Matin, midi et soir on a besoin des paysans»



Les agriculteurs sont en action syndicale depuis fin septembre, avec deux grosses mobilisations qui ont eu lieu les 8 et 22 octobre. Trois sujets les préoccupent particulièrement. L'agribashing, qui génère un climat délétère dans les campagnes, les surtranspositions réglementaires qui créent des situations de concurrence déloyale et les accords de libre-échange qui conduisent à importer l'alimentation qui n'est pas acceptée en France.

Vous avez demandé au Président de la République de vous répondre. Il s'est exprimé le 22 octobre, lors de son déplacement à Mayotte. Que retenez-vous de son intervention ?

Arnaud Gaillot : *«Effectivement, le Président de la République nous a entendus et nous a aussi répondu lors de son discours à Mayotte. Il a eu des mots forts, reconnaissant qu'en France, nous avons une des agricultures les plus exigeantes au monde. Il a conscience que la pression subie par les agriculteurs risque de fragiliser notre agriculture alors même que nous aurons toujours besoin des agriculteurs pour nourrir la population. Nous risquons donc de remettre en question notre souveraineté alimentaire. Le Président de la République a aussi condamné fermement les attaques subies par les agriculteurs. Au-delà des mots, nous notons aussi des avancées certaines. Nous avons fait bouger les lignes lors des rendez-vous ministériels qui se sont multipliés. Les premières condamnations d'associations antispécistes ont été prononcées suite aux intrusions dans les élevages. Une cellule spécifique a même été mise en place pour identifier et poursuivre les auteurs d'intrusions ou d'agressions. La sécurisation de nos exploitations devrait être renforcée avec la signature imminente d'une convention tripartite entre la Gendarmerie, JA et FNSEA. Nous avons aussi obtenu gain de cause sur plusieurs sujets comme le financement des chambres, le maintien de l'exonération sur le GNR, etc. Et en matière de gestion de l'eau, le verrou du stockage commence à céder».*

L'État répond donc à vos demandes. Pourquoi vous mobilisez-vous à nouveau ?

Jérôme Despey : *«Oui, nous avons obtenu de premières avancées significatives et l'intérêt porté à l'agriculture par le Président de la République est important pour nous. Mais nous progressons à petits pas, trop lentement et les intentions doivent se traduire plus rapidement en actes concrets. Les effets des mesures prises ne se perçoivent pas encore sur les exploitations. Au lendemain de l'expression du Président de la République nous avons pris le temps de l'analyse et de la mesure des avancées. Nous avons organisé la consultation de nos réseaux. Le compte n'y est pas. Nous avons besoin de faire une pause dans la surenchère et la course aux normes et aux contraintes. L'exigence conduit à l'excellence, certes, mais l'excès conduit lui au découragement et au renoncement. Préservons le professionnalisme des paysans français et faisons leur confiance. L'État devrait concentrer son action pour mettre en place les outils et les moyens de contrôle pour faire respecter la loi Égalim, à tous les échelons. Mais ce sont également les acteurs économiques, distributeurs et industriels, qui doivent jouer le jeu de la loi car leur participation, alors qu'elle est indispensable, est clairement insuffisante aujourd'hui. Faisons changer ce qui est probablement devenu culturel. Le prix ne se décrète peut-être pas, mais nous savons qu'il peut se construire et que nous pouvons être exigeants. Nous le sommes et le rappellerons».*

Quelle forme va prendre cette mobilisation ?

AG : *«Les attentes ne sont pas strictement identiques selon les territoires et les productions. La pression subie par les paysans non plus. Nous avons clairement besoin de considération et de revenu. La question du revenu des agriculteurs doit être prise à bras-le-corps. Une récente étude de l'INSEE révèle en effet que presque 20 % des exploitants français ne vivent pas de leur métier. Si la loi Égalim a joué son rôle en consolidant notamment les indicateurs de prix et le seuil de revente à perte, elle ne permet pas une meilleure rémunération des agriculteurs. Pour l'heure, les résultats se font attendre et à défaut d'avoir plus de prix, les exploitants ont surtout plus de charges. À partir du 27 novembre, nous demanderons aux opérateurs (transformateurs et distributeurs au premier chef) de respecter les agriculteurs dans les négociations commerciales. Les indicateurs de prix sont désormais établis et connus de tous. Il est temps que l'argent revienne aux agriculteurs. La valeur existe, elle doit être répartie entre tous ! Et l'État doit également soutenir les filières au lieu d'investir son énergie à mettre en place de nouvelles distorsions (Ceta, Mercosur, ZNT…) qui engendrent toujours plus de charges supplémentaires plombant nos exploitations».*

Les agriculteurs ont-ils intérêt à rejoindre le mouvement social national et grossir les mobilisations de cette fin d'année ?

JD : *«Nos revendications sont spécifiques. Nous comprenons la grogne des différents corps de métier. Mais nous devons rester lisibles et audibles. Nos revendications ne sont pas conjoncturelles. La loi Égalim consacre un travail de longue haleine. Nous devons lui donner une chance de réussir. Nous avons fait le choix du long terme pour nous faire comprendre. Nos actions du 27 novembre seront certainement multiples. Certains se dirigeront vers les acteurs économiques qui ont été évoqués pour les obliger à respecter leurs engagements sur les États généraux, d'autres iront vers les bâtiments des services déconcentrés de l'État, pour réclamer une baisse de la pression sociale ou fiscale, d'autres encore exprimeront le refus des ZNT, au profit du dialogue, des recommandations scientifiques et d'équipements adaptés. "Notre agriculture est importante en hexagone comme dans le territoire ultramarin. Matin, midi et soir on en a besoin, donc défendons-les" nous a dit le Président de la République. Leur défense passe clairement par l'amélioration de leur revenu et de leurs conditions de travail».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

En bref

Climat La concentration atmosphérique de méthane augmente

L'Organisation mondiale de météorologie (OMM) a publié le 25 novembre les résultats de sa dernière étude. Dans ce rapport, l'agence de l'ONU souligne que les concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont atteint un nouveau pic en 2018. Le méthane, deuxième gaz à effet de serre, issu à 60 % des activités humaines, est désormais observé à 1869 ppm (parties par million). Une augmentation de 10 ppm par rapport à 2017, alors que les augmentations sont restées *«presque nulles entre 1999 et 2006»*. Grâce à une étude sur les isotopes du carbone du méthane atmosphérique, l'OMM estime que, parmi plusieurs hypothèses pour expliquer ces chiffres, *«la plus plausible est qu'une augmentation a eu lieu parmi les sources d'émissions biogéniques, zones humides, ruminants ou combustion de déchets»*.

Consommation Le commerce équitable origine France bondit de 34 % en un an

Les Assises nationales du commerce équitable origine France se sont ouvertes à Paris le 22 novembre sur une bonne note. En un an, les ventes issues du commerce équitable origine France ont enregistré une croissance de 34%, atteignant 434 M€ en 2018, dévoile Commerce équitable France, le collectif des acteurs français de commerce équitable. Elles ont triplé depuis 2016. Cela représente 1 400 références dont près de la moitié est labellisée Agriculture Biologique. La majorité de l'offre (53 %) concerne des produits de boulangerie, viennoiserie. Plus de 8 000 producteurs français sont engagés dans la démarche. Faute de label unique, ces chiffres ne concernent que les produits labellisés par les trois labels de commerce équitable français ou s'ils *«sont membres de Commerce équitable France et disposent d'un cahier des charges transparent et vérifié»*. Ils ne prennent donc pas en compte de nombreux produits se réclamant équitables. Une problématique à laquelle les acteurs historiques du commerce équitable peinent à répondre. *«On voit arriver une prolifération de produits sans label sur le marché… sans garanties»*, alerte Julie Stoll, déléguée générale du collectif.

Ressources en eau

En quête d'une stratégie commune

Les *«États généraux de l'eau pour l'agriculture»* se sont tenus vendredi dernier à Fauverney.



Dominique Girard et Marie-Guite Dufay, vice-président du Conseil départemental et présidente du Conseil régional, se sont exprimés sur la question de l'eau.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a réuni le 22 novembre l'ensemble des acteurs de l'eau, avec l'ambition d'établir les prémices d'une stratégie commune visant à pérenniser la ressource dans le département. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a introduit ce rendez-vous en reprenant un récent propos du ministre : *«Nous ne pouvons plus regarder l'eau tomber durant les six premiers mois de l'année, puis passer le reste du temps à la chercher»*. Le responsable côte-d'orien a rappelé les grandes difficultés rencontrées ces derniers mois dans l'abreuvement du bétail et l'irrigation des cultures. À l'heure où l'impact du changement climatique se fait de plus en plus ressentir, des solutions doivent être trouvées le plus rapidement possible, notamment dans le stockage de l'eau. Le statut particulier de la Côte-d'Or -tête de bassins- engendre de nombreuses contraintes qui doivent être prises en compte dans les réflexions.

À la traîne

Plusieurs exposés ont mis en évidence une certitude : le changement climatique va s'accentuer dans les années à venir. Si rien n'est fait, les difficultés agricoles vont se multiplier. La France a du pain sur la planche car elle compte déjà beaucoup de retard sur d'autres pays européens. La Côte-d'Or, elle, est également à la traîne sur le plan national. L'irrigation n'excède pas 1,5 % de sa SAU, les quantités moyennes apportées à hectare ne sont que de 1 000 m3, alors que la moyenne française s'élève à 1 700 m^3. En Espagne, un hectare irrigué reçoit la bagatelle de 4 800 m^3 ! Nicolas Michaud a pointé du doigt un manque d'ambition général sur la question. L'élu en charge du dossier de la gestion de l'eau à la Chambre d'agriculture a cité une récente prise de décision en région Rhône-Alpes : *«pas moins de 100 retenues collinaires vont voir le jour là-bas, le préfet est à l'origine de ce projet. Et nous, que faisons-nous ? L'eau que nous ne sommes pas capables de retenir va remplir les retenues de nos voisins. Je pense que tout le monde pourrait en bénéficier. Nous sommes pourtant sur le même territoire de l'agence de l'eau RMC»*.

Interventions

L'agence de l'eau a quelque peu *«botté en touche»* sur les questions relatives à la création de retenues d'eau, rappelant que sa principale mission était liée avant tout à la qualité de l'eau. D'autres responsables agricoles se sont exprimés lors de cette réunion. Une police de l'eau à revoir, des réserves d'eau à réhabiliter, d'autres stratégies à mettre en place…

Un certain nombre de points ont été proposés. Les services de l'État ont rappelé que la gestion de la ressource allait connaître *«un nouvel élan»* avec la mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), récemment instruits par le gouvernement. Cette notion de PTGE laissait pourtant perplexes certaines personnes dans la salle (voir réactions). Très attendue à ces États généraux de l'eau pour l'agriculture, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, a répondu à une demande récurrente de la profession : *«La ligne Feader concernant le financement des retenues d'eau n'a jamais été retirée puisqu'elle n'y a jamais figuré. En effet, la commission européenne s'y est toujours opposée pour des raisons écologiques. Sachez que nous œuvrons en votre direction, en assurant un lobbying à Bruxelles pour faire évoluer les futurs programmes européens. Nous nous mobilisons pour que les budgets ne baissent pas, et pour que la question de l'eau soit prise en compte, avec la nécessité de financer des stockages»*.

«Des choix importants à faire»

Dominique Girard, vice-président du Conseil départemental, a assuré que le Département donnait son maximum pour aider la profession : *«Dans le passé, nous pouvions contribuer directement au financement des retenues. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile avec la loi Notre. Notre politique vise néanmoins à accompagner le plus possible l'agriculture, sachant qu'une réponse immédiate est nécessaire face aux évènements sécheresse. Nous avons mis en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique d'un peu plus de 10 millions d'euros pour les cinq années qui viennent, celle-ci rejoint le partenariat avec la Chambre d'agriculture et notre nouvel accord-cadre à hauteur de 15 millions. Nous cherchons à accompagner au mieux toutes les adaptations actuelles : le stockage quand cela est possible, la récupération des eaux de toitures (une exploitation peut facilement stoker 100 m^3, c'est toujours cela qui n'est pas pris sur le réseau). Nous accompagnons l'évolution des pratiques, notamment dans le monde viticole. Chaque fois que la température monte d'un degré, il faut le savoir, c'est comme si on s'élevait de 180 m… Des choix importants sont à faire dans notre département si nous voulons disposer de notre propre alimentation, Les produits agricoles de Côte-d'Or doivent pouvoir fournir les millions de repas dans nos collèges et établissements sociaux et médico-sociaux»*.

AG

Réactions

À l'issue de la réunion, Vincent Lavier affichait une certaine satisfaction d'avoir mobilisé autant de décideurs, dans une salle particulièrement bien garnie : *«Je pense qu'ils ont compris l'importance du dossier. Même si cela reste aujourd'hui des paroles, tout ce que nous avons entendu est plutôt positif. Les acteurs de l'eau sont unanimes sur l'idée que nous ne pouvons pas en rester là, nous saurons les rattraper si rien n'évolue. Il faut travailler tous ensemble sur des réserves multi-usages, ce sera le meilleur moyen d'y arriver et de pérenniser la ressource»*. Pascal Chadoeuf, président des irrigants de Côte-d'Or, restait quelque peu sur sa faim sur les espoirs portés dans les PTGE : *«Si nous rentrons dans ce cadre, nous allons faire face à une machine de guerre. Les dossiers PTGE seront remis au sein des commissions locales de l'eau (Cle) qui sont détenues par la métropole. Aujourd'hui, nous n'avons pas eu de réponse sur nos dossiers en attente, la question des financements reste malheureusement assez floue»*.

Une session a suivi

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture ont poursuivi la journée en participant à leur troisième rendez-vous annuel. Plusieurs dossiers de conjoncture étaient à l'ordre du jour, et notamment celui de dégâts de gibier, grandissants et préoccupants dans le département Le Conseil départemental a également présenté le nouvel accord-cadre 2020-2025. Plus d'informations dans nos prochaines éditions.



FDSEA

L'action syndicale se poursuit

Depuis septembre, le réseau FNSEA-FDSEA poursuit sa stratégie syndicale pour dénoncer l'échec des états généraux de l'alimentation en matière de prix payés au producteur, l'excès de normes, les propositions gouvernementales sur les ZNT, l'agribashing et le retard de paiement des aides Pac.

Après une belle mobilisation le 8 octobre, la FDSEA 21 a vu s'essouffler la mobilisation de son réseau, sur les actions programmées comme l'étiquetage origine des produits à la Toison d'Or le 15 octobre, et le rassemblement devant la préfecture pour dénoncer la distorsion de concurrence le 22 octobre.

C'est pourquoi, malgré l'appel à mobilisation lancé par la FNSEA pour le mercredi 27 novembre, nous n'avons cette fois-ci, pas souhaité mobiliser notre réseau, que ce soit en local ou pour rejoindre le mouvement à Paris. Néanmoins, nous restons mobilisés au quotidien pour votre défense sur les nombreux sujets qui nous préoccupent. Nous rencontrerons très prochainement nos parlementaires, ainsi que la Directrice de la DDT pour discuter des problématiques de notre département.

Fabrice Faivre, FDSEA21

Productions végétales

De bonnes impressions

Un agriculteur du val de Saône évoque ses grandes cultures à l'approche de l'hiver.



Richard Lévêque, la semaine dernière dans un champ de cipan, tout juste broyé.

L'année qui se termine dans le val de Saône a été intéressante en termes de récoltes. À Losne, Richard Lévêque re-signerait bien pour une nouvelle campagne du même acabit. *«Il est vrai que nous avons été épargnés par les inondations de la Saône, c'est déjà un très bon point par ici. Il a fait chaud comme partout, mais nous nous en sommes plutôt bien tirés dans le secteur avec des rendements intéressants et de la qualité dans la plupart des productions»*, confie l'agriculteur de 44 ans, rencontré le 19 novembre dans ses 25 ha de cipan.

Cultures bien développées

Le nouvel exercice commence plutôt bien lui aussi, avec des terres préparées dans de bonnes conditions et des cultures d'automne présentant aujourd'hui un très bel aspect. Les semis de 22 ha de colza avaient commencé dès le 20 août pour Richard Lévêque : *«j'avais avancé ma date d'une dizaine de jours en suivant les conseils de mon technicien Bourgogne du sud. L'idée est de mieux faire face aux altises. Nous avons bénéficié des précipitations au meilleur moment. Le colza a poussé très vite, sans doute un peu trop au début. La situation n'a rien à voir avec celle de l'an passé : avec le sec, nous avions perdu du potentiel, des graines avaient germé puis séché, laissant des trous non négligeables dans les parcelles. Ce fut l'un des rares problèmes de la dernière campagne. Aujourd'hui, tout semble bien aller. Je n'ai eu besoin d'appliquer qu'un seul insecticide»*. L'orge d'hiver et le blé ont pris le relais à partir du 5 octobre sur cette exploitation de 133 ha : *«il ne fallait visiblement pas trop tarder cette année pour semer et réussir ses semis, car les pluies ont été nombreuses par la suite, rendant le travail compliqué dans les champs. Les levées ont été bonnes, un herbicide et un insecticide ont été réalisés, les cultures sont désormais parées pour passer l'hiver»*.

Les mêmes variétés

Richard Lévêque est reparti avec les mêmes variétés que l'an passé : *«en orges, j'ai de nouveau opté pour Étincel qui est une valeur sûre ici, même si j'ai rencontré des problèmes qualitatifs l'été dernier. Malgré un bon rendement de 82 q/ha, un certain nombre de bennes ont été déclassées en mouture à cause d'un faible taux de protéines. En ce qui concerne le blé, j'ai choisi les mêmes variétés meunières qui avaient donné de très bons résultats lors des dernières moissons»*. Les 50 ha de blé de la ferme avaient livré un joli score de 90 q/ha. Le taux de protéines avait atteint l'impressionnante moyenne de 14,1 : *«c'était un niveau de résultats inédit chez moi. D'habitude, nous avons tantôt le rendement, tantôt la protéine, mais jamais ou très rarement les deux»*.

Autres cultures

L'exploitant agricole du val de Saône possède également 12 ha semés en seigle depuis fin septembre : le débouché est original puisque la production contribue à alimenter l'unité de méthanisation du Gaec Fèvre à Brazey-en-Plaine. *«Cette culture sera récoltée début mai et recevra du chanvre dans la foulée»*, indique Richard Lévêque, visiblement satisfait de cette plante utilisée pour sa paille et ses graines : *«ce sera ma troisième année avec du chanvre. La première campagne avait été très bonne, en 2018, c'est même la culture qui m'avait laissé le plus de marge avec près de 1 000 euros/ha. La baisse de rendement de 2019 ne changera pas beaucoup la donne puisque le prix de la graine a augmenté d'environ 100 euros/t. La production prend la direction d'une usine basée à Gray, en partenariat avec Bourgogne du sud et Interval»*. Ses 25 ha de cipan composés de trèfles, avoine, vesces et broyés la semaine dernière recevront du maïs grain au printemps prochain. Ses grains récoltés ces dernières semaines avaient livré d'énormes disparités, avec un rendement de 130 q/ha dans un champ irrigué, contre 50 q/ha dans une parcelle voisine menée de la même façon mais n'ayant pas été *«arrosée»*.

AG

Une nouvelle activité

Richard Lévêque se lance dans la prestation de services et se propose de réaliser tous types de tâches dans des exploitations agricoles (labour, semis, paille, transport, main-d'œuvre…). Cette nouvelle activité est destinée à compenser sa future baisse de revenus dans son élevage hors-sol de lapins : *«Cela fait 22 ans que j'élève des animaux, c'est même avec eux que je me suis installé il y a 22 ans, c'était mon unique atelier. J'ai aujourd'hui 576 mères en références lapins blancs i+, engraissés en plein air et envoyés dans un abattoir du sud de la France à l'âge de 72 jours. J'ai aussi des lapins dans la filière Bleu blanc cœur. Pour mieux travailler et mettre aux normes mon bâtiment, je devais réaliser d'importants travaux. Le fait de ne pas être aidé par la Région au titre sanitaire m'a dissuadé de continuer, l'investissement est trop lourd. Je vais sérieusement diminuer le nombre de bêtes et sans doute faire un peu de vente directe»*.
Contact : 06 08 32 62 78.

Visite d'exploitation

À la découverte des métiers et des formations



Dans le cadre de la semaine école entreprise organisée par le rectorat, l'Anefa (association nationale pour l'emploi et la formation agricoles) de Côte-d'Or, les Jeunes agriculteurs, le groupement d'employeurs Agriressources 21 et le service de remplacement ont organisé, le 19 novembre, une présentation de l'emploi et des formations agricoles. Les participants étaient des conseillers de l'Onisep et des responsables de service d'orientation de l'Éducation nationale. Les objectifs de cette rencontre étaient d'informer et de sensibiliser les acteurs de l'orientation aux nombreux métiers du secteur agricole et de leur présenter les différentes formes d'emploi possible, tant au niveau du salariat que de l'installation. Le besoin de main d'œuvre grandissant sur nos exploitations, il est essentiel d'attirer des jeunes dans les formations et métiers agricoles. L'intérêt de ce type de présentation est aussi de faire connaître la réalité de nos métiers, au cœur de la vie économique et sociale de notre société. Après une présentation en salle, les participants ont visité l'exploitation en polyculture élevage laitier du Gaec Colson, à Moloy. Cette exploitation, équipée d'un robot de traite, est dotée d'un atelier de transformation à la ferme, produisant crème glacée, faisselle, fromage blanc… Une petite collation avec des produits locaux, notamment ceux de l'exploitation, a clos cette matinée, permettant ainsi aux participants de pourvoir échanger avec les associés et les salariés de l'exploitation.

JA – ANEFA/FDSEA21

Groupama Grand Est/JA

Un solide partenariat



Groupama Grand Est participait la semaine dernière au salon des vins de Bourgogne, organisé au palais des congrès de Beaune. L'assureur a, à cette occasion, renouvelé son partenariat avec le monde agricole. Brigitte Fleury, présidente de la fédération des caisses locales de Côte-d'Or accompagnée de plusieurs commerciaux, a remis un chèque de 4 600 euros au réseau des Jeunes agriculteurs du département, représenté par son président Antoine Carré et son vice-président Josselin Laligant.

SRTM
Société de Récupération Tous Métaux
Centre agréé VHU PR45000027D
ACHATS FERS & MÉTAUX
Professionnels & Particuliers
PAIEMENT COMPTANT
Enlèvement par camion grue : Ferrailles agricoles, Véhicules hors usages
Pose de benne
Tél. 02 38 36 44 47 - www.srtm.fr - RN n7 BOISMORAND

▸ Agenda

03/12 : Assemblée de Cerfrance BFC

Cerfrance BFC tient son asemblée générale mardi 3 décembre de 14h30 à 16h30 à l'espace Festi'Val d'Arce-lès-Gray. Le jusriste et économiste Alain Simon proposera un éclairage géopolique lors d'une conférence-débat.

▸ Formations

11/12 : Prévention en élevage

Bio Bourgogne organise une formation sur l'approche globale de la santé animale pour réussir en élevage bio. Au programme : prévention en élevage et initiation aux méthodes alternatives en santé animale. Intervenant : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. La première des deux journées de cette formation se tient mercredi 11 décembre à Bligny-le-Sec. La date de la seconde journée est à définir. Formation gratuite, ontact pour informations et inscriptions avant le 6 décembre : 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org.

12/12 : Formation Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une formation sur la qualité de l'eau en élevage jeudi 12 décembre au pôle agricole de Créancey. Au programme : être capable de mettre en place un système d'abreuvement fournissant une eau de qualité favorable à la bonne santé de ses animaux d'élevage. Intervenant : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. Contact pour informations et inscriptions auprès d'Aurélie Billon : 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org,

Moutarde

Un bon coup à jouer

Le prix des graines de moutarde a augmenté cette année et laisse place à de belles opportunités.



Fabrice Genin, président de l'AGPMB (ici à droite) et Vincent Lecuret, agriculteur à Lux, le 20 novembre dans une parcelle de moutarde.

L'association des producteurs de graines de moutarde (APGMB) est allée plusieurs fois à la rencontre des industriels l'été dernier pour faire évoluer le prix payé aux agriculteurs. Un tarif de 950 euros/t est désormais appliqué sur les douze premiers quintaux récoltés, un autre de 650 euros/t concerne les quintaux supplémentaires. *«Un prix unique était jusqu'à présent appliqué. Ces dernières années, il variait de 800 à 820 euros/t»*, rappelle Fabrice Genin, président de l'APGMB. Cette évolution du prix était *«nécessaire»* devant les caprices du climat et la pression grandissante d'insectes : *«pour un producteur, il est de plus en plus difficile de prévoir son niveau de rendement et donc sa rentabilité, nous l'avons bien fait comprendre aux industriels. L'idée est de couvrir un maximum les risques liés à ces aléas mais aussi de redynamiser la culture après deux campagnes particulièrement compliquées»*. Le seuil de 12 q/t n'a pas été choisi au hasard puisqu'il représente, à peu de chose près, la moyenne de rendements de ces deux dernières années : *«quelqu'un qui aura la chance d'obtenir un rendement de 16 q/ha l'été prochain sera toujours gagnant malgré les 650 euros/t payés sur les quintaux suivants. La hausse de prix, par rapport à cette année, tournera alors aux alentours de 10 %»*.

1 000 ha à trouver

Environ 5 000 ha de graines de moutarde ont été semés ces dernières semaines. *«Les premiers l'ont été à partir du 20 septembre. Le reste des moutardes, et d'ailleurs la plus grande majorité, ont été semées entre le 1er et le 4 octobre. Le développement des plantes est pour l'instant très intéressant, voire optimal. La pression d'insectes est malheureusement encore importante et plusieurs insecticides sont nécessaires, cela devient une habitude»*, souligne Fabrice Genin. L'AGMPB recherche encore 1 000 ha de production et lance un nouvel appel aux producteurs qui aimeraient tenter l'aventure au printemps : *«il y a encore de la place ! Les fenêtres pour semer ont été très courtes cet automne et certains exploitants n'ont pas pu tout semer ce qu'ils voulaient. Aussi et surtout, des producteurs historiques ont diminué leurs surfaces devant un salissement devenu trop important dans leurs champs. Pour lutter contre ce phénomène, la moutarde doit revenir moins souvent sur une même parcelle, cela implique parfois de baisser la proportion de moutarde dans son assolement»*.

Rendez-vous dès février

La période optimale pour semer de la moutarde de printemps se situe généralement entre le 20 février et le 15 mars. *«Au-delà, l'agriculteur risque de perdre en productivité, avec l'arrivée des méligèthes au mois de mai»*, avertit Fabrice Genin. Aucune surface minimale n'est exigée pour se lancer, un exploitant peut se tester sur seulement trois ou quatre hectares s'il le souhaite. De *«bonnes»* terres sont préférables pour obtenir des résultats significatifs. La culture de moutarde nécessite d'être *«méticuleux et déterminé à produire»*, celle-ci doit être *«suivie au quotidien»*. La moutarde rencontre les mêmes problématiques que le colza, mais moins de solutions techniques sont à disposition : *«nous ne pouvons pas, par exemple, la semer au 1er août comme certains le font désormais avec le colza, dans le but d'avoir des plantes très poussantes qui résisteront mieux aux insectes. Semée en août, la moutarde serait en fleur au 15 octobre et gèlerait en hiver. La moutarde reste une culture de printemps qui n'a pas besoin de vernaliser»*.

AG

Grandes cultures Des semis parfois difficiles

Président du pôle « cultures annuelles » de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Fabrice Genin évoque l'implantation des cultures ces dernières semaines : « tout n'a pas été rose une nouvelle fois, avec un climat encore très particulier. Il a fait très sec jusqu'à fin septembre et personne ou presque ne semait. Le risque était trop important que tout lève en même temps, avec un fort salissement à la clé comme l'an dernier. La pluie est ensuite revenue, plus tôt qu'en 2018, c'est bien, cela a permis de belles levées. Mais avec les fortes précipitations, les plages pour semer ont ensuite été très courtes. Tout le monde avait à l'esprit qu'il ne fallait pas semer trop tôt, et un certain nombre de producteurs se sont fait prendre par le temps. Des cultures ne sont sans doute pas encore semées aujourd'hui. Au sud du département, ce n'est pas trop problématique mais sur les plateaux, cela l'est davantage ». Aucune grande tendance ne semble être constatée dans les assolements cette année, si ce n'est la nouvelle diminution des surfaces en colza : « elle se confirme une nouvelle fois. Le contexte n'est déjà pas très favorable et en plus de cela, le climat n'a pas incité à en faire. La pression d'altises semble toujours aussi forte. Certains se lancent aujourd'hui dans la luzerne, mais les débouchés des premières coupes ne sont pas toujours évidents. Il y a aussi le tournesol, qui n'a pas connu une grande réussite en 2018. Il y a davantage de soja dans la plaine, avec un certain nombre de satisfactions. Sur le plateau, le pois se développe mais n'offre pas toujours une garantie de résultats. Il n'est vraiment pas facile de remplacer le colza, nous n'avons aujourd'hui que des morceaux de solutions ».

Gamm vert
N°1 DE LA JARDINERIE*



Pour faire plaisir
Venez composer votre panier gourmet avec un large choix de produits locaux
PANIERS GOURMMETS
Plus d'offres sur Gammvert.fr

ARNAY LE DUC - AUXONNE - BEAUNE - BLIGNY SUR OUCHE - MARCILLY SUR TILLE
MONTBARD - MIREBEAU SUR BÈZE - NOLAY - NUITS ST GEORGES - PONTAILLER SUR SAÔNE
POUILLY EN AUXOIS - SAULIEU - SEMUR EN AUXOIS - SEURRE - VITTEAUX

Production ovine

En plein dans les agnelages

Le Gaec des champs fleuris enchaîne les naissances depuis plusieurs jours à Francheville.


Antoine Duthu, dans sa bergerie le 20 novembre.

Les agnelages vont actuellement bon train chez Gilles et Antoine Duthu, éleveurs de 280 brebis de race Ile-de-France à Francheville, près de Saint-Saint-l'Abbaye. *«Les premiers agneaux sont nés le 13 novembre, les naissances devraient s'étaler jusqu'en janvier. Mais le pic des agnelages, c'est en ce moment. Nous attendons l'arrivée de près de 150 agneaux en seulement quinze jours»*, indique Antoine Duthu, 26 ans.

La période des agnelages est de très loin la plus intense de l'année dans cette exploitation de polyculture-élevage. *«Il y a beaucoup de surveillance. Dans environ un cas sur cinq, il faut assister la naissance. Vient ensuite la tâche du biberon, on n'y échappe pas et ce, jusqu'au sevrage !»*, poursuit le jeune éleveur installé en 2015 en remplacement de son oncle Gaby, qui a fait valoir ses droits à la retraite la même année.

Une matinée record

Les éleveurs se relaient à tour de rôle pour surveiller leurs animaux : *«par chance, les brebis ont leurs habitudes et les naissances sont assez rares la nuit. Tous les agnelages se sont réalisés de jour en 2018, nous verrons bien ce qu'il en est cette année. Nous ne sommes pas équipés d'un système de caméra qui, au prix de 8 000 euros, est bien trop cher malgré les avantages qu'il peut apporter»*.

Le taux de prolificité de l'élevage s'élève à 1,7 : les jumeaux sont donc relativement courants. *«Nous avons aussi quelques fois des triplés et beaucoup plus exceptionnellement des quadruplés. Personnellement, cela m'est arrivé à deux reprises»*, mentionne l'éleveur. Le Gaec des champs fleuris a déjà enregistré la bagatelle de 17 naissances en une seule matinée : *«c'est notre record à ce jour. Je m'en souviens bien : il avait fallu intervenir sur 10 brebis. À l'époque, c'était lors des agnelages du mois d'août, quand nous vendions une partie de la production à Noël. Nous utilisions des éponges pour la reproduction, les mises bas étaient davantage regroupées»*.

Direction Castres

L'exploitation de Francheville travaille avec Terre d'Ovin/Feder pour la commercialisation des animaux. Ces derniers prennent la direction de Castres pour être abattus, à un poids de carcasse moyen de 20 kg. Leur viande se retrouvera dans des supermarchés et dans diverses boucheries. Seule une quarantaine de jeunes femelles resteront sur la ferme pour le renouvellement du troupeau. Gilles et Antoine Duthu sont revenus, depuis cette année, dans leur objectif initial de vendre l'intégralité de leurs agneaux à Pâques : *«le marché est porteur à cette période, c'est le meilleur moment de l'année avec Noël. L'idée est de vendre les animaux dans les quinze jours qui précèdent cette fête, quand les prix sont au plus haut. L'année dernière, le kilogramme de carcasse était à 6,90 euros. Faire de l'agneau pour Noël apparaissant attrayant d'un point de vue financier, car nous sommes en Label rouge et la prime de Noël est plus attractive que celle de Pâques. Mais les contraintes sont trop nombreuses en agnelages d'été : les bêtes ne sentent pas très bien en bergerie, la production de lait en pâtit et cela se ressent chez les agneaux. Certains ne sont même pas prêts pour Noël. L'utilisation d'éponges pour provoquer les chaleurs représente une charge supplémentaire et elles n'apportent pas de garanties. Les frais alimentaires sont aussi plus importants en période estivale»*.

AG

Semis terminés

Les agnelages interviennent quelques jours seulement après la fin des semis. Pour la première fois, aucun hectare de colza n'a été semé au Gaec des champs fleuris. «*Avec 9 q/ha, la récolte de 2018 avait été catastrophique*», relève Antoine Duthu, «*les levées avaient pourtant été réussies. Ce sont les grosses altises, en sortie d'hiver, qui ont fait des dégâts. Nous n'avons pas repris le risque cette année. Nous avons remplacé le colza par de la luzerne que nous tenterons de vendre car nous sommes autosuffisants, il y a aussi du tournesol, qui fait son retour sur l'exploitation. L'orge et le blé ont été semés durant la deuxième quinzaine d'octobre. Cela a un peu traîné avec les pluies mais ce n'était pas plus mal : nous voulions décaler nos dates de semis par rapport à la problématique désherbage. Les cultures sont plutôt jolies pour l'instant*».



Coopérative

Axéréal fait le bilan de l'année

La coopérative Axéréal tenait son assemblée de section Loire-Nivernais il y a quelques jours. L'occasion de faire le bilan de l'année et d'évoquer les sujets d'actualité. Le point avec Jean-François Loiseau, président d'Axéréal, Patrick Tétard, président de la région Loire-Nivernais et Thierry de Beaucorps, directeur commercial de la région Axéréal Loire-Nivernais.


Jean-François Loiseau, président d'Axéréal lors de l'assemblée générale de la section Loire-Nivernais le 14 novembre dernier.

La coopérative Axéréal est actuellement en pleine transformation. Quel est l'objectif de cette réorganisation ?

Jean-François Loiseau, président d'Axéréal : *«Nous avons mis en place dans le plan agricole trois axes majeurs. Le premier consiste à avoir une organisation plus légère sur le plan territorial de manière avoir moins de charges fixes. C'est la raison pour laquelle, il y a de la réorganisation des sites de collectes. Mais à côté de cela, il y a des offres de services qui pallient éventuellement la suppression ou l'optimisation de silos. Nous sommes actuellement en train de développer une plateforme de e-commerce, et je suis persuadé que dans quelques années, cette dernière sera incontournable chez les agriculteurs. Nous avons des clients consommateurs qui sont exigeants et en attente de changement et le rôle d'Axéréal est de satisfaire ses clients consommateurs qui sont au bout de la chaîne alimentaire. In fine, ce qui est important pour nous, c'est la valorisation de la production des agriculteurs. Nous sommes dans un système concurrentiel important et nous devons avoir les productions les plus démarquées pour mieux valoriser la production des adhérents d'Axéréal».*

Patrick Tétard, président de la région Loire-Nivernais : *«Il ne faut jamais oublier que nous sommes dans la continuité de l'exploitation. Jean-François l'a évoqué, nous sommes là pour valoriser les productions des adhérents, mais nous avons une obligation d'évolution. Le format coopératif d'il y a dix ou quinze ans est terminé».*

Cette transformation passe aussi par l'intégration des nouvelles technologies. Comment intégrez vous ces évolutions dans l'accompagnement de vos adhérents ?

Thierry de Beaucorps, directeur commercial de la région Axéréal Loire-Nivernais : *«Nous avons au sein d'Axéréal un outil qui s'appelle «synchro» qui est un outil de traçabilité de l'exploitation. Aujourd'hui tout agriculteur doit légalement être capable de montrer son carnet d'activité. Il en existe d'autres qui permettent à l'adhérent pour un produit donné de voir où celui-ci est disponible et surtout en quelle quantité et le réserver pour venir ensuite le chercher parmi nos 13 silos principaux présents sur le territoire nivernais. Autre solution, si l'adhérent est trop éloigné d'un point de collecte, il a la possibilité de se faire livrer directement dans la cour de ferme. Enfin sur Axéréal pro, il y a un accès privatif pour permettre à l'adhérent de commercialiser directement ses céréales».*

Patrick Tétard : *«Il faut avoir à l'esprit que ces outils ne peuvent fonctionner et être utilisés par nos adhérents qu'à la condition de leur rendre visite sur le terrain. Il n'y a que la relation directe avec les équipes terrain qui favorise la commercialisation de nos outils».*

Comment positionnez-vous votre coopérative vis-à-vis de la nouvelle réglementation issue de la loi Égalim qui impose la séparation de la vente et du conseil ?

Jean-François Loiseau : *«Nous ne pouvons pas faire un choix entre les deux. Lorsque vous êtes dans des filières comme nous, vous avez des clients qui exigent la qualité sanitaire. Une maladie sur un grain par exemple, c'est un risque de microtoxine et donc de cancer et nous devons protéger les grains. Pendant 40 ans, nous avons protégé les grains avec la chimie à l'image du corps humain. Aujourd'hui, il y a d'autres attentes, et c'est normal. Pour essayer de trouver le juste équilibre nous travaillons à des solutions combinatoires à savoir : la génétique, l'agriculture de précision, désherbage mécanique mais aussi quelques fois la chimie. Nous voudrions «packagé» toutes ses solutions pour éviter à la fois aux agriculteurs d'être accusé de pollueur et de l'autre leur donner des outils qui répondent aux attentes du consommateur. Axéréal ne fera donc pas le conseil stratégique, qui sera certainement confié à des instituts comme Arvalis ou les Chambres d'agriculture, mais nous devons avoir un conseil filière extrêmement rigoureux. Malheureusement, nos responsables politiques ont une méconnaissance de nos métiers et ils ne comprennent pas que nous ne pouvons pas couper la pomme en deux comme cela».*

L'actualité chez Axéréal c'est aussi l'acquisition de Cargill Malt. Quelle est le but de cette stratégie ?

Jean-François Loiseau : *«Aujourd'hui au sein du groupe Axéréal nous avons 10 usines de malt en Europe. En achetant les 16 usines du groupe Gargill, nous mettons les pieds au Canada, au États-Unis, en Argentine en Australie, en Allemagne au Pays-Bas et en France. Nous devenons de fait le leader mondial sur ce secteur. Une usine en Éthiopie est par ailleurs en cours de construction, portant prochainement le nombre d'usine à 27. Cette acquisition est une étape dans la stratégie d'investissement et dans cette trajectoire du temps long dont nous avons besoin dans l'agriculture et l'agroalimentaire».*

Pour finir quels sont les résultats pour les rendements de la campagne 2019 ?

Thierry de Beaucorps : *«Globalement sur la région Loire-Nivernais, nous terminons l'année en tournesol avec un rendement de 1,8 tonne/ha environ, ce qui n'est pas un rendement exceptionnel. Nous sommes habituellement sur des volumes entre 2,2 tonnes à 2,4 tonnes/ha. Mais compte tenu de la météo, ces résultats ne sont pas si mauvais que cela. En revanche, en termes de rentabilité pour l'agriculteur, nous sommes loin du compte. En maïs, il faut avoir en tête deux chiffres : 40 % du maïs est irrigué sur la région, donc cela a des conséquences en termes de rendement. D'ailleurs cette année nous sommes à des niveaux proches de 4, 5 tonnes/ha maïs non irrigué et 12 tonnes/ha sur des maïs irrigués. Beaucoup de maïs sont partis en ensilage voire même n'ont pas été récoltés, d'où des résultats à la région qui sont en baisse».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

GDS

Les délégués cantonaux, un réseau de proximité, vivant et actif

Une des missions du délégué cantonal est de remonter les besoins et d'assurer le relais d'information entre les éleveurs et le GDS. C'est avec ces objectifs que les délégués du GDS de la Nièvre se sont réunis jeudi 14 novembre dans les locaux du GDS à Sermoise.

Pour cette année la thématique du début d'éradication de la BVD était proposée. Une présentation de la maladie, son impact sanitaire et économique a été suivi de la description de l'Arrête Ministériel portant sur la BVD et du déploiement du dépistage dans la Nièvre. En effet plus de 90 éleveurs Nivernais sont engagés dans le dépistage à la naissance de la BVD cet hiver à l'aide de boucles préleveuses. Cette rencontre était avant tout un lieu d'échange dans la convivialité. En fonction de l'actualité d'autres thématiques pourront être proposées.

Chaque éleveur est invité à solliciter ses délégués cantonaux pour son besoin personnel ou l'intérêt collectif. Si vous avez apprécié certaines actions, si vous voyez des améliorations à apporter, faites en part à vos délégués cantonaux ou directement au GDS 58 ! »
Retrouver toute l'actualité du GDS sur le site : https://www.gdsbfc.org/

GDS 58



Les délégués du GDS de la Nièvre se sont réunis ce jeudi 14 novembre dans les locaux du GDS à Sermoise.


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Chambre d'agriculture

Savoir sécuriser ses stocks fourragers

Après deux étés de suite marqués par des épisodes de sécheresses et de canicules, sécuriser ses stocks fourragers devient primordial pour les éleveurs nivernais. C'est dans ce contexte que l'équipe Élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé le 24 octobre dernier une demi-journée consacrée à cette thématique, sur l'exploitation de Jérôme Séguinier, à Vauclaix.



Jérôme Séguinier (à gauche sur la photo) et Charles Duvignaud (en pull gris) en compagnie d'autres éleveurs du département lors du tour de pleine.

Animée par Charles Duvignaud, conseiller bovins viande et fourrages à la Chambre d'agriculture, cette porte ouverte visait à rappeler aux éleveurs quelques pratiques faciles à mettre en œuvre sur leurs exploitations et favorables à la constitution de stocks fourragers. La première clé, rappelle le conseiller, c'est une bonne exploitation et utilisation des prairies naturelles. Celles-ci représentent 85 % des surfaces en herbe du département et jusqu'à 100 % de la surface fourragère dans certaines exploitations. Une bonne gestion de ces surfaces (fertilisation, amendement, gestion du pâturage…) permet de maintenir une flore intéressante et de produire des fourrages de bonne qualité avec des rendements satisfaisants. *«Les prairies permanentes détériorées, avec de nombreuses espèces indésirables sont souvent le fait d'une conduite mal adaptée»* précise Charles Duvignaud. Ajuster le chargement au pâturage, alterner fauche et pâture si c'est possible ou revoir les pratiques de fertilisation sont des leviers pour rétablir la qualité floristique de la prairie assez rapidement. Point central de l'après-midi, la visite d'une prairie implantée à l'automne dernier, sous couvert d'un MCPI (mélange de céréales et protéagineux récolté immature). Jérôme Séguinier explique : *«L'an passé, compte tenu de la sécheresse qui persistait, les prairies temporaires n'avaient pas pu être implantées début septembre comme d'habitude. J'avais prévu de les remplacer par de surfaces supplémentaires en MCPI pour assurer mes stocks mais une fois récoltées à la mi-mai, ces surfaces n'auraient pas été productives pour le reste de l'année. Une culture dérobée type moha ou sorgho fourrager aurait pu s'envisager mais avec une réussite non garantie. Charles Duvignaud m'a proposé de semer la prairie initialement prévue sous couvert du MCPI. Le semis s'est fait simultanément pour les deux cultures le 18 octobre aux doses respectives de 150 kg de MCPI et 30 kg de prairie. Nous avons ensilé le 17 mai et le 12 juin, les vaches pâturaient la prairie qui était bien présente»*.

Une prairie multi-espèces

Ce type de prairie présente l'intérêt d'associer des espèces aux caractéristiques complémentaires : tolérance à la sécheresse pour certaines, aux excès d'eau pour d'autres, garantissant une production d'herbe dans différents contextes climatiques.

Avec ou sans prairie, les MCPI représentent une part importante des fourrages stockés chez Jérôme Séguinier. Ils permettent d'assurer des volumes conséquents et de bonne qualité (proche de 5 tonnes de MS/ha) précocement et laissent ensuite la possibilité d'implanter une seconde culture : sorgho ou colza fourrager, maïs fourrage. Semés à l'automne, la récolte intervient au printemps, ils garantissent une production importante moins soumise aux aléas climatiques qu'une culture de printemps type maïs. Autre particularité de l'exploitation de Jérôme Séguinier, l'objectif de réaliser 3 récoltes en deux ans sur ses surfaces en cultures. Outre le maïs et le colza fourrager cultivés après une récolte de MCPI, les 33 ha de céréales de l'exploitation (blé, triticale et orge) laissent la place à l'automne à des couverts végétaux qui peuvent être pâturés ou récoltés selon les besoins. Les 250 ha de l'exploitation sont ainsi potentiellement pâturables sur les mois d'août et septembre. L'objectif est de tendre vers 100 % de couverts végétaux permanents de manière à réduire les échecs d'implantations de couverts comme il y a eu cette année.

Chambre d'Agriculture

Contact : Chambre d'agriculture, Charles Duvignaud
charles.duvignaud@nievre.chambagri.fr

Rendez-vous

Le Cosne Wine Tour se prépare

Le lycée viticole de Cosne-sur-Loire organise le 7 décembre, la troisième édition du Cosne Wine Tour. Une foire aux vins durant laquelle, les élèves mettent en avant leur savoir-faire et le travail réalisé tout au long de l'année.

Pour la troisième année consécutive, le *«Cosne Wine Tour»* revient au lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Véritable temps fort de l'année, cette foire aux vins sert de vitrine pour le domaine des athénées, nom de l'exploitation viticole de l'établissement. Ce moment est également l'occasion pour les élèves de parler de leur travail et de valoriser le millésime de l'année. Cette foire au vin se déroule cette année de 10 à 17 heures dans l'enceinte de l'établissement. Une quarantaine de vins sont proposés à la dégustation : vins, mousseux, champagnes, bières, porto, jus de raisin…

En parallèle, vous pourrez également découvrir des produits du terroir à savoir de l'huile, du miel, des rillettes, des terrines, du pain d'épice, du nougat, ou encore de la moutarde. À noter également la présence d'un bar à huîtres. En fil rouge de la journée, une présentation de l'association des élèves et de leurs voyages d'études sera proposée aux visiteurs.

Enfin avant de repartir, ces derniers auront l'occasion de découvrir la boutique des Athénées et de garnir leur cave à quelques jours de noël. La restauration est possible à la cantine de l'établissement.

Théophile Mercier

Contact : Marie Fleury, responsable de site, Lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire.
Tél. 03 86 26 67 67. marie.fleury@educagri.fr

► Agenda

30/11-01/12 Marché de Noël
À l'Agropole du Marault. Samedi de 10h à 20h et le dimanche de 9h à 18h. Nombreux exposants (produits du terroir et de bouche, artisanat…) et nombreuses animations (tombola, dégustation, buvette et petite restauration sur place…). Infos au 03 86 37 21 25.

05/12 Assemblée Générale Elva Novia
Elva Novia organise son assemblée générale. Outre l'aspect statutaire, l'AG sera marquée par l'intervention de Laure Menard et Stéphane Devillers du service juridique d'Allice. Ils présenteront les nouvelles formes juridiques dans le monde coopératif. Renseignements au 0805 200 378.

07/12 Concours de jugement de bétail
Les JA du canton de Tannay organisent leur concours de jugement de bétail le samedi 7 décembre à partir de 14h. Rdv chez Damien Genet à Moissy-Moulinot (58 190). Renseignements : 07 86 95 37 96

08/12 Marché de Noël
Venez déguster quelques spécialités locales, du vin chaud et trouver de jolies idées cadeaux. Présence d'artisans d'art et de producteurs de produits du terroir. De 10h à 19h à la Tour du Pouilly-Fumé et dans la Rue Waldeck Rousseau. Infos au 03 86 24 04 70

► Formations

05/12 Apprendre à rédiger son Duer
Le service juridique de la FDSEA organise une formation, le jeudi 5 décembre, pour apprendre à rédiger son Duer. Cette formation a lieu à la Maison Numérique de Lormes, 114 route d'Avallon de 09h à 17h. Coût de la journée : 35 euros. Renseignements et inscriptions auprès de Charlotte Leclerc au 03 86 93 40 94

Les 5 et 6 décembre 2019 Les bases de la santé animale et utilisation des plantes
Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour soigner ses animaux. Public : éleveurs et éleveuses Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36 Lieu : selon la répartition des stagiaires

17/12 Biosécurité dans les élevages de porcs
La Chambre d'agriculture organise une formation biosécurité pour les éleveurs de porc. Cette dernière est désormais obligatoire depuis le 16 octobre 2018. Objectif : connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine, être capable de concevoir et de gérer un plan biosécurité et savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène. Informations et inscriptions auprès de Clémence Guillaumet, conseillère en diversification au 03 86 93 40 20

Environnement

Une journée pour repenser le bocage

À l'occasion de ses 40 ans, le CAUE a organisé le 14 novembre au lycée de Challuy, une journée sur le thème du bocage et de la haie. De nombreux professionnels du secteur sont venus exposer leurs idées et leurs préconisations pour faire de la haie un outil de développement durable.



De nombreux échanges qui ont permis d'entrevoir des pistes de solutions pour une meilleure gestion du bocage.

Comment remettre la haie au centre des préoccupations et la valoriser au mieux ? Telle a été la question centrale de cette journée organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE) au lycée agricole de Challuy.

En 2001, le CAUE de la Nièvre avait publié un ouvrage intitulé *«des arbres et des haies»*, un guide technique de conseils pour l'entretien, la réhabilitation et la plantation des haies bocagères. Cette année, à l'occasion de ses 40 ans, l'organisme a souhaité aller plus loin en proposant cette journée d'échange avec des acteurs du développement durable et de la biodiversité.

Cette dernière a débuté par une présentation générale du sujet par David Michelin, chargé de mission biodiversité à l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable à la région Bourgogne Franche-Comté. *«Il y a un véritable intérêt à intéresser à la haie car elle permet en autre de capter le carbone, de protéger contre les excès climatiques, et de favoriser le bien-être animal. Pourtant depuis soixante ans, la haie ne fait que reculer en BFC : 42 % de linéaire de haies en moins au cours de la période 1940-2013 soit au moins 30 000 km arasés (hors linéaire de haie arbustive non productive) mais un ralentissement ces 20 dernières années par rapport à période 1940-1998»* a présenté le chargé de mission.

D'où le sens du travail de David Michelin à travers le projet associatif Alterre, est d'engager cette transition écologique à travers toute la région BFC.

La haie, une valeur économique indiscutable

La suite de cette journée s'est déroulée sous la forme d'ateliers à l'image de celui d'Étienne Bourgy, conseiller énergie et agroforesteries à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, consacré à la filière bois plaquette. Cette filière est en forte progression avec une très nette hausse des volumes broyés notamment dans les années de sécheresse (+30 à 50 % pour la litière). Le bois déchiqueté en Bourgogne Franche-Comté en 2018 représente environ 14 000 MAP en bois énergie dans la Nièvre. Pour le conseiller : *«Cette valorisation en litière replace la haie comme élément technico-économique et environnemental intéressant pour les systèmes agricoles, et la Nièvre a été précurseur dans le domaine»*. Aujourd'hui cette filière bois énergie alimente cent vingt-cinq chaudières agricoles et rurales de moins de 100 kWa dans le département. Autre secteur en pleine évolution, c'est la filière bois-plaquette. Une centaine d'éleveurs nivernais ont tenté l'expérience en 2018. Le principal avantage, c'est la diminution de la dépendance à la paille (4 m3 de bois déchiqueté équivalent à 1 tonne de paille et 1 MAP de bois équivaut à 80 à 90 litres de fioul) et le prix de revient qui est compétitif. La production se fait à la ferme de l'abattage au stockage. Pour ce qui est de la commercialisation, elle est essentiellement réalisée en circuit cours (entre 10 à 30 km maximum) pour des collectivités du département.

Soit l'agriculteur traite en direct avec les collectivités, soit il fait appel à un groupement d'agriculteurs répondants aux appels d'offres du SIEEEN (Saint Saulge, Bazolles, Corbigny, Arleuf, mairie Château-Chinon, Montigny en Morvan…). Ces deux filières sont vertueuses et participent en partie à la préservation de biodiversité.

La haie, une ressource à valoriser

Savoir bien gérer la haie dans le respect de son cycle de vie, mais aussi savoir assurer sa reprise, ont été les thèmes des ateliers de l'après-midi. Des ateliers présentés par Claire Hélène Delouvée, paysagiste conceptrice mais également Nadia Baruch, technicienne au CRPF.

Enfin, l'une des dernières interventions fut plus réglementaire avec la participation de Francis Cluzel, de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre.
Ce dernier est venu donner des recommandations pour inscrire la protection du bocage dans les documents d'urbanisme comme le PLU. Cette journée anniversaire autour de la haie et du bocage s'est conclue par la projection du film *«des racines et de haie»* en présence du réalisateur Jean-Yves Ferret et elle aura au moins permis de remettre cette ressource au centre des discussions.

Théophile Mercier

Retrouvez l'ensemble des présentations de la journée à l'adresse http://www.caue58.com/2019/09/13/rencontre-bocage-haie/

OPA

Groupama au service des JA



Les JA du canton de Luzy posent avec leur nouvelle veste en compagnie des administratifs et des élus de la caisse locale de Groupama.

En marge du concours de Luzy qui s'est déroulé les 15 et 16 novembre derniers, les Jeunes Agriculteurs de Luzy ont reçu sur le stand de Groupama, une nouvelle veste dont le financement a été en partie réalisé par la caisse locale de Groupama, dirigée par Aurélie Pautet Spirkel. Le logo, a lui été réalisé par les JA de Luzy. Au total, c'est près d'une trentaine de vestes qui ont ainsi été financées par la caisse locale de Groupama à Luzy.

Théophile Mercier

Jeunes agriculteurs

Jugement de bétail : la finale se précise

Les Jeunes Agriculteurs organisent la traditionnelle finale départementale de jugement de bétail le samedi 21 décembre au Gaec Roubeau au lieu-dit Varennes à Pazy.



Plus que quelques jours avant la grande finale du jugement de bétail organisée par les Jeunes Agriculteurs. Cette année, l'exploitation de Régine et Éric Roubeau va servir de cadre à ce temps fort de l'année pour le syndicat agricole. Les festivités débuteront vers 10 heures avec en plus du concours, une ferme ouverte et des démonstrations de toastage à la ferme.

Vous aurez bien entendu la possibilité de vous restaurer sur place le midi. Le repas du soir sera servi sur réservation à la Sicagemac de Corbigny.

Théophile Mercier

Contact : 06 84 02 11 88

Session de la Chambre d'agriculture

Aides sécheresse, dégâts de sangliers, financement des Chambres, loi ZNT… ce qu'il faut retenir

La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 21 novembre, où divers sujets d'actualité ont été abordés. Parmi eux, les aides sécheresse, les dégâts de gros gibier, l'évolution du financement des Chambres d'agriculture ou encore le projet de *«loi ZNT»*.



La session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est tenue le jeudi 21 novembre, présidée par Arnaud Delestre.

«Le projet de loi de finances pour 2020 n'intègre plus la baisse de ressources fiscales allouées aux Chambres d'agriculture pour leur fonctionnement (baisse de la TATFNB : taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti)», indique Arnaud Delestre, Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Le jeudi 21 novembre s'est tenue la session de la Chambre, où l'évolution du financement des Chambres d'agriculture a été, entre autres, abordée. La mobilisation de parlementaires afin de préserver *«les ressources des Chambres d'agriculture face aux actions qu'elles auront à conduire pour permettre aux agriculteurs de s'adapter aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux»* a eu gain de cause. Cependant, Arnaud Delestre pense *«qu'il y a fort à redouter que ce sujet soit à nouveau d'actualité dans un an»*.

Ce réseau des Chambre d'agriculture sera concerné par l'établissement d'un contrat d'objectifs national avec le ministère de l'Agriculture car tel est le corollaire de l'abandon de la mesure de la baisse de la TATFNB.

Autre sujet : celui du projet de *«loi ZNT»*. À partir du 1er janvier 2020, des chartes d'engagement concertées entre agriculteurs, associations et élus vont être mises en place, pour la protection des riverains (introduit par la loi Égalim). Ainsi, deux règlements nationaux sont en préparation : un projet de décret concernant les mesures de protection des personnes à proximité des zones d'habitation, et un projet d'arrêté lié aux mesures de protection des personnes et de l'environnement lors de l'utilisation de produits phytos.

La sécheresse a laissé des traces

Les aides sécheresse ont aussi été abordées. Malgré la pluie abondante de ces dernières semaines, la sécheresse et la canicule de cet été a laissé des traces. *«Les dispositifs d'aides permettant de compenser pour partie les coûts liés à ces aléas climatiques ont été actionnés»*, commente Arnaud Delestre. Celles-ci concernent les productions fourragères : le dégrèvement partiel de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) concernant les surfaces en prairies, et le dispositif des calamités agricoles, réservé aux productions ne disposant pas de couverture assurance. *«Dans l'Yonne, les petites régions naturelles Auxois et Morvan ont bénéficié d'un dégrèvement de 60 %, celles des plateaux de Bourgogne et de Puisaye l'ont vu limité à 30 %, tandis que le reste du département n'a eu aucun dégrèvement»*, complète Arnaud Delestre.

Lors de la session, les dégâts de gros gibier étaient à l'ordre du jour. Comme on le sait, les populations de sangliers sont de plus en plus nombreuses et les dégâts qu'ils occasionnent sur les productions agricoles et forestières également. *«La Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne craint à brève échéance de ne plus pouvoir être en mesure de dédommager les dégâts agricoles»*, annonce Arnaud Delestre. Environ 15 000 sangliers ont été prélevés au cours de la dernière campagne de chasse mais les dégâts ne sont pas contenus. Les zones sud Serein et du Chablisien sont les plus sensibles, des louvetiers ont été mobilisés pour multiplier des tirs de jours comme de nuit.

CHRISTOPHER LEVÉ

Le loup, encore et toujours

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le sujet de la prédation du loup a été abordé. Les attaques de loup sur les ovins se poursuivent dans le département. Depuis le 16 septembre et la mise en place de la cellule de veille loup (où il a été convenu que les attaques soient recensées et communiquées à la Chambre), *«les attaques se multiplient à très faible intervalle (en moyenne tous les deux jours) puisqu'une quinzaine a été recensée pour une vingtaine d'ovins tués (la responsabilité du loup reste à être confirmée sur les sept dernières attaques) sur les zones allant de Vézelay (Avallonnais) à Merry-la-Vallée (Puisaye)»*, commente Arnaud Delestre. Pour rappel, en cas de constatation de la présence du loup ou d'une attaque, veillez à contacter le plus rapidement possible le service départemental de l'ONCFS au 03 86 80 21 68.

Chambre d'agriculture

Projection et débat autour du film *«Au nom de la terre»*

Le lundi 18 novembre dernier a eu lieu une soirée projection du film d'Édouard Bergeon, *«Au nom de la terre»*, au cinéma CGR d'Auxerre. Une soirée, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, suivi d'un débat avec les spectateurs présents.

Car ce film, où le personnage principal, Pierre Jarjeau, est interprété par Guillaume Canet, est inspiré d'une histoire vraie : celle du père du réalisateur.

Un film poignant qui met en avant les difficultés que peut rencontrer un agriculteur et apporte un regard sur l'évolution du monde agricole de ces dernières décennies. L'ethnologue Pascal Dibie était présent pendant le débat postprojection, pour décrypter les messages que renvoie le film et échanger avec les agriculteurs et non agriculteurs dans la salle. *«Au nom de la terre est un film qui montre le stress qui pèse sur les épaules des agriculteurs»*, commente ce dernier. *«Il y a une fragilité particulière dans le monde agricole en tant qu'entrepreneur»*.

Les spectateurs ont pu donner leurs avis sur le film mais aussi témoigner sur leurs vies personnelles où celles de leurs entourages. *«L'histoire de ce film montre une accumulation d'événements où chaque agriculteur peut se retrouver»*, conclut Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Pascal Dibie, Arnaud Delestre et Étienne Henriot (de gauche à droite) ont animé le débat après la projection.

Agriculteurs et non agriculteurs étaient présents le 18 novembre pour la projection / débat du film « Au nom de la terre ».

▶ Agenda

04/12 Gestion des adventices et désherbage mécanique

Le mercredi 4 décembre a lieu une porte ouverte, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur la gestion des adventices et le désherbage mécanique, toute la journée, à Vincelles.

05/12 Conférence-débat «*L'alimentation pour la Santé*»

Les délégués Icaunais de la MSA vous proposent une conférence débat gratuite tous publics, intitulée : « L'Alimentation pour la Santé » co-animée par Pascaline Patout-Hermann, sophrologue, psychothérapeute hors cadre réglementé et Daniel Hermann naturopathe, médecine fonctionnelle.
Rendez-vous : Jeudi 5 décembre à 19h, salle Vaulabelle, 2 bd Vaulabelle à Auxerre
Inscription obligatoire auprès de Sophie Guillerault au 06 79 19 95 10 ou par mail guillerault.sophie@bourgogne.msa.fr

05/12 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 5 décembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52 ou à dijon@apecita.com.

13/12 Rencontre agricole et technique à Saint-Fargeau

Le vendredi 13 décembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 13 h 30 à 17 h 30, à la Mairie de Saint-Fargeau, sur le thème «*Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers*». L'occasion d'aborder la plantation plutôt que le drainage et la valorisation des arbres en polyculture dans le bocage. Une visite de la parcelle et une récolte dans la haie sont au programme.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Calculer mes coûts de productions en GC.
Les 6 et 12 décembre. Contact : Elodie Joudelat au 03.86.64.64.78.
Production et transformation végétale : suis-je aux normes ?
Les 16 et 17 décembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.
Élaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole.
Les 12 décembre et 23 janvier 2020. Contact : Sylvie Huyghe au 03.86.94.22.16.

Formation proposée par le Service de remplacement et la FDSEA 89 :
Rédiger son document d'évaluation des risques.
Le 10 décembre, dans les locaux de 110 Bourgogne à Monéteau. Contact : France Lahutte au 03.86.49.48.10.

Innov'action

La certification Haute valeur environnementale (HVE)

Le jeudi 21 novembre, un zoom a été fait sur la certification HVE (Haute valeur environnementale) de niveau 3, à Beine, dans le cadre des journées innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une certification permettant d'avoir une reconnaissance sur ses pratiques et de communiquer auprès du grand public sur son engagement au niveau de la préservation de l'environnement.



Le 21 novembre, l'intérêt de la certification HVE 3 pour une entreprise viticole a été expliqué, à Beine.

Jeudi 21 novembre, l'intérêt de la certification HVE 3 (Haute valeur environnementale de niveau 3) sur une entreprise viticole a été expliqué, chez Florent Dauvissat, viticulteur à Beine, dans le cadre des journées innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Alors, la certification HVE, c'est quoi ? «*C'est une certification volontaire. L'agriculteur ou le viticulteur décide ou non de la faire, elle n'est pas obligatoire*», explique Jules Martin, conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. «*Toute production peut être certifiée HVE 3. Elle est délivrée par des organismes indépendants, agréés par l'État (comme Ocacia présent lors de la journée) et est une reconnaissance officielle du Ministère de l'agriculture*».
L'objectif de cette certification «*est de permettre à l'agriculteur ou au viticulteur d'avoir une reconnaissance sur ses pratiques, de communiquer auprès du grand public sur son engagement au niveau de la préservation de l'environnement et d'avoir une plus-value sur ses ventes dans certain cas* », continue Jules Martin. «*De plus en plus, HVE 3 va être une porte d'entrée sur les marchés*».

La certification BCAE obligatoire pour HVE 3

Cependant, il y a d'autres étapes avant la certification HVE 3. Tout d'abord la certification de niveau 1 dite BCAE (Bonne conduite agro-environnementale). «*C'est la bonne conduite des aides qui est la réglementation de base à laquelle doit répondre tout agriculteur ou tout viticulteur*», poursuit Jules Martin. Celle-ci est obligatoire et peut être délivrée par la Chambre d'agriculture.
L'exploitant peut ensuite demander une certification de niveau 2 qui correspond à Terra Vitis, ou directement demander la certification HVE 3. Ici, deux options : l'option A et l'option B. «*Dans l'option A, le but est d'avoir au moins 10 points par thèmes*». Il y a la biodiversité, avec l'objectif d'avoir 9 % d'infrastructures agroécologiques), la stratégie phytosanitaire avec notamment l'IFT (indice de fréquence de traitement) où l'agriculteur doit être en dessous de l'IFT régional en herbicide (1,67) et hors herbicide (16,75). Ainsi que la gestion de la fertilisation où est regardée la balance globale azotée. «*C'est l'azote qui entre sur l'exploitation par apports d'organiques et d'engrais minéraux, moins l'azote que l'on exporte par la récolte*», détaille Jules Martin. «*On considère qu'un hecto de 20 produits exporte une unité d'azote. Comme les viticulteurs sont plafonnés à 30 unités de fertilisation par hectare (sauf crémant où l'on peut monter à 50), ça veut dire que la balance azotée est systématiquement négative car en général ils font des rendements de 50 à 60 hectos*». La gestion de la ressource en eau représente le dernier thème.
Quant à l'option B ? «*On est sur des indicateurs synthétiques. Il y a la biodiversité avec cette fois un objectif d'avoir 10 % d'infrastructures agroécologiques et le poids des intrants dans le chiffre d'affaires qui doit être inférieur à 30 %*». Généralement, cette option n'est utilisée que lorsque l'exploitation ne peut pas remplir les conditions demandées par l'option A.
Dans l'Yonne, en juillet 2019, 30 exploitations étaient certifiées HVE 3 (dont 4 en grandes cultures). Sur ces 30 certifications, 19 ont été faites sur le premier semestre 2019. Les autres ont été réalisées entre 2012 et fin 2018.

CHRISTOPHER LEVÉ

Jugement d'animaux

70 jeunes ont participé à la finale départementale

Le jeudi 14 novembre, les Jeunes agriculteurs du canton de Toucy ont organisé la finale départementale du jugement d'animaux par les jeunes, sur l'exploitation du lycée La Brosse à Auxerre (pour le jugement des vaches laitières) et sur l'exploitation de Valentin Paulvé, des JA de Toucy (pour le jugement des vaches allaitantes), à Venoy. Au total, 70 jeunes (50 du lycée La Brosse et 20 de la MFR de Villevallier) ont participé à la finale. Deux animaux étaient jugés en laitières, deux autres en allaitantes. « Le but est d'apprendre aux jeunes à juger un animal sur les caractéristiques morphologiques et à noter une vache sur son état », indique les Jeunes agriculteurs. Au niveau des résultats, c'est Baptiste Georges (BTSA ACSE 1) qui termine premier dans le concours des vaches allaitantes, devant Julie Guyou (1ère STAV) et Enza Desrues (1ère STAV). En vaches laitières, Louis-Clément De Givry (BTSA ACSE 2) se classe premier devant Alexis Di-Blas (1ère STAV) et Quentin Pot (BTSA ACSE 2). Sur l'ensemble des deux concours, c'est Antonin Gaillot qui obtient la meilleure performance. Les premiers finalistes pointeurs en laitières et en allaitantes participeront au concours de pointage au salon de l'agriculture, qui se tiendra du samedi 22 février au dimanche 1er mars 2020, au parc des expositions de Paris.

CHRISTOPHER LEVÉ



70 jeunes ont participé à la finale départementale de jugement d'animaux organisée par les JA du canton de Toucy.

Colza

Une formation pour savoir quel chemin prendre

En janvier prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation autour du colza intitulée : *«le colza, j'arrête ou je continue ?»* Avec pour objectif d'aider les agriculteurs à cultiver le colza dans les meilleures conditions possible ou à trouver une culture de remplacement adaptable à leur assolement.



Après une nouvelle année compliquée, les agriculteurs se posent la question de continuer ou non le colza.

«Le colza, j'arrête ou je continue ?» C'est une question que se posent bon nombre d'agriculteurs dans l'Yonne, surtout après les rendements catastrophiques de ces dernières années.

C'est aussi le nom de la formation que propose la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Les mardis 21 et 28 janvier 2020, de 9 heures à 17 h 30, Cédric Bachelier, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne interviendra sur ce sujet. *«C'est une formation pour faire réfléchir les agriculteurs à la place du colza dans leur rotation et dans leur système de culture»*, indique-t-il. *«Pour qu'ils voient, au vu des difficultés d'implantation des deux derniers automnes, comment faire pour, soit implanter un colza dans les meilleures conditions et continuer à le cultiver, soit déterminer quelle culture ou quels changements peuvent être mis en place dans le système de culture»*.

L'objectif pour l'intervenant et les agriculteurs est d'identifier, ensemble, les difficultés rencontrées dans la culture du colza et de voir ce qu'il est possible de mettre en place pour éviter ces difficultés, si tant est qu'elles soient évitables. *«On va aussi dérouler l'itinéraire technique idéal dans la situation culturelle de l'Yonne»*.

Un plan d'action personnalisé

La formation, qui est une nouveauté de cette année, est ouverte à une quinzaine de personnes. *«L'idée est qu'à l'issue des deux premiers jours de formation, chacun ait un plan d'action personnalisé à mettre en place sur son exploitation»*, continue Cédric Bachelier. *«Cela va dépendre dans un premier temps du choix prit par l'agriculteur. Si on arrête ou si on continue la culture du colza. Et de l'assolement pour savoir ce que l'on peut mettre comme culture de remplacement si on décide d'arrêter le colza»*.

Une demi-journée est prévue en mai ou en juin (date à définir avec les stagiaires) pour faire un point. *«On laisse passer le printemps et on se voit pour savoir comment les agriculteurs envisagent la campagne suivante»*, développe-t-il. *«On fera le bilan du plan d'action, ce qui a été mis en œuvre, ce qui reste à mettre en place, les éventuelles choses à changer…»*

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire, se rapprocher de Cédric Bachelier au 03 86 34 23 48 ou à c.bachelier@yonne.chambagri.fr. Le bulletin d'inscription est à récupérer et à retourner à la Chambre d'agriculture de l'Yonne avant le 12 décembre. Le repas est à la charge du participant. La formation est gratuite pour les contributeurs Vivea et s'élève à 550 € pour les non-contributeurs Vivea.

Une attestation de fin de formation sera remise aux agriculteurs à l'issue de la formation.

Christopher Levé

Les mardis 21 et 28 janvier 2020, de 9 heures à 17 h 30 à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, puis une demi-journée à définir avec les stagiaires, de 9 h à 12 h 30.

Concours des vins du Grand-Auxerrois

210 références de vins en compétition

Le concours des vins du Grand - Auxerrois s'est déroulé le samedi 9 novembre, au lycée des métiers Vauban d'Auxerre. Une cinquantaine de jurés étaient présents pour juger pas moins de 210 références de vins en compétition.

Les médaillés du concours : Irancy 2017 (Or : domaine Guilhem et J-Hugues Goisot - Les Mazelots ; Argent : domaine David Renaud, domaine Verret - Ame du Domaine ; Bronze : domaine Clotilde Davenne, maison Simmonet-Febvre - Le Paradis), Saint-Bris 2018 (Or : domaine Séverine & Lionel Jacquet ; Argent : Caves Bailly-Lapierre, domaine Clotilde Davenne ; Bronze : domaine Pierre-Louis & J-F Bersan - Cuvée Marianne, domaine Philippe Defrance, domaine Félix, domaine Verret), Vézelay 2018 (Argent : domaine Dupont Yves et Delphine - Les Saulniers ; Bronze : domaine La Croix Montjoie), Bourgogne Côte d'Auxerre rouges 2017 (Or : domaine Guilhem & J-Hugues Goisot - Le Court vit), Bourgogne Côte d'Auxerre blancs 2018 (Or : domaine Sorin-Coquard ; Argent : domaine Verret ; Bronze : domaine Philippe Defrance), Bourgogne Côte d'Auxerre rosés 2018 (Or : domaine Clotilde Davenne), Bourgogne Chitry rouges 2018 (Argent : domaine Giraudon ; Bronze : domaine Laurent et Céline Notton, domaine Christine, Elodie & Patrick Chalmeau), Bourgogne Chitry blancs 2018 (Or : domaine Giraudon, domaine Edmond Chalmeau & Fils - Cuvée Sidonie ; Argent : Château du Val de Mercy ; domaine Jean-Baptiste Thibaut), Bourgogne Chitry rosés 2018 (Argent : domaine Edmond Chalmeau & Fils), Bourgogne Coulanges-la-Vineuse rouges 2017 (Or : domaine Houblin - Cuvée Prestige ; Argent : domaine David Saunois - Cuvée La Côte d'Or ; Bronze : domaine Borgnat - Tête de cuvée), Bourgogne Coulanges-la-Vineuse blancs 2018 (Argent : domaine du Clos du Roi - Charly ; Bronze : domaine Clément-Cuvée Alban, domaine Borgnat - Cuvée classique), Bourgogne Coulanges-la-Vineuse rosés 2018 (Bronze : domaine du Clos du Roi), Bourgogne Tonnerre 2018 (Argent : domaine Alain Mathias - Côte de Grisey), Bourgogne Epineuil 2017 (Argent : domaine Dominique Gruhier - Côte de Grisey), Bourgogne Côte Saint-Jacques rosés 2018 (Argent : domaine Alain et Julien Vignot), Bourgogne rouge 2018 (Or : domaine Isabelle et Denis Pommier, Ludovic Latreyte ; Argent : domaine Yann Boissenet ; Bronze : domaine Fourrey, maison Henry, domaine Vivien et Denis Gabrielle), Bourgogne blanc 2018 (Argent : domaine Vivien et Denis Gabrielle - Vieilles Vignes ; Bronze : maison Henry), Bourgogne rosé 2018 (Bronze : domaine Philippe Defrance, domaine Yann Boissenet), Bourgogne aligoté 2018 (Or : maison Simmonet-Febvre ; Argent : domaine Sorin-Coquard ; Bronze : domaine Clotilde Davenne, domaine Christian Morin, domaine Borgnat, domaine Edmond Chalmeau & Fils, domaine Félix) et Crémant de Bourgogne (Or : Caves Bailly Lapierre - Chardonnay brut, Caves Verret ; Argent : domaine Marsoif - Blanc de Noir ; Bronze : domaine Dominique Gruhier - Millésimé 2017, domaine Bardet et Fils - L'authentique, maison Simmonet-Febvre - S 2014).

Christopher Levé

Portrait

Du Népal à l'animation syndicale

Originaire de Saint-Denis-sur-Ouanne, en Puisaye, Manon Da Costa est la nouvelle animatrice syndicale de la FDSEA 89. Fraîchement revenue d'un stage au Népal, elle apportera son expérience de gestion de projets à la section des exploitants agricoles.



À 24 ans, Manon Da Costa est la nouvelle animatrice syndicale de la FDSEA 89

Depuis le 18 novembre dernier, un nouveau visage a fait son apparition dans les locaux de la FDSEA 89. À 24 ans, Manon Da Costa est la nouvelle animatrice syndicale de la section des exploitants agricoles. Et son sourire en dit long sur sa joie d'intégrer sa nouvelle équipe.
Originaire de Saint-Denis-sur-Ouanne, en Puisaye, Manon Da Costa voyait son avenir dans le médical. «*Après mon Bac S, je voulais devenir chirurgienne dans l'humanitaire. J'ai fait deux années de médecine, mais j'ai été recalé à cause de mon niveau d'anglais*», rit-elle.
C'est à l'Istom (Institut supérieur technique d'Outre-Mer) qu'elle rebondit et décroche son diplôme au bout de quatre ans. «*J'ai directement intégré la deuxième année, où j'ai eu mon premier stage agricole, de deux mois, dans un élevage de brebis, à Plouvien (Finistère)*».
En troisième année, la jeune femme prend une destination beaucoup plus exotique. «*Je suis partie en Équateur pendant quatre mois et demi, sur la mise en place d'une coopérative de produits agricoles*», poursuit Manon Da Costa. «*L'Équateur venait de subir un tremblement de terre et à l'issue de ça, les agriculteurs du village où j'étais ont décidé de se fédérer et de monter une coopérative agricole. J'ai travaillé sur le thème du café*».
Le but ? Améliorer tous les processus du séchage du café. «*L'idée était de trouver des alternatives, comme des tables en bambou pour éviter que le café soit à même le sol. C'était aussi participer à la récolte et à la torréfaction du café. Ainsi qu'à lui trouver des débouchés pour savoir où est-ce qu'on pouvait le vendre, en établissant des coûts de production*».

Une spécialisation d'ingénieur agronome

Lors de sa quatrième année, Manon Da Costa intègre «*la mission jeune expert*». «*On est parti, en groupe de neuf, avec l'objectif de monter un projet sur l'année*». Avec une première partie économique dont la mise en place d'un business plan. Et un projet de fond sur le long terme. «*Pour le business plan, on a travaillé sur l'embouche bovine au Mali pour un porteur de projet français*».
La seconde étape de l'année était de trouver un projet. C'est avec l'entreprise Raywana, qui fait de la Guayusa (une plante qui se consomme comme le thé, aux vertus énergisantes) que cela se fait. «*L'entreprise avait pour but de se faire certifier bio pour se mettre le marché français. On a donc fait une étude de marché sur l'Île de France pour savoir si ça pouvait intéresser des magasins. Il y avait aussi l'objectif de mettre en place la certification biologique en Équateur*». Pour cela, la nécessité de former un groupement de producteurs (qui fournissent Raywana) et de le certifier s'est imposée.
En cinquième et dernière année, Manon Da Costa décide de se spécialiser en management de la qualité, à l'ISA (école d'ingénieur agroalimentaire) de Lille. «*Une partie des cours était sur projet de fond de deux mois, avec pour thème la réduction des antibiotiques dans la filière porcine de qualité*», explique-t-elle.

«Ce sont les agriculteurs qui nous nourrissent»

Pour cela, il a fallu établir un cahier des charges de la filière, trouver des alternatives aux antibiotiques, rencontrer certains producteurs pour savoir ce qu'ils étaient prêts à faire. «*On est parti du postulat que pour réduire les antibiotiques, il fallait que les animaux tombent moins malades*». Alors comment faire ? «*Il y a toutes les techniques sanitaires, éviter toutes les contaminations croisées, etc. On a aussi proposé des alternatives naturelles, comme de mettre de l'ail dans les portions, ou de la spiruline, qui renforcent les défenses immunitaires*».
C'est au Népal que la jeune icaunaise termine son périple. Un stage de quatre mois et demi sur place avec l'entreprise Terre Exotique (entreprise d'épices). «*Je suis partie sur le thème de la baie timur. Le but était d'améliorer la qualité du produit et les conditions de production, ainsi que le côté structuration de la filière*».
À la suite de ça, c'est dans l'Yonne qu'elle décide de poser ses valises. «*J'avais envie de rentrer en France, où il y a des choses à faire, avec des valeurs sûres. Pendant mon stage, j'ai vu que la FDSEA cherchait une animatrice syndicale, alors j'ai postulé*», raconte-t-elle. «*Dans le monde agricole, les agriculteurs se font taper sur les doigts alors que ce sont eux qui nous nourrissent. Et ça, on a tendance à l'oublier. Alors je voulais défendre des valeurs qui me correspondent et où je me reconnais. Il y a de gros challenges, notamment sur la question du climat, alors je voulais en faire partie. Malgré tout, c'est bien beau de voyager, mais on est quand même bien en France*», sourit Manon Da Costa.

CHRISTOPHER LEVÉ
Manon Da Costa, animatrice syndicale, est joignable au 03 86 49 48 10.

«Les compétences pour mener des projets»

Riche d'expériences, le profil de Manon Da Costa a intéressé la FDSEA 89. «*Elle a déjà travaillé avec des agriculteurs, avec des contraintes importantes que l'on peut connaître dans les pays en développement. Ça montre une capacité à s'adapter à des environnements compliqués*», commente Philippe Loussot, directeur de la FDSEA 89. «*Aussi, Manon est icaunaise, elle connaît le territoire. En tant qu'ingénieur agronome, elle est capable de s'occuper de dossiers complexes. Elle a également les compétences pour mener des projets et sait travailler en groupe. Son profil est complémentaire des autres animateurs de la FDSEA mais c'est aussi la richesse de notre équipe d'avoir des gens qui voient et pensent différemment*». Quant à ses missions ? «*Manon va travailler sur l'animation territoriale, la relance de l'animation sur des secteurs avec moins de vie syndicale, sur la commission en viticulture, la commission de diversification et sur les dossiers transversaux que sont la communication et les actions syndicales*».

Enseignement

La MFR de Champeaux-Toucy tient son assemblée générale ordinaire

Le vendredi 22 novembre après-midi, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la MFR (Maison familiale et rurale) de Champeaux-Toucy, animée par Édith Legourd, présidente de la structure. Les jeunes des CAPa 1, CAPa 2, seconde SAPAT, 1ère et terminale Bac pro SAPAT ont présenté les travaux effectués durant l'année, sous forme d'exposés, illustrations à la clé. Les projets de cette nouvelle année ont également été présentés, avant le rapport financier du budget 2019-2020 et les élections et le renouvellement des membres du conseil d'administration. La MFR de Champeaux-Toucy travaille essentiellement sur le service aux personnes, à travers des actions de territoire, pédagogiques, éducatives et de vie associative. L'enseignement agricole est accessible via une formation initiale en 4ème et en 3ème.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'assemblée générale ordinaire de la MFR de Champeaux-Toucy a eu lieu le vendredi 22 novembre.

Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC

Entre urgence climatique et urgence économique, la Pac ne réglera pas tout…

La session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté s'est tenue à Dole. Programme chargé pour l'institution consulaire, qui a présenté le programme stratégique du réseau des Chambres et fait le point sur la prochaine Pac.



La Pac post 2020 reste une préoccupation majeure pour la profession et pour la définition d'un cadre d'action régional.

Depuis son installation, la Chambre régionale d'agriculture n'a pas chômé ; l'un des dossiers phares de la mandature étant bien sûr la définition du projet stratégique du réseau des Chambres de Bourgogne Franche-Comté 2020-2025. Le travail fourni par les différents comités d'orientation (COR) de la Chambre régionale a permis de dégager 8 domaines d'activité stratégiques (DAS) prioritaires, en déclinaison du projet stratégique national. La réflexion commune a identifié plusieurs priorités en fonction des trois axes majeurs que sont l'accompagnement de l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques, la création de valeur sur les territoires et un dialogue apaisé entre l'agriculture et la société.

8 plans d'action prioritaires ont été définis dont 4 en position centrale par rapport aux objectifs : le conseil Installation, Transmission et Entreprise, l'Innovation Recherche et développement, l'accompagnement des filières créatrices de valeur ainsi que le développement de la bioéconomie et enfin, la communication ciblée vers le grand public.
Ce positionnement sur les quatre DAS principaux se veut tantôt offensif, tantôt défensif, la volonté de la Chambre régionale et des Chambres d'agriculture étant bien de garder la main et d'apparaître comme des référents incontournables sur des questions clés concernant le développement agricole des territoires. Sont visés, le conseil stratégique, l'adaptation au changement climatique, l'accompagnement réglementaire et la représentation de l'institution consulaire auprès des instances qui interviennent sur tous les dossiers importants pour l'agriculture.

Pac post 2020 : toujours dans le flou

Reste une grande inconnue qui risque d'impacter ces plans stratégiques, aussi élaborés soient-ils : la Pac post 2020. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'y voit toujours pas très clair, en dépit du travail de réflexion et de lobbying engagé depuis plusieurs mois. Pas facile de comprendre et d'anticiper quand on reste dans le brouillard, du fait de l'incertitude du Brexit et du renouvellement des principaux acteurs des institutions européennes. Le tout amplifié par une situation politique internationale très instable et une situation politique tout aussi compliquée au sein de différents États membres de l'Union européenne.
Une constante se dessine toutefois : la baisse attendue du budget de la Pac, qui pourrait se traduire pour l'agriculture régionale par une perte de 100 millions d'euros par an, avec les conséquences dommageables que l'on peut imaginer. Tout le travail effectué en amont jusqu'à présent, y compris le dernier voyage à Bruxelles de la profession avec la présidente de Région, Marie-Guite Dufay, est entrepris pour *«éviter de se retrouver le dos au mur»*, tout en plaçant quelques pions face à une commission européenne assez dépourvue.

Maintenant, entre la fin de la programmation actuelle et la prochaine Pac, va s'installer une phase de transition dont la durée est encore inconnue : 2020, 2021 ? L'objectif de toute cette agitation c'est d'abord d'obtenir *«une transition en douceur et sans heurt, dans la continuité du règlement actuel 2014-2020»*…
Une grande orientation se dessine pour la future Pac : le changement climatique qui s'impose comme un sujet transversal. La gestion des prairies pourrait ainsi devenir *«un sujet technique de fond, au regard de la captation du carbone»* et donc un enjeu majeur sur le plan régional.

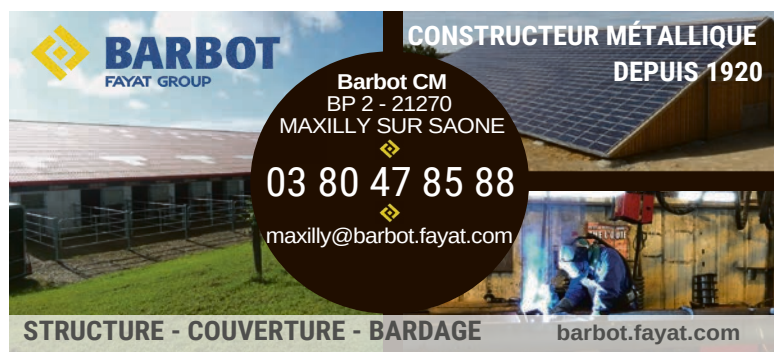
Face aux deux urgences que sont l'urgence climatique et l'urgence économique, la Pac ne pourra pas régler à elle seule tous les problèmes. Le dossier Pac ne doit pas occulter une question essentielle pour Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture : *«quel projet national pour l'agriculture française à 15 ans ?»* Question ouverte qui reste sans réponse à ce jour selon l'élu professionnel, qui persiste *«si l'on savait ce que l'on attend vraiment de nous, cela pourrait nous faciliter la tâche»*… Les brumes persistantes ne concerneraient donc pas seulement Bruxelles…

AMK

Une charte régionale BFC pour les zones humides et les travaux agricoles hydrauliques



La réunion de la session de la Chambre régionale d'agriculture a été l'occasion pour le Préfet, Bernard Schmeltz de signer avec la profession agricole une charte régionale engageant les Chambres d'agriculture de la Région à la préservation des zones humides, dans le cadre d'une agriculture de production durable et performante. Il s'agit de donner un cadre régional de référence partagé entre les administrations concernées et le réseau des Chambres d'agriculture pour accompagner les projets agricoles sur le territoire, tout en gérant durablement les zones humides afin de préserver leurs importantes fonctionnalités et lutter contre leur dégradation. Cette charte s'applique à tous les projets de travaux hydrauliques ou d'aménagements agricoles divers en zone humide (travaux de drainage par drains enterrés, modification des réseaux de drainage existants, assainissement par création de fossés, remblais, constructions agricoles, création de retenues d'eau…). Ce cadre régional partagé doit maintenant être décliné en chartes départementales prenant en compte les spécificités locales. La doctrine sur laquelle s'appuie le dispositif est claire «*Éviter, Réduire, Compenser*» (ERC), ce qui revient à rechercher d'abord à éviter les impacts sur l'environnement, à réduire au maximum ces impacts et si besoin, à les compenser. Dans cet objectif, les Chambres d'agriculture sont à même d'informer, de sensibiliser, de former les personnes concernées, de mener les concertations avec les différents services de l'État, de réaliser des diagnostics et des expertises pédologiques. Les signataires de la charte sont le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, le préfet de la région BFC, Bernard Schmeltz, le président de la FRSEA, Frédéric Perrot, le président des JA, Florent Point, le président du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne et la présidente du Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, respectivement Daniel Sirugue et Muriel Loriod-Bardi.



Journée technique régionale fromagère

Le lait cru, première ligne de défense de notre système immunitaire

La journée technique régionale fromagère, organisée par le Centre fromager de Bourgogne, s'est réunie à Frenois en Côte-d'Or. Une réunion extraordinaire pour défendre un allié qui ne l'est pas moins -le lait cru- attaqué par une "instruction" dont il convenait de relever l'aberration et même la dangerosité à long terme sur le plan sanitaire.



La consommation de lait cru et de ses dérivés (beurre, crème, fromage, yaourts) renforce l'immunité des enfants.

C'est une simple « instruction » qui a mis le monde des producteurs fermiers en émoi, une instruction dont ils veulent démontrer le caractère incohérent et aberrant, pour dissiper les malentendus et éviter les contresens. Ce texte recommande de ne pas exposer les enfants de moins de cinq ans dans les cantines scolaires à des produits fromagers au lait cru. Les professionnels n'ont pas tardé à monter aux créneaux pour dénoncer ce faux procès fait au lait cru et ils ont trouvé un fort soutien de la part d'une communauté scientifique qui mène justement une étude démontrant l'exact contraire.

L'immunité se construit dès le plus jeune âge

Le Centre fromager de Bourgogne a donc invité Dominique Anne Vuitton, professeure émérite d'immunologie clinique, qui participe à l'étude européenne Pature, à s'exprimer sur le sujet en remettant le nord sur la boussole des décideurs. C'est sans ambiguïté que la professeure émérite a dénoncé cette instruction hors sol, *«émanant d'un bureau éloigné de la réalité du terrain»*, au point d'en oublier toute mesure dans la balance entre les risques et les bénéfices. La présentation des bénéfices de la consommation de lait cru et de produits fromagers au lait cru remet de la pertinence et de la raison dans un débat qui n'a pas lieu d'être.

L'étude européenne Pature, menée sur une cohorte *«d'un millier d'individus de toutes conditions, suivis sur plusieurs années»*, démontre en effet que le contact avec les animaux et l'environnement de l'étable et de la grange sont importants pour la femme enceinte comme pour le bébé. L'un et l'autre construisent là une bonne immunité en renforçant leur système immunitaire.

L'environnement de la ferme et la consommation de lait cru, comme de ses dérivés (beurre, yaourts et fromages) diminuent de moitié la survenue de manifestations allergiques et renforce l'immunité contre les maladies respiratoires de la petite enfance (rhino-pharyngite. otites, etc.) surtout dans la fin de la première année et pendant la grossesse de la mère. Avec une constante : ce qui compte c'est la diversité des expositions, ce n'est pas une question de degré, de quantité, mais plutôt de variété. *«En matière de bons microbes»* confirme la chercheuse, *«la variété fait la qualité d'un environnement»*. Il est donc important de manger tôt une grande diversité de fromages.

Une erreur monumentale

Tout ce qui protège en exposant est bon pour renforcer le système immunitaire : les chiens, les chats, les bactéries, les levures, les moisissures, le pollen du foin… *«Du point de vue de la santé publique, cette instruction représente une erreur monumentale»* dénonce Dominique Anne Vuitton, pointant *«la disparition inquiétante des facteurs protecteurs que l'on trouve encore dans les campagnes et zones rurales»*. Ce n'est pas un hasard si en 50 ans les allergies ont littéralement explosé en passant de 5 % à 30 % de la population dans les pays développés et urbanisés. Et s'il reste un risque possible de contamination du lait cru, ce risque est très limité comparativement aux bénéfices avérés. D'autant, relève la chercheuse *«que les producteurs font preuve de la plus grande implication et placent la sécurité sanitaire au premier rang de leurs préoccupations»* [1].

AMK

(1) Un rapport de l'Inra intitulé "Qu'est-ce que le lait cru ?" signale que le L. monocytogènes à l'origine de quelques cas de listériose, est plus souvent détecté dans les fromages au lait pasteurisé (8 %) que dans ceux au lait cru (4,8 %). La pasteurisation détruit tout sur son passage, les bonnes comme les mauvaises bactéries et le fromage se trouve sans défense face à des organismes pathogènes.

Étude Pature : ce qu'il faut en retenir

L'étude Pature (Protection contre l'allergie : étude du milieu rural et de son environnement) menée depuis 2002 sur un millier d'individus en Europe (Allemagne, Suisse, Autriche, France et Finlande), s'intéresse aux liens entre mode de vie dans une ferme et défense immunitaire. Les recherches menées ont montré que trois facteurs associés diminuent les risques sanitaires liés au développement d'allergies alimentaires, d'asthme ou d'autres maladies respiratoires : exposer les enfants aux poussières de la ferme, consommer des produits laitiers à base de lait cru et pratiquer une diversification alimentaire précoce. Avec en prime, la révélation que le fait d'introduire dans les 18 premiers mois des fromages au lait cru réduit de moitié le risque de développer à six ans un eczéma ou une allergie alimentaire. Plus cette consommation est fréquente et les fromages diversifiés et plus l'effet protecteur est important.

L'effet microbiote

Il n'y a pas de vrai bon fromage sans bactéries et on découvre depuis quelques années le pouvoir insoupçonné et fondamental sur notre santé de notre microbiote intestinal. Une flore intime et personnalisée qui contient quelques milliards de bactéries, que notre nourriture industrialisée et standardisée met en péril et nous avec. Un microbiote riche et équilibré est garant de la bonne santé de notre système immunitaire. Des recherches récentes révèlent aussi l'importance d'un bon microbiote pour protéger du diabète, de l'obésité, de certains cancers, voire de certaines maladies neurologiques.

Le Centre fromager de Bourgogne : un acteur incontournable

Le Centre fromager de Bourgogne, présidé par Jean-Philippe Bonnefoy, producteur et transformateur laitier en Saône et Loire, est un service d'accompagnement essentiel pour les producteurs fermiers de Bourgogne et *«le développement d'une filière organisée et responsable»*. Le Centre fromager compte 143 adhérents en 2019. Un nombre en augmentation et qui devrait devenir de plus en plus important dans les années à venir, selon le souhait de son président, qui sait que le poids et l'importance d'une telle organisation s'évaluent aussi au nombre de ses adhérents. *«C'est indispensable pour mettre l'outil en avant, le crédibiliser auprès des instances et des acteurs institutionnels et le faire vivre financièrement»*.

Économie

Tollé des députés sur la fiscalité de l'huile de palme

Après le tollé suscité par un premier vote favorisant fiscalement l'huile de palme jusqu'en 2026, comme matière première utilisée pour la production de biocarburants, l'Assemblée nationale française a fait marche arrière le 15 novembre en soirée en maintenant son exclusion de la liste des biocarburants qui bénéficient d'un avantage fiscal, contre l'avis du gouvernement.

Le 15 novembre, plusieurs députés sont montés au créneau, y compris Joël Giraud (LREM), rapporteur du PLF pour 2020, pour demander un second vote sur le statut fiscal des biocarburants à base d'huile de palme. L'amendement contesté prévoyait le report à 2026 de l'exclusion de l'huile de palme de la liste des biocarburants défiscalisés. Dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2020, les députés ont annulé à une écrasante majorité (58 à 2) lors d'une nouvelle délibération les effets du vote litigieux du jeudi 14 novembre.

Confronté à un tollé des écologistes et à l'embarras de sa majorité, le Premier ministre Édouard Philippe était monté en personne au créneau le 15 novembre pour réclamer un second vote, «*constatant l'absence d'un débat suffisant sur un sujet aussi important*», même si le gouvernement était favorable à l'amendement. L'Assemblée avait voté à toute vitesse le 14 novembre, avec l'aval du gouvernement, un amendement prévoyant le report à 2026 de l'exclusion de l'huile de palme de la liste des biocarburants. «*Cela fait deux fois, que sur cette affaire, le gouvernement tente d'imposer (son point de vue) et de faire en sorte que le Parlement se fasse avoir*», s'est impatientée Valérie Rabault (Tarn-et-Garonne, PS), le 15 novembre en commission des finances de l'Assemblée.

Une tentative surprenante

L'adoption de cet amendement a surpris, alors que l'Assemblée avait justement voté, le 18 décembre 2018, l'exclusion de l'huile de palme de ce régime fiscal favorable. Puis, le groupe Total avait tenté un recours au Conseil constitutionnel au printemps dernier, lequel avait débouté le groupe pétrolier, jugeant que le Parlement était tout à fait fondé à supprimer cet avantage.

Total avait fait valoir que l'exclusion de l'avantage fiscal en faveur de l'huile de palme pour biocarburants ferait la part belle à ses concurrents néerlandais et finlandais. «*Cet argument est faux*», ont estimé des professionnels des filières de biocarburants. En effet, rien n'empêchera Total d'approvisionner son usine de La Mède en huile de palme et de produire des biocarburants avec. La seule contrainte pour le groupe sera qu'il ne pourra pas écouler les biocarburants sur le marché français avec un avantage fiscal. Mais


Crédit photo : Assemblée nationale

il pourra exporter ces produits.

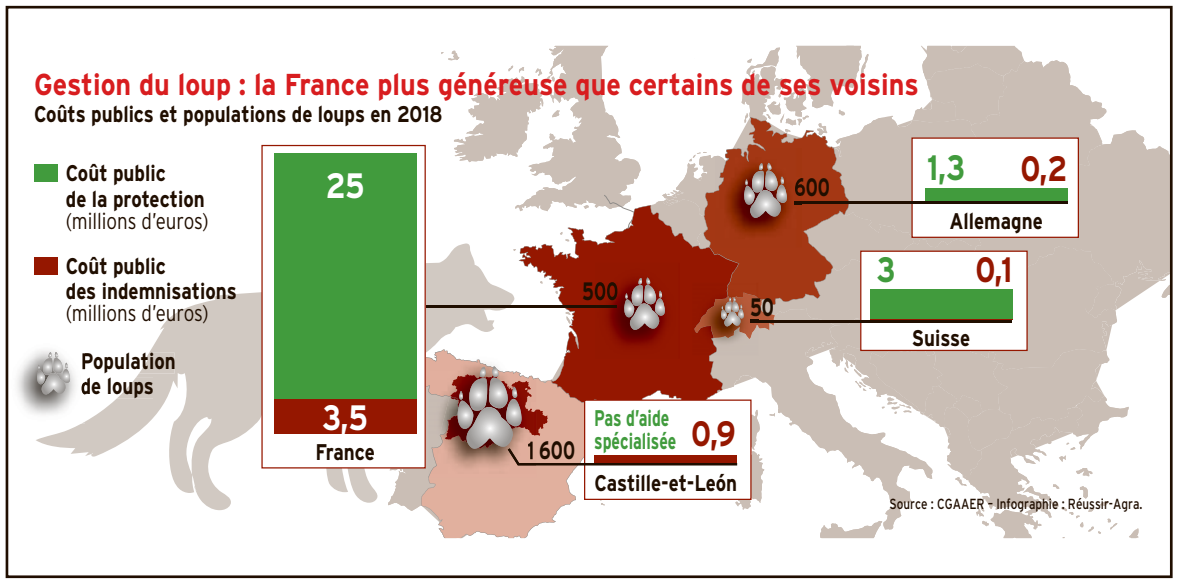
Des observateurs estiment que l'empressement du gouvernement à favoriser l'huile de palme découle surtout d'une crainte de voir des commandes aéronautiques ou de matériel militaire annulées par les pays exportateurs d'huile de palme comme l'Indonésie et la Malaisie.

Sur les 500 000 tonnes de matières premières que traitera l'usine de La Mède, 50 000 tonnes seront de l'huile de colza, indique par ailleurs la Fop (Fédération des producteurs d'oléagineux et protéagineux).

MN

Gestion du loup

Gestion du loup : la France plus généreuse que certains de ses voisins



Après la Suisse, le système français d'indemnisation et de protection contre le loup est «*le plus généreux des pays visités*» par la mission du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux). C'est ce qui ressort d'un rapport publié le 12 novembre comparant les politiques de gestion du loup dans six pays européens (France, Suisse, Italie, Espagne, Allemagne et Pologne). Le système hexagonal est «*parmi les plus complets et les mieux rodés*», remarquent les experts du CGAAER. Mais aussi l'un des plus coûteux rapporté à la population de loup. En France, un canidé «coûte» 57 000 EUR (coût public de la protection et de l'indemnisation), contre 2 500 EUR en Allemagne. Une comparaison européenne à relativiser car «*en Italie et en Espagne, la mission n'a pas réussi à obtenir des chiffres détaillés et consolidés au niveau national*», précise le rapport.

Dans ces deux pays, l'État et les régions consacrent «*des budgets très faibles*» aux aides à la prévention, tandis que «*l'indemnisation relève principalement du système d'assurance*». Un système qui semble plus inégalitaire qu'en France, car «*beaucoup d'éleveurs renoncent [...] à s'assurer, soit par manque d'information, soit parce que le système leur paraît trop contraignant pour un bénéfice insuffisant. La qualité de la protection qu'ils mettent en place est dès lors déterminante s'ils veulent limiter les dégâts*», constate le CGAAER.

Insee

Un agriculteur sur cinq n'a pas dégagé de revenu en 2017

En 2017, malgré une amélioration de la conjoncture agricole, 19,5 % des non-salariés agricoles imposés au réel ont déclaré des revenus nuls ou déficitaires, d'après une étude de l'Insee publiée le 7 novembre. Cette proportion atteint 30,1 % en grandes cultures et 27,8 % pour les éleveurs ovins, caprins et équins. Toutes productions confondues, le revenu des agriculteurs a progressé de 6,8 % en 2017 (1 610 EUR par mois, déficits exclus). L'indicateur retenu par l'Insee dans son étude est le revenu d'activité (déduction faite des cotisations sociales, mais pas des contributions sociales telles que la CSG et la CRDS).

En 2017, le revenu a particulièrement augmenté pour les éleveurs de granivores (+26,2 % à 2 400 EUR) et en polyculture-élevage (+16,1 % à 1 360 EUR). Il progresse pour toutes les orientations, sauf la viticulture (-2,3 % à 3 000 EUR) et les ovins, caprins et équins (-2,2 %). D'après l'Insee, un cinquième des non-salariés agricoles est assujetti au micro-bénéfice agricole (micro-BA), soit 92 000 agriculteurs. Leur revenu d'activité moyen est de 560 EUR (+6,7 % par rapport à 2016).

L'étude de l'Insee analyse aussi les revenus des non-salariés hors de l'agriculture : ceux-ci atteignent en moyenne 2 580 EUR (+0,7 %). Un chiffre qui masque de très fortes disparités entre les métiers : le revenu d'activité moyen des médecins et dentistes atteint 8 870 EUR mensuels, quand celui des micro-entrepreneurs est de 470 EUR.

Réagissant dans un communiqué du 8 novembre, la FNSEA et les JA déplorent le « fossé qui existe entre les agriculteurs et les autres entrepreneurs ». Pour les organisations syndicales, cette étude «*confirme l'absolue nécessité d'appliquer la loi Egalim pour de meilleurs prix payés aux producteurs*».

YG

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Salon international de l'agriculture

Une charolaise du Rhône égérie de l'édition 2020



Jean-Marie Goujat, éleveur à Cours (69)

La nouvelle est tombée le 29 octobre : Idéale, vache charolaise du Rhône, a été choisie pour figurer sur l'affiche du SIA 2020. Une fierté et une occasion de communiquer positivement sur le métier d'éleveur pour le Gaec Goujat de Cours.



Idéale, une vache charolaise qui correspond bien aux standards de la race.

En quelques jours, elle est devenue une véritable star. Idéale, une vache charolaise née et élevée à Cours par Bruno, Jean-Marie et Laurent Goujat a été choisie pour être l'égérie du Salon international de l'agriculture (SIA) 2020.
Jean-Marie Goujat, l'un des associés du Gaec des monts du Beaujolais, répond avec plaisir aux innombrables sollicitations des médias suite à la diffusion du communiqué de presse par le service presse du SIA. Depuis cette date, les projecteurs sont en effet braqués sur l'élevage de Cours, bien connu dans le département et au-delà pour la qualité de son travail, récompensé à maintes reprises lors de concours.

Message positif

«Le point de départ est le suivant : chaque année, des races sont à l'honneur au Salon selon une alternance entre les laitières et les allaitantes, celles à petits effectifs ou à plus grands. Pour 2020, sur trois dossiers raciaux présentés, c'est celui de la race charolaise qui a été retenu. Celle-ci est en effet la première race allaitante de France et d'Europe. On peut noter en parallèle que le pays du Charolais Brionnais est candidat pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco», retrace Jean-Marie.
L'organisme de sélection charolais a ensuite contacté le Gaec Goujat, qui a accepté cette sollicitation. *«Ce qui compte pour nous dans cette démarche c'est de mettre en avant cette race, notre métier d'éleveur allaitant, la qualité de la viande qui en est issue. Dans un contexte, où l'on importe massivement des viandes produites dans des conditions bien différentes des nôtres, on avait à cœur d'envoyer un message positif au grand public. C'est en effet lui qui a le pouvoir de nous faire vivre de notre métier demain. Nos méthodes de travail et notre passion pour les animaux garantissent en effet un bel avenir à cette race. Elle est élevée à l'herbe selon un mode d'élevage extensif. Elle répond ainsi parfaitement aux attentes actuelles de la société»*, complète l'éleveur qui a affiné sa technique de communication en suivant une session de média training.

L'animal à avoir !

Convaincus par cette «*mission*», les éleveurs bichonnent Idéale, récemment de sortie avec sa fille Plume d'Or, qui a remporté un prix d'honneur au concours charolais de Beaucroissant. *«Idéale n'est pas encore habituée des concours mais nous l'avons choisie car elle compte plusieurs qualités. Âgée de 6 ans, elle est docile et super calme. Avec ses 1 000 kg, elle ne sera ni la plus haute, ni la plus lourde mais c'est une belle vache qui correspond bien aux standards de la race. Une tête courte, un museau large avec une bonne barre de coupe, de belles cornes arrondies revenant en forme de croissant vers ses yeux, un dos large et musclé, des cuisses épaisses, elle est… idéale ! De plus, elle nous offre une super production avec un vêlage par an, son quatrième veau naîtra en décembre. C'est le style d'animal qu'il faut avoir»*, selon Jean-Marie.
Après avoir été traitée comme une vache de concours puis dressée, la belle a posé devant l'objectif des professionnels parisiens venus cet été au mois d'août pendant deux jours sur l'élevage Goujat pour l'avoir dans son univers, avec ses «*patrons*». À grand renfort de vidéos et de shooting photos, Idéale a su mettre en avant ses qualités et sa beauté. Nul doute qu'elle charmera les visiteurs du Salon entre le 22 février et le 1er mars prochains.

EMMANUELLE PERRUSSEL



chronique ovine

En zones céréalières, des brebis plébiscitées pour pâturer les couverts

En quelques années, le pâturage des couverts végétaux par les brebis s'est considérablement développé, en particulier en zones céréalières. Et les éleveurs ne se contentent pas de leurs propres parcelles ! Les brebis sont plébiscitées par les voisins céréaliers pour détruire les couverts. Une étude est actuellement en cours en région Ile de France afin de quantifier les intérêts techniques et économiques de ce type de destruction par rapport à un broyage.

Un fourrage facile à utiliser

Quel que soit le stade physiologique des brebis, il est inutile d'ajouter du concentré à la ration. Composés de graminées, légumineuses et de crucifères semées seules ou en mélange, les couverts végétaux présentent en effet une excellente valeur alimentaire au cours de l'automne et le début d'hiver qui suit leur implantation. Avec environ 0,9 UFL et 90 g de PDI par kg de matière sèche, cette dernière est équivalente à celle de repousses d'herbe d'automne, et largement supérieure à un foin de première coupe. Au final, avec des quantités offertes suffisantes, les brebis maigres sont en prise d'état corporel et les brebis en bon état se maintiennent. Par exemple, à l'EPLEFPA de Montargis (45), la proportion de brebis présentant une note d'état corporel de 3 (sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse) est passée de 8 à 62 % en un mois et demi de pâturage.



Bourgogne Viti Service

BVS s'installe à Chassey le Camp

Le 30 octobre, BVS a inauguré son nouveau magasin de Chassey-le-Camp ouvert depuis août au service des vignerons.

Sur un terrain de 4 000 m², ce bâtiment moderne et fonctionnel de 800 m² comporte 250 m² de magasin et 550 m² d'entrepôts (divisé en deux parties). *«Nous allons proposer environ 1 200 références sur notre nouveau site, des produits de la vigne à ceux pour la vinification, mais aussi les équipements du viticulteur, la caisserie et le cartonnage, ce qu'on appelle aujourd'hui le marketing du vin qui est une vraie valeur ajoutée»*, précisait Denis Montagnon, directeur de Bourgogne Viti Service, devant plus de 200 vignerons, fournisseurs et partenaires locaux lors de l'inauguration.

Par rapport à son ancien site de Santenay, BVS gagne aussi en visibilité, ici bien positionné au bord de la RD974 et donc facilement accessible pour les clients des secteurs des Maranges et de Santenay.

Le site sera piloté par Pedro Pereira, responsable de magasin, et Didier Very, technico-commercial. *«C'est une équipe d'expérience à laquelle viendra s'ajouter un nouveau magasinier, ce projet permet aussi de créer de l'emploi»*. Outre son premier public professionnel des vignerons, le magasin s'adressera aussi à un public plus large, offrant graines de légumes, terreaux professionnels, produits de cave et de décoration de caveaux...

Filiale à 100 % de Dijon Céréales, son président Marc Patriat était accompagné de son directeur, Christophe Richardot pour redire *«toute l'importance de la proximité»*, ne misant pas tout sur le digital, loin de là. *«Nous sommes pour la création de richesse et d'emplois sur nos petites communes rurales»*, disait-il, lui qui est également Maire, en se tournant et en remerciant à nouveaux ses confrères de Chassey-le-Camp et de Santenay.

Avec un chiffre d'affaires de 11,5 millions d'€ sur l'exercice 2018-2019 - dont 6,45 M€ en gamme produits de la vigne et 4,7 M€ en gamme vinification et marketing du vin -, Marc Patriat se voulait rassurant sur le changement de modèle économique en cours, parlant de la séparation vente/conseil ou encore de la part de marché grandissante du bio. *«Nous nous adapterons avec vous en bonne intelligence pour toujours vous rendre service»*, comme le souligne le nom de l'entreprise. BVS compte 23 collaborateurs répartis dans quatre magasins : Nuits-Saint-Georges, Beaune, Chassey-le-Camp et Mercurey.



Un nouveau magasin au service des vignerons, inauguré en présence de Marc Patriat, président de Dijon Céréales et Christophe Richardot, son directeur.

CÉDRIC MICHELIN

Les bonnes pratiques à respecter en cas d'utilisation d'antibiotiques

Les déclics
contre les résidus antibiotiques



Pendant la traite, je veille au grain !

J'utilise des bidons
de dérivation transparents
d'un volume suffisant
(30 L min.)

Communiqué du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Sylviculture

Comment gérer la crise des scolytes ?

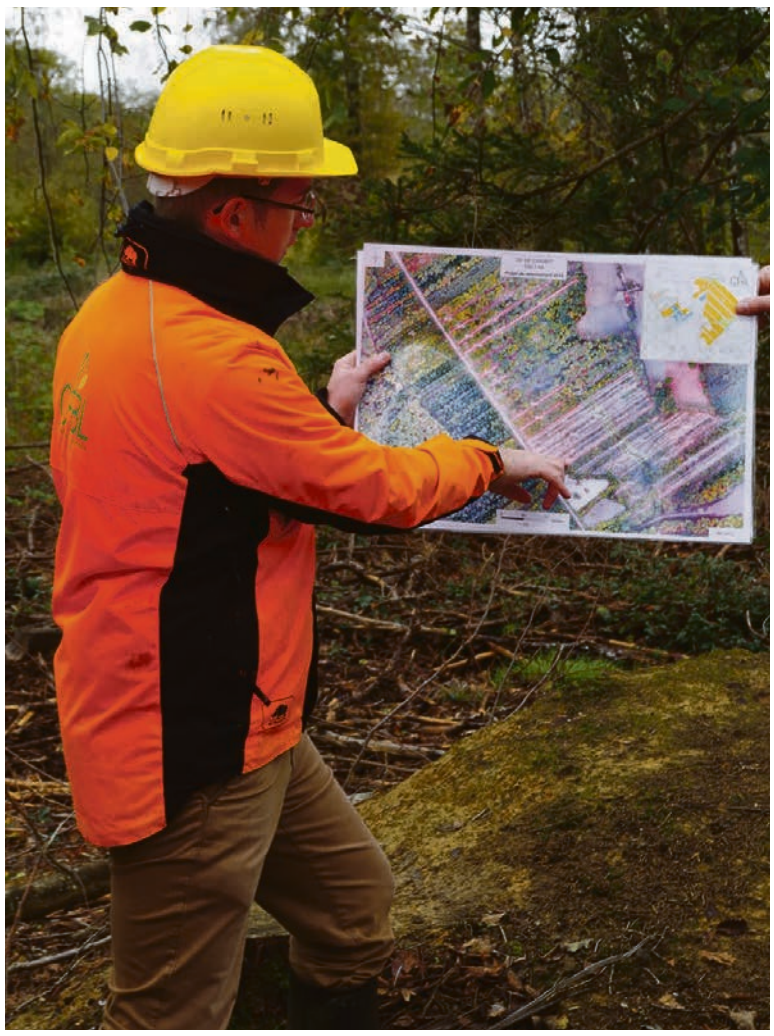
La coopérative CFBL a organisé une matinée technique à Azy-le-Vif sur le thème de la gestion des scolytes. L'objectif était de présenter un protocole de reboisement précis sur une parcelle impactée de la forêt de Chabet.


Arnaud de Montlivaut, le propriétaire de la forêt de Chabet, a accueilli cette matinée technique.

Comme nous en parlions dans l'édition 1552 du 8 novembre, le scolyte menace depuis plusieurs années les forêts de l'Est de la France et s'étend jusqu'en Bourgogne Franche-Comté. C'est le cas également dans la Nièvre et plus particulièrement dans la forêt domaniale de Chabet, propriété d'Arnaud de Montlivaut. Ce dernier est à la tête d'un domaine forestier de 595 hectares principalement constitué d'épicéas et de douglas. En 2018, la crise des scolytes étant trop importante sur exploitation, le propriétaire a dû prendre une décision *«douloureuse»* et se résigner à couper la totalité des épicéas touchés, soit environ 80 ha. Ce dernier a donc fait appel à la coopérative CFBL qui a déposé une demande de coupe auprès du CNPF (Centre national de la propriété forestière). La réactivité de l'ensemble de ces acteurs a permis au propriétaire de valoriser 18 500 m3 dont 62 % ont été vendus en sciage (charpente/fermette/bardage…), 19 % en emballage et 19 % en trituration (panneau, papier, granulé). *«Ce qui est important à souligner, c'est que j'ai pu valoriser correctement mes bois avant que le marché ne se dégrade»* a précisé le propriétaire forestier. *«Les bois ont été commercialisés auprès d'une quinzaine de clients de la coopérative dont une dizaine dans la Nièvre et les départements limitrophes (03/18/45/71). Seul 6,5 % du volume a été expédié au-delà de ces départements et 2,3 % en export»* explique à son tour Sylvain Loriot, responsable de l'agence CFBL de Nevers. Aujourd'hui, il faut donc replanter les 80 hectares qui sont en friches.

Comment renouveler la forêt ?

L'enjeu après cette récolte est de replanter rapidement avec des essences adaptées au sol et ce, dans un contexte de changement climatique, mais aussi d'un plan de gestion qui arrive cette année à expiration. La coopérative CFBL a donc mené une étude cartographique et pédologique. 5 000 photos réalisées à l'aide d'un drone, ont permis d'obtenir une orthophoto (un inventaire) très précise de la zone à replanter. Cet outil a fait gagner un temps précieux aux techniciens dans la campagne de repeuplement. Trois zones principales ont été définies à la suite de l'étude pédologique : zone saine, zone humide et zone intermédiaire à faible profondeur d'argile. Un travail d'harmonisation a par ailleurs été réalisé pour enlever les micro zones non identifiables sur le terrain et rendre la mission des équipes sylvicoles plus simple. À partir de ces éléments, l'outil Bio clim sol a été utilisé de manière à déterminer les essences adaptées aux conditions de la vie du sol en prenant en compte un réchauffement moyen de la température annuelle de 1 degré. Onze essences ont ainsi été retenues par Arnaud de Montlivaut, le propriétaire. Elles sont réparties de la manière suivante : 50 % de chêne Sessile et 50 % d'essences différentes (sapin de Nordman et de Turquie, Mélèze hybride, Pin taeda, maritime, Laricio ou encore aulne glutineux).


Carte en main, l'un des techniciens de la coopérative CFBL présente les zones définies grâce à l'étude pédologique.

Un protocole très précis

En raison de la zone à replanter, il était inenvisageable de le faire à la main. Des cloisonnements ont donc été ouverts au broyeur tous les neuf mètres d'axe en axe afin d'éliminer les souches et rémanents. Un travail du sol a également été instauré par la coopérative CFBL qui a développé la technique du potets qui favorise l'installation et le développement du plant. Ces potets sont de grandes envergures et mesurent un mètre sur un mètre et leur profile est bombé afin de maintenir le plant hors de l'eau lors des périodes d'engorgement. Les cloisonnements mesurent de 3 à 3,50 m et les lignes de plantations sont espacées de 3 m. Afin d'obtenir une densité finale de l'ordre de 1 200 tiges/ha, le CFBL va réaliser ces potets à un écartement de 2,75 mètres sur la ligne. Ce travail a nécessité pour la coopérative l'achat d'une minipelle dont les équipements ont été développés spécialement pour la zone en question. À savoir : un mini-gyro pour couper la végétation de petit diamètre, un mini-lamier pour dégager la végétation dense et d'un diamètre de 4 à 8 cm et enfin une mini-cisaille pour couper les tiges d'environ 15 cm de diamètre. Ces outils permettent à la coopérative de proposer des solutions d'éco-reboisement des parcelles de leurs adhérents.


Exemple de potet développé par la coopérative CFBL. C'est dans ces trous que seront replantées les essences choisies par le propriétaire.

Des phénomènes climatiques exceptionnels

Yann Mozziconacci est technicien au CNPF. Pour lui le développement des scolytes est directement lié au stress hydrique généré par les épisodes de sécheresse de 2018 et 2019. *«L'année 2018 a renforcé la perception du changement climatique en raison des phénomènes de sécheresse et de canicule intenses subis de fin juin à octobre. 2018 est au 1er rang depuis 60 ans pour l'intensité et la durée du stress hydrique et au 2nd rang des années les plus chaudes, avec un nombre de jours de chaleur supérieur ou égal à 25 degrés deux fois plus important que la normale. Les effets sur la végétation forestière, déjà visible dans le courant de l'été dernier, se renforcent avec une année 2019 exceptionnelle sur le plan des records de chaleur jamais atteint dès le mois de juin et une sécheresse précoce. Cela a entraîné : scolytes sur épicéas, rougissement de douglas et sapin, mortalité de hêtre et de chêne pédonculé. Il est désormais probable que les essences introduites hors de leur aire naturelle sur des stations non favorables disparaîtront à terme en plaine (épicéa et pectiné notamment)»* explique le technicien. Cartes à l'appui, il affirme également que le déficit d'humidité depuis le 1er octobre 2019 est de -100 %. Ces fréquences pour les arbres sont de plus en plus insupportables. À tel point que 20 % des chênes de la région ne passeront probablement pas la décennie, selon Yann Mozziconacci. Pour ce dernier, si un propriétaire veut limiter l'impact des maladies sur ses arbres, il a tout intérêt à diversifier ses essences. *«Plus le mélange est varié plus c'est profitable pour un domaine forestier. Car il faut savoir que les chenilles se repèrent visuellement. Or si vous avez une parcelle variée, vous réduisez les risques»* explique le technicien.

Théophile Mercier

Contact : Richard Lacheze, responsable agence CFBL Sud Bourgogne, 06 80 47 78 16. richard.lacheze@cfbl.fr

Groupama vous informe

La prévention pour éviter les sinistres

La prévention est un élément fondamental pour tout assureur. En effet, dans l'exercice quotidien de leur métier, les assureurs accompagnent leurs clients dès qu'ils sont confrontés à un sinistre. De manière complémentaire, ils sensibilisent aussi leurs assurés en amont, pour éviter autant que possible la survenance de celui-ci et le stress qu'il implique. Dans ce contexte, depuis plus de 60 ans, Groupama propose à ses assurés, particuliers et entreprises, des actions concrètes en matière de prévention.

Des services Prévention spécialisés

Pour les particuliers, différents services de prévention sont proposés dans leur vie quotidienne en matière de santé, de risques domestiques ou routiers. Par exemple, les centres de prévention Centaure proposent des formations à la sécurité routière afin d'appréhender notamment la conduite en conditions détériorées : perte d'adhérence, freinage d'urgence, choc latéral, effets de la vitesse…

Pour les entreprises, agricoles ou non, des experts en prévention interviennent pour identifier les risques encourus et proposer des solutions pour les éviter et ainsi protéger le patrimoine du chef d'entreprise. Cet accompagnement concerne des domaines très variés :

- Le domaine de la construction des bâtiments pour utiliser les matériaux adaptés
- La thermographie infrarouge pour identifier les risques d'incendie avec des niveaux d'urgence (correction immédiate ou non)
- La protection des installations électriques, la protection contre la foudre qui génère de nombreux sinistres
- L'utilisation des extincteurs avec mises en situation dans des camions de démonstration, etc.

Les missions d'un service Prévention spécialisé

Parce que le premier métier de l'assureur est de faire en sorte que le sinistre ne survienne pas, l'expert en prévention a plusieurs rôles :

• Conseiller et accompagner le chef d'entreprise sur son activité professionnelle en particulier si elle est exposée, comme :

- Les filières agroalimentaires, Bois, Méthanisation
- L'activité d'élevage
- Le stockage des récoltes et des fourrages avec notamment la solution innovante des sondes connectées proposées par Groupama, qui a démontré son efficacité.

• Proposer un service dédié pour les grandes structures (ou risk management). Grâce à des experts, une analyse détaillée des risques menaçant l'entreprise est menée avec le responsable du site. Ces services concernent par exemple :

- L'analyse des risques réglementaires avec la responsabilité pénale, la responsabilité civile « atteinte à l'environnement »
- Le service audit de vulnérabilité au vol et à la malveillance
- Le service audit en risque de production…

En complément de ces prestations, des formations techniques peuvent également être proposées dans différents domaines, comme par exemple la formation sur le risque d'explosion de poussières ou l'utilisation d'un séchoir…

Communiqué Groupama Prévention
Contact Groupama Grand Est :
Pour plus d'information, les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute au 03 88 188 188.
Retrouvez-nous sur www.groupama.fr

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suppression de l'envoi du document papier

Comment obtenir votre Relevé Parcellaire d'Exploitation 2019

La MSA Bourgogne vous informe de la suppression du relevé parcellaire d'exploitation en version papier. Ce document est désormais téléchargeable en ligne.

Votre relevé parcellaire est désormais disponible à tout moment depuis *«Mon espace privé»*.

Pour y accéder, vous devez être inscrit en tant qu'employeur / entreprise (avec votre numéro de SIRET). Il n'y aura plus d'envoi «*papier*» de ce document. Il vous appartient de le télécharger et de le conserver.

Comment signaler un changement ?

Si vous cédez ou reprenez des terres, vous devez établir un bulletin de mutation de terres, signé par le propriétaire, le cédant et le preneur. Ce bulletin est disponible sur bourgogne.msa.fr dans la rubrique Votre MSA/Nos services en ligne/Formulaires à télécharger/Affiliation.

Communiqué MSA Bourgogne

Juridique

Le préjudice d'anxiété désormais étendu à tous les produits toxiques

Le salarié qui justifie d'une exposition à une substance nocive ou toxique générant un risque élevé de développer une pathologie grave et d'un préjudice d'anxiété peut agir contre son employeur pour manquement de ce dernier à son obligation de sécurité.

Jusqu'à maintenant, seuls les salariés justifiant d'une exposition à l'amiante pouvaient se prévaloir du préjudice d'anxiété. Désormais, la Cour de cassation offre cette possibilité aux salariés qui auraient été exposés à «*une substance nocive ou toxique*», c'est-à-dire une substance qui peut être autre que l'amiante.

Pendant longtemps, le préjudice d'anxiété n'était reconnu que dans des cas très limités : seuls les salariés exerçant des métiers spécifiques dans certains établissements, exposés à l'amiante, dont la liste est fixée par un arrêté du 7 juillet 2000 pouvaient prétendre à la réparation du préjudice d'anxiété. Ce n'est qu'à compter de l'arrêt du 5 avril 2019 que la situation a commencé à évoluer : la Cour de cassation a ouvert la possibilité à tous les salariés ayant été exposés à l'amiante (y compris ceux ne répondant pas aux conditions précitées) d'obtenir la réparation de leur préjudice d'anxiété, lié à l'inquiétude de la survenance d'une maladie du fait de leur exposition. Il s'agissait là d'une première brèche dans un système en place depuis 1998 qui laissait entrevoir de nouvelles possibilités en matière de réparation du préjudice d'anxiété, notamment une extension à d'autres substances. Et c'est finalement chose faite avec cet arrêt du 11 septembre 2019.

La Cour de cassation étend le préjudice d'anxiété à tous les produits toxiques, et place les salariés exposés à des substances nocives, qu'il s'agisse d'amiante ou pas, sur un pied d'égalité en matière de réparation du préjudice d'anxiété. Ainsi, si le salarié justifie d'une exposition à une substance nocive ou toxique générant un risque élevé de développer une pathologie grave et d'un préjudice d'anxiété personnellement subi, alors il peut agir contre son employeur pour manquement à son obligation de sécurité pour obtenir réparation.

La Cour renforce dans cet arrêt, l'obligation de l'employeur prescrite par l'article L4121-1 du code du travail : elle rappelle que l'employeur doit s'attacher à remplir son obligation de sécurité, et prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé physique et mentale des travailleurs.

Les employeurs du secteur agricole auront donc à cœur de bien évaluer dans leur document unique d'évaluation des risques (DUER), les risques chimiques et de mettre tout en œuvre pour protéger leurs salariés.

Sabrina Jolly

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/11/2019	Bourg-en-Bresse 12/11/19	St-Christophe-en B. 13/11/2019	National 13 au 19/11/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,81 € →	3,83 € →
	R	3,30 € →	3,35 € →	3,60 € →	3,45 € ↘
	O	3,05 € →	2,85 € →	-	3,07 € ↘
Vaches mixte (M)	R	2,80 € ↘		-	2,90 € ↘
	O	2,80 € ↘	2,75 € →	-	2,90 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,45 € ↘	-	-	2,47 € ↘
	P	2,30 € ↘	2,20 € →	-	2,26 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € →
	O	3,05 € →	3,00 € →		3,10 € →
Taureaux VML	URO	2,65€ ↘	2,40 € →	3,00 € →	2,92 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/11/2019**

Effectif total: 765 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	350-400	2,70 €	2,80 €	2,74 €	-
			400-450	3,06 €	3,06 €	3,06 €	-
		U	200-250	2,94 €	3,38 €	3,05 €	--
			250-300	2,80 €	2,93 €	2,91 €	--
			300 -350	2,66 €	2,80 €	2,71 €	-
			350-400	2,51 €	2,71 €	2,60 €	-
			400-450	2,43 €	2,61 €	2,50 €	-
			450-500	2,39 €	2,45 €	2,44 €	-
		R	200-250	2,63 €	2,67 €	2,67 €	-
			250 -300	2,60 €	2,86 €	2,68 €	-
			350-400	2,40 €	2,53 €	2,48 €	-
			400-450	2,34 €	2,51 €	2,48 €	-
	F	U	200-250	2,84 €	2,89€	2,85 €	-
			250-300	2,66 €	2,67€	2,67 €	-
			300-350	2,52 €	2,69€	2,61 €	-
		R	250-300	2,51 €	2,64€	2,61 €	-
			300-350	2,41 €	2,58€	2,49 €	-
			350-400	2,35 €	2,44€	2,42 €	--

BROUTARDS : Les transactions sont plus fluides grâce surtout à la présence d'emboucheurs et d'engraisseurs français. Les besoins à destination de l'Italie restent mesurés et se concentrent essentiellement sur les charolais extras, ou encore sur les limousins ou les bon blonds d'aquitaine. Parmi l'offre proposée 537 boutards ont trouvé preneur sur 544 présentés.

LAITONNES : les tarifs cèdent quelques centimes après plusieurs semaines de résistances et de maintient à un niveau satisfaisant. La tendance est donc baissière même si le placement est rapide.

Effectif total: 373 - Taux de vente: 80%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,63 €	1,70€	1,66 €	+0,03
		R	+ 500 kg	1,55 €	1,56€	1,56 €	+0,18
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,23 €	2,61€	2,40 €	+0,06
		U	- 5 ans	-	-	1,90 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,75 €	2,07 €	1,84 €	-0,03
			+ 10 ans	1,67 €	1,77 €	1,71 €	-0,06
		R	- 5 ans	1,62 €	1,75 €	1,70 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,59 €	1,74 €	1,68 €	-0,01
			+ 10 ans	1,47€	1,66 €	1,59 €	-0,01
		O	- 5 ans	1,50 €	1,64€	1,57 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,47 €	1,58 €	1,53 €	+0,01
			+ 10 ans	1,23 €	1,49€	1,35 €	-0,06
		E	24 à 36 mois	2,31 €	3,23€	2,60 €	+0,05
	F	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,25 €	2,15 €	+0,06
		R	24 à 36 mois	1,79 €	1,92 €	1,86 €	-0,02

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Encore de l'offre en quantité cette semaine, néanmoins la part de sujets maigres commence à augmenter. Cela explique la perte de quelques centimes dans toutes les catégories.
En effet la marchandise maigre a du mal à trouver preneur à cause du coût de la nourriture pour la finition.
Néanmoins les bons sujets se commercialisent à des prix très attractifs.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/11/2019

Bovins (270)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
230 à 340 kg Broutards	650 - 860	2,52 - 2,85
365 à 415 kg Laitonnes	930 - 950	2,30 - 2,53
285 à 375 kg Génisses 24-36 mois	760 - 960	2,33 - 2,70
485 à 775 kg Taureaux	-	-
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches légères	710 - 1050	
Vaches entre deux	1070 - 1290	
Vaches lourdes	13200 - 1820	

Trop de bovins non annoncés (près de 30 %) perturbent l'organisation du marché ainsi que la commercialisation des animaux.

Pensez à annoncer !!

Bovins gras : 3

Peu d'apports.

Prochain marché le lundi 2 décembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/11/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 184 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

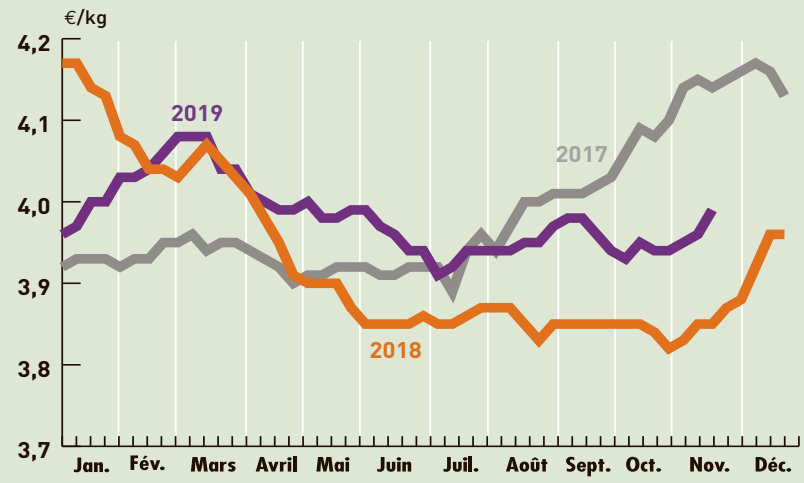
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	250 - 300	2,74 €	3,02 €	2,86 €	+0,06
		R	250 - 300	2,68 €	2,82 €	2,78 €	+0,02
			300 - 350	-	-	2,61 €	-0,01
			350 - 400	-	-	2,52 €	-0,01
			400 - 450	-	-	2,40 €	-0,02
Laitonnes :	F	R	250 - 300	2,41 €	2,65 €	2,46 €	+0,02
			300 - 350	2,28 €	2,55 €	2,42 €	+0,02

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 11/11/19 au 17/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,78 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,40 €	3,39 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,82 €	3,70 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,79 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,04 €	3,84 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,09 €	3,00 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,56 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,41 €	3,82 €	3,70 €	3,64 €	-	-	-

Tendance : Peu d'offre, peu de demande.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 11/11/19 au 17/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,01 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,54 €	4,15 €	3,86 €	3,60 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,66 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,11 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,61 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,56 €	4,42 €	4,15 €	4,00 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 47/2019

Bovins de boucherie

Les éleveurs affinent la préparation de leurs championnes pour les concours d'animaux de boucherie. Achetés environ trois semaines avant les fêtes pour une bonne maturation, ces bovins d'exception devraient offrir des viandes succulentes pour les fêtes de fin d'année. Reste à connaître le niveau de la demande et le comportement des GMS qui sont de plus en plus impactées par le manque de professionnel qualifié.Sur les marchés, la demande est réservée à quelques jours du Black Friday qui va mobiliser une part non négligeable du budget des ménages pour les achats de Noël. Le commerce est calme, mais les prix se maintiennent pour les Charolaises de qualité bouchère. Les abattoirs ont suffisamment de marchandise dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, malgré des tarifs déjà très bas, les industriels maintiennent la pression sur les prix notamment dans les mauvaises vaches. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande est plus favorable avec des tarifs mieux défendus dans les Charolais.

Broutards

Les volumes progressent avec la rentrée des animaux pour l'hiver. L'activité commerciale pâtit du retrait des exportations sur la Tunisie et la Libye, avec un marché export qui se recentre sur l'Italie ou l'Espagne. Les engraisseurs profitent d'un équilibre offre/demande en leur faveur pour peser sur les prix, y compris dans les bons Charolais en règle avec la vaccination. Dans les broutards plus légers, si la vaccination permet un écoulement vers l'Espagne, on note un net repli des commandes. Les expéditions dans les non-vaccinés avec PCR sont très compliquées avec des tarifs revus à la baisse. Dans les femelles, la situation est similaire avec un recul des prix dans les bonnes Charolaises vaccinées. Le commerce est laborieux et les tarifs peu soutenus dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs restent prudents dans leurs mises en place avec des achats qui demeurent contingentés auprès de leurs fournisseurs. Les gros veaux partent vers le marché espagnol, même si ce marché sature. Les tarifs sont stables et restent trop peu rémunérateurs pour les éleveurs dans les veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards standards destinés à l'engraissement. Les veaux légers ou maigreux sont sans valeur commerciale. Les difficultés perdurent dans les croisés légers ou de moyenne conformation. La demande est ciblée sur les bons veaux croisés U dont l'offre reste mesurée.

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/11/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 217 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : Commerce bien plus calme cette semaine, les animaux maigres non démarrés peinent à trouver preneur en ce début d'hiver.	F	U	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		R	- 5 ans	1,71€	2,17 €	1,84 €	
			5 à 10 ans	1,56€	1,92 €	1,79 €	=
			+10 ans	1,38€	1,74 €	1,64 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,98€	2,342 €	2,12 €	+0,04

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 25/11/2019**

Ovins : 170	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	
Agneaux	90 - 148	2,32 - 3,40
Brebis	26 - 96	0,46 - 1,07

Vente active et globale en ovins à des tarifs qui augmentent en agneaux de façon significative et plus fermes en brebis.

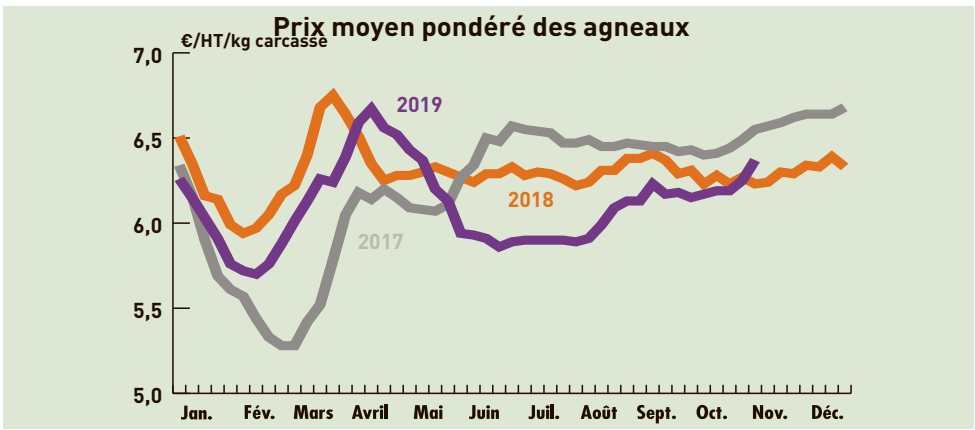
Prochain marchés: les 9 et 16 décembre 2019, aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,92 €	6,30 €
Couvert	16 -19 kg	7,00 €	6,80 €	6,05 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,92 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	6,47 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/11/2019 au 24/11/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,94	6,82	5,97	-	-	-	-
	Var.		0,21	0,17	0,32				
	R	6,50	6,53	6,50	-	6,79	6,64	-	-
	Var.	0,26	0,15	0,14		0,01	=		
	O	-	-	-	-	6,18	6,05	-	-
	Var.					0,11	0,07		
3 (couverts)	U	-	7,00	6,89	5,78	-	-	6,76	-
	Var.		0,26	0,18	0,26			0,02	
	R	6,57	6,67	6,58	5,82	6,95	6,84	6,53	5,85
	Var.	0,04	0,09	0,10	0,15	0,03	0,04	0,02	0,04
	O	6,29	6,38	6,36	-	6,39	6,16	5,93	-
	Var.	0,15	0,04	=		0,09	0,11	0,10	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,99	5,70	-
	Var.						0,07	0,07	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Malgré une demande toujours calme, les cours progressent en raison du déficit d'offre persistant
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

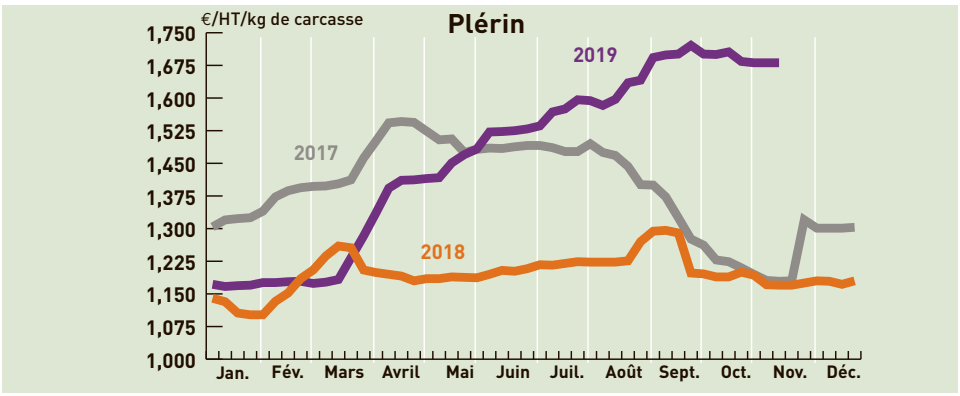
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 novembre 2019) :

« Cours maintenus, mais plus difficile en femelles. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 344 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 novembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,681 €**



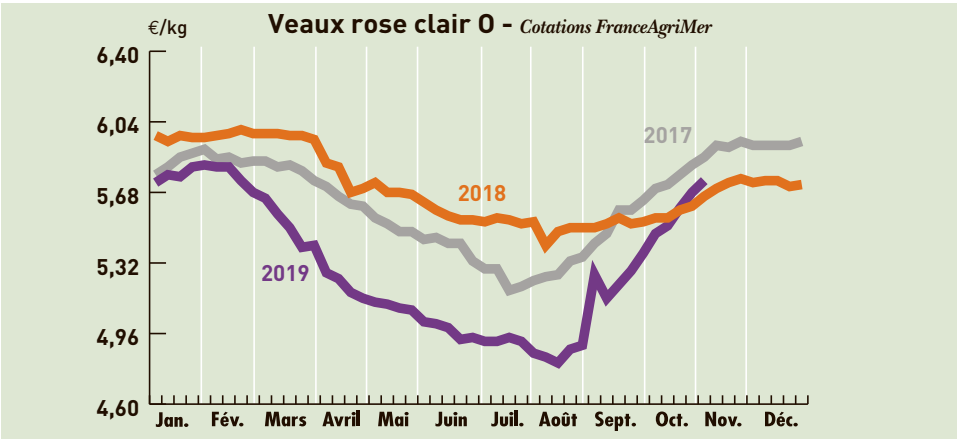
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 8/11 au 14/11/2019*

1,82 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,23 €		-
U	-	7,49 €	5,80 €	-
R	-	6,23 €	4,79 €	3,70 €
O	-	5,74 €	4,58 €	3,97 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	274	Marché perturbé par le jour ferié, peu d'apports, cours reconduits.
La Talaudière	499	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	150	(=)
Femelles	87	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	79	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 19 novembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	nov.-déc.	163	N	C
	BPMF	janv.-mars	162	N	C
	fourrager	nov.- déc	155,50	N	C
	fourrager	janv.-mars	154,50	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	nov. - déc.	161	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov. - déc	161	V	C
ORGE FOURRAGÈRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	nov. - déc	143	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	146	T	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	146	T	C
AVOINE NOIRE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl mini	nov. - déc	150	V	C
TRITICALE					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or	-	nov. - déc	155	N	C
MAIS					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Cote d'Or/Saone-et-Loire	-	nov. - jan;	1562	T	C
POIS					**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	nov. - déc	195	A	C
Yonne	fourrager	nov. - déc	195	A	C
Côte d'Or	fourrager	nov. - déc	190	V	C

Matériel

Tracteur

38 - Vds 2 roues avec pneus pour tracteur Ford 16 - 4 - 38 TBE Ford 3000, 4x4 : 4000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur Ford County 1004 BE 8000 euros, déchaumeur 4 m transport en long.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds cse cessation tracteur NH M11596 7500 h très bon état enrouleur Irrifrance 90 360 Irrido-seur matériel atelier
✆ **06 83 44 30 00**

Trav. publics

01 - Suite acquisition d'une maison à rénover nous sommes à la recherche d'une mini pelle de seconde main ou avec problème mécanique ou même très vieille
✆ **06 13 29 38 19**

Agri. divers

07 - Petit pressoir épandeur V400 LS pulseur 800 LS mat arrosage diam76 50 enr.180 épointeuse herse 3m faucheuse moulin à vent cadre vig. charrue intercep
✆ **04 75 39 30 49 HR**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

69 - Vends tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 460D)
✆ **06 10 43 35 81**

73 - Vends tracteur articulé Pasquali V780, 80CV LAR106 740h cabine poste réversible - nombreuses options.
✆ **06 19 34 05 37**

Travail sol

01 - Vos cha Kuhn 4 socs 16 pou Varimaster 122 clair-voie an 2012 px 9000 euros ss TVA 01340 Malafretaz
✆ **06 75 92 97 76**

01 - Vos lame niveleuse super 2500 Devoys 2 mètres 50 très bon état
✆ **06 62 12 60 76**

38 - Vends semoir pneumatique RAU 5 rgts TBE disques sorgho et tournesol.
✆ **06 37 77 89 90**

73 - Vends griffe réglable L100-I35 sous soleuse L125 charrue vigneronne à disque L160-140.
✆ **06 19 34 05 37**

Récolte

21 - Cause retraite vends faucheuse Khun 6 assiettes, - andaineur Khun GA 402, - faneuse Fella 680, - presse Feraroli 55, - plateaux 9 m et 6 m., - brabant 4 socs (réf. 47VB1)
✆ **06 36 50 17 05 HR**

26 - Vd machine à vendanger Alma Seleta XL, 2008, 4 ventilateurs révision faite. Prix 20 000 HT
✆ **06 49 59 87 21**

42 - Vds moiss.bat. NH 8040 cabine coupe 3.60m 4 pneus proches du neuf - belle machine dor. à l'abris.
✆ **06 81 61 62 00**

84 - Vends cause retraite tapis réceptacle 11m pour cerise + vibreur OMC attelé à Renault 90S.
✆ **06 83 07 32 02**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Forestier

30 - Vends fendeuse de buches autonome moteur diesel puissance 20t prix 3 000 euros à débattre
✆ **06 20 53 19 96**

Cave

34 - Cause cessation vinif vds 1 garde vin 20hl inox, 1 garde vin refrigeré, une pompe BODIN, 1 tire marc, tuyaux decuvage 12.5 raccord inox 25m, 2 foulo pompe, egrappoir COQ, 2 caissons egouttage, 1 quad HONDA Tel.HR
✆ **04 67 39 26 41**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 470A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds rototiller RAU 3 m, pirouette Fella 6 toupies 6m80, pièces salle traite Melotte.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vds compresseur d'air triphasé débit 600 l. m. sur roues poss. attelage, prix à débattre.
✆ **04 74 78 17 29 HR**

38 - Vds chaudière inox pour échauder volailles diam. 0,59 cm hauteur 0,65 cm élec 380.
✆ **06 11 46 56 54**

Remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

38 - Cause décès vends enrouleur Irrimec opti rain 90ST300, état neuf : 7000 euros.
✆ **06 27 46 24 48**

42 - Vds benne monocoque Brimond 8 T super état + ridelles 3900 Ð
✆ **06 99 27 66 26**

42 - Vds cse cessation tracteur New Holland TS 100 - 2003 - 8500 h avec chargeur Quik 19700 Ð HT + pailleuse Gyrax semi portée 3700 Ð HT - le tout très bon état.
✆ **06 86 13 22 16**

42 - Vds round Baller D 150 GALLIGNANI + semoir Sulky 17 rangs 2.50 m
✆ **04 77 20 68 04**

69 - Vds round baller New Holland Roll Belt 150 liage ficelle ou filet 1000 bottes au compteur année 2016 prix 25000 euros - Vds combiné Agram 3 m. avec semoir Sulky 25 rangs année 2007 prix 4000 euros - Le tout en très bon état cause retraite.
✆ **04 78 44 11 72**
ou 06 87 10 64 55

69 - Vends godet déssileur Emily type OMEGA 2 m3. Bon état.
✆ **06 13 90 56 28**

71 - Vds aplatiss. 300 Ð, godet C2000 Magsi 200 Ð, surélévat adapt euro 200 Ð, couloir 800 Ð, R.B. 580JD, 2500 Same explorer 70, 7000 vis fendeuse, 150 roue 24»200.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - cause retraite vds broyeur de haie Mc Connel, MAG530E, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

74 - Vds cause retraite tracteur Class Arion 610 cis 2009 4 930h, balle ronde Class variant 360 6.043 b, pirouette gf Kuhn 8702T, andaineur ga Stoll R14055, faucheuse conditioneuse frontale John Deere 131 lamier neuf, semoir combiné Amazone KE302 + D9 30, foin + regain 2019 bonne qualité.
✆ **06 13 58 53 15**

74 - Vends MB New Holland 8070 4,57 cabine clim chariot broyeur TBE + tracteur Ford 5000 1972 + camion bétaillère - Mercedes 9 places.
✆ **06 07 82 52 11**

84 - Recherche moiss batteuse New holland Someca Claas John Deere, Tracteur FIAT massey FENDT deutz NH JD Belarus presse toutes densites ts etats
✆ **06 68 28 21 21**

89 - Cause retraite VENDS divers matériels, ferme céréales, semis - triage - travail du sol - etc... (réf. 4501)
✆ **06 22 65 95 50**

89 - Vends : - canadien 2m80, IH 14 dents, - charrue et canadien 3 fers pour motoculteur, -2 arbres de scie circulaire, - cage en fer 1 porte 108x0,87x0,78, - semoir à main semtout sur roulettes, Prix à débattre (réf. 4701)
✆ **03 86 53 88 46**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends fourgon Jumper HDI 110CV L2H2 année 2012, 49400 KM TB état ,pas de TVA, 11500 euros.
✆ **06 08 86 70 54**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vos paille blé HD - foin HD - paille orge C2 HD environ Bourg en Bresse
✆ **06 47 40 02 86**

01 - Agri vend ensilage maïs plante entière en bottes enrubannage - luzerne livraison possible
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vos foin et regain prairie naturelle qualité extra bottes rondes et carrées 330 et 600 kg prix 150 et 170 Ð/T
✆ **06 84 47 68 91**
ou 06 85 81 70 78

01 - Vos foin bonne qualité 2019, 50 B de 160x120, 120 euros la tonne
✆ **06 11 73 83 56**

38 - Vends balles rondes New holland 5950, année 1997, bon état 8000 bottes : 5500 HT - aplatisseur.
✆ **06 72 54 89 28**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod Vds maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds betteraves fourragères Rouge à partir de 50 kg + graines de Tournesol.
✆ **06 17 52 60 51**

Fourrage

01 - Vos foin conversion bio C2 Rays gras dactyle trèfle stade épiaison bonne qualité bottes 90x120x240 prix départ ferme 145 euros HT 16 bottes paille 80 euros la tonne
✆ **06 88 73 70 73**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends avoine noire de printemps, récolte 2019, variété Persik, 170 euros/tonne, stockée en big bag.
✆ **06 30 56 11 26.**

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 470C)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

Bât. Pro.

58 - Vends ou loue bâtiments 1 000 m2 ,silos stockage céréales 1 000 T suite arrêt minoterie, - logement, - garages, - terrain 4ha. Dommartin (Nièvre)
agri.thierry.dubois@gmail.com

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT**
5 NERVURES
EPS.0,63 6,65€/M²*
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION
EPS.0,63 7,50€/M²*
EPS.0,75 7,60€/M²*
EPS.0,75 8,45€/M²*
RÉGLEZ EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0***
* Prix HT POUR 200M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*** Par crédit bancaire, après acceptation du dossier

BEISER environnement
LA RÉFÉRENCE DE LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL AGRICOLE EN EUROPE ! 03 69 35 30 30
TAPIS CAOUTCHOUC MARTELÉ -10% ANTIDÉRAPANT LONGUEUR DE 10M À 30M LARGEUR DE 1M20 À 4M EPAISSEUR DE 10MM
SILO GALVANISÉ EN KIT -15% CAPACITÉ DE 1.85M³ ET 3.50M³ Structure galvanisée, Pieds réglables en hauteur, Vidange par trappe guillotine
TUNNEL DE STOCKAGE BÂCHE EXISTE DE 10M À 100M Bâche 650g/m², Existe en 8m de large et 3m90 de haut, Existe en 10m30 de large et 5m85 de haut, Structure démontable et 100% galvanisée
TUNNEL DE STOCKAGE TÔLE ONDULÉE -15% EXISTE DE 10M À 100M Existe en 8m de large et 3m90 de haut, Existe en 10m30 de large et 5m85 de haut, Tôle ondulée anticondensation, Porte en tôle en option
PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0* ! LIVRAISON GRATUITE** !
www.beiser.fr
* Soumis à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. © Beiser - 11/2019. Photos non contractuelles.

Elevage

01 - Vos godet dessileur Emily 2005 GAV Omega 2,1 m3 adaptation Merlo TBé
✆ **06 45 62 45 45**

69 - Vds tank à lait Japy 750 l. Cultipaker 2,50 H TBE 300 euros.
✆ **06 75 04 16 27**

Divers

MR SANOH Grand voyant Médium
Pas de fausses promesses. N'hésitez pas à me contacter. Réussis là ou les autres ont échoués. Résultat immédiat garantie. Spécialiste du retour de l'être aimé, amour durable, chance au jeux, entreprise en difficulté, fidélité, maladie même les plus désespérées. Travail efficace et rapide. Ne restez pas dans l'angoisse. Réputé pour trouver une solution à tous vos problèmes même les cas les plus difficile.
07 85 73 18 94

Voyant médium DAOUD
Résous tous vos problèmes. Même mal qui circule dans votre corps. Je l'enlève dans deux jours devant vous. Donne de la chance dans la semaine. Travail entre homme et femme sous quelques jours. Succès, réussite dans tous les domaines. Travail solide, résultats efficaces.
Téléphonez sans tarder : 06 07 07 20 76
Paiement après travaux

69 - A vendre pommes Chanteclerc Braeburn Jubile Idared Gala Jeromine Golden Pinova Choupette
✆ **06 37 13 42 89**

71 - Vends foin + paille belle qualité, livraison assurée.
✆ **06 71 65 85 09**

81 - Vends BR foin PN + paille + sorgho fourrager 120 x 120, 220 kg, sans engrais ni phyto, conversion en bio en cours, stocké sous hangar et sur palettes, chargé mais non livré, prix foin 30 ÐHT la BR, prix paille et sorgho fourrager 25 ÐHT la BR.
✆ **06 03 55 67 00**

89 - Cause retraite VEND exploitation avicole 7 200 m2, élevage poulet chair, certifié Duc + 2 hangars + maison habitation (réf. 470B)
✆ **06 67 87 75 22**

Terrain

12 - A vendre 40 ha terrains labourables à 4 600 euros l'hectare + 10 ha en fermage.
✆ **06 06 42 01 47**

63 - Vds 40 ha terrain labourable à 4700 euros l'ha + 10 ha en fermage.
✆ **06 06 42 01 47**

69 - Vends vigne cru Brouilly 1 ha 91 d'un seul tenant en pente mais terroir d'exception.
✆ **04 74 04 85 43**

Divers

07 - Vds piquets de clôture châtaigniers fendus à la main 1,80m 1,80 euros et 1,60m 1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

69 - Vds coupe d'accacias pour piquets ou bois de chauffage.
✆ **06 73 45 82 39**

Location

Agricole

21 - LOUE bâtiments agricoles pour mat. ou caravanes, - VENDS cornadis 6 m., 8 places, - barrières toutes longueurs. (réf. 4704)
✆ **06 46 10 52 91**

Offre

Emploi

07 - La Ferme expérimentale caprine du Pradel recrute à 100% un ouvrier agricole polyvalent. Rens. et candidatures pour le 29 novembre : pierre.ulrich@educagri.fr
✆

18 - Recherche un salarié qualifié pour faire semis, travail du sol, etc... Possibilité CDI.
✆ **06 85 32 78 46**
ou 02 48 66 10 07

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ **06 88 12 72 11**

73 - Recherche ouvrier (e) agricole soin et traite des vaches laitières, jusqu'au 15 avril 2020.
✆ **07 77 44 00 86**

Demande

Emploi

42 - Cse retraite empl. salarié agricole connaisss. meca. agric.- 23 ans même exploit. certi phyto 2024 - recherche CDI
✆ **04 74 87 32 88**

69 - Recherche personne minutieuse ou retraité(e), connaissance du milieu agricole est un plus, pour trier fruits.
✆ **06 37 13 42 89**



Mariage

Rencontre



58 - Dame 47 ans, salariée RECHERCHE agriculteur 46/54 ans pour une relation sincère et durable. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 4703)
TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

01 - Agriculteur vend 6 vaches Salers inséminées sexe 8 vaches Limousine vêlage février
✆ **06 83 33 41 45**

03 - Cause cessation vente de génisses et vaches pleines terme à partir de décembre - garantie sanitaire.
✆ **04 70 06 81 93**
06 37 10 61 51

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - Vends reproducteurs HBC, veaux 18 mois et 1 adulte VF, certains issus IA. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68.68 24 94**
ou 02 48 76 23 41

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC vend 11 taureaux de 12 - 14 mois dont 5 pour vaches, père Espagnol, Chablis, Vigny, Falcon, 6 pour génisses, père Dumas, Natur, Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 460C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VENDS taureaux charolais 18 mois HBC, - veaux de l'année. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 45VB1)
✆ **06 73 95 62 82**

38 - A vendre génisses Salers HBS: 3 prêtes à la Reproduction, 2 de 14 mois. Très dociles
✆ **06 64 54 45 96**

42 - Vds vaches PH au lait CL sanitaire ok
✆ **06 26 42 41 70**

42 - Vds 2 génisses laitières 1 66 et 1 66 x 46 terme 06.01.2020 cse santé
✆ **06 95 38 89 17**

42 - Vds taureaux Charolais 18 36 mois bonnes origines IBR A docile
✆ **06 73 62 68 81**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Cause cessation définitive VENDS - 13 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**



58 - Cause cessation VEND cheptel charolais : - vaches, génisses, laitonnes. Guinot - Sermages (réf. 450C)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux Charolais 18 mois. Florentin - La Charité sur Loire (réf. 4702)
✆ **06 06 71 54 30**

63 - Vds génisses Aubrac de 8 à 18 mois.
✆ **06 72 42 39 26**

63 - Elevage Salers trait vend génisses salers pleines charolais ou salers.
✆ **07 86 58 22 97**

69 - Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 06 08 21 17 67

69 - Vends vaches terme nov. déc. laitières et pour veaux.
✆ **06 50 51 61 13**

71 - VENDS taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 460B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds très bons taureaux charolais 1 à 2 ans, type viande + 1 de 3 ans, fils Vitoz.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, 15 génisses 18 mois, 40 laitonnes. Le tout HBC. Vidéo sur www.simongenetic ou gaec.bonnot.free.fr. GAEC Bonnot 71220 La Guiche
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends génisses HBC pleines d'un an, sans corne, IBR A, BVD, non IPI. SCEA Pichard Hugues.
✆ **06 08 95 93 72**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réformées agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

69 - Vds agnelles 6 mois Noir du Volay agriculture biologique uniquement par tél.
✆ **06 03 40 36 15**

71 - Achète agneaux de boucherie, agneaux à engraisser, brebis et chèvres de réforme.
✆ **09 71 27 88 01**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

74 - Vends brebis suffolk présumées pleines, possibilité de transport.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vends porc fermier, truies pleines fait 3 portées Youna.
✆ **04 74 70 94 03**

69 - Vends cochon fermier entre 180 et 200 kg dur St Martin en Haut. Cochon disponible jusqu'à fin février. Réservation avant 15 décembre.
✆ **06 20 32 65 08**

Volaille-Lapin

38 - Vds volailles fermières dindes, chapons, oies.
✆ **06 71 20 73 17**
06 79 40 96 54

38 - Vends poulettes prêts à pondre 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

58 - DONNE chiots croisés Berger des Pyrénées, bon au travail et garde nés le 10/08/19, n° mère : 8025000001171TU287, n° SIRET : 4349979460018, non LOF (réf. 480B)
✆ **06 14 26 16 97**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 juin 2013,

Madame Yvette Juliette CHADOEUF, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roger PETETIN, demeurant à NEUILLY-LES-DIJON (21800) EHPAD La Combe Saint Victor Rue de la Combe aux Métiers, décédée à DIJON (21000), le 14 avril 2019 a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Guillaume LORISSON , Notaire à DIJON 1 Place de l'Europe, – Simone Veil, le 19 novembre 2019. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Guillaume LORISSON, notaire à DIJON, chargé du règlement de la succession, réf CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis.

AL214825335

NOMINATION

ERDE

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000 euros
Siège social : Rue du Moulin
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
332 160 118 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2018, il résulte : Monsieur Armando DA COSTA demeurant 1, place du 11 novembre 1918 – 21160 MARSANNAY-LA-COTE, a été nommé en qualité de Directeur Général, en remplacement de Madame Catherine VERGNAUD, 3 Allée Pablo Picasso – 21000 DIJON, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214825262

KAPA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rond-point Francis -Carco
21400 CHATILLON SUR SEINE
499 399 400 RCS DIJON

Par Assemblée Générale Ordinaire du 01/06/2019, la collectivité des associés a constaté la démission de M. Amadou DIOUF de ses fonctions de liquidateur au 01/06/19 et décidé de nommer en remplacement Mme Penda DIOUF, demeurant 20 rue Bordier - 93000 AUBERVILLIERS, aux fonctions de liquidateur de la société à compter du 01/06/2019 et pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Pour avis - Le liquidateur.

AL214825329

H.V.S

SAS au capital de 9 120 000 euros 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE 802 997 668 RCS DIJON Par décision unanime des associés en date du 31/10/19, il résulte que Mélanie REMY deumeurant 18 rue de Rouen à DIJON (21) a été nommée directrice générale de la société HVS à compter du 1/11/19, pour une durée illimitée. Mention sera faite au RCS de DIJON, Pour avis Le Président

AL214825337

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL FILEAS Fiscal & Légal
Assistance Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MEREMPSA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
67 rue des Godrans 21000 DIJON
833 451 065 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 7 septembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 21 rue des Tournesols – 21800 QUETIGNY au 67 rue des Godrans – 21000 DIJON, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.

AL214824992

REFLETS DE TERRE

SARL au capital de 65 000 euros - Siège social : 26 route de Verdun, 21200 BEAUNE - 520 359 381 RCS DIJON - le 08/11/2019 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 26 route de Verdun 21200 BEAUNE au 6 rue Porte Fermerot, 21700 NUITS SAINT GEORGES à compter de ce jour et de modifier les statuts en conséquence. Pour avis La Gérance

AL214825298

SCEA DOMAINE DUPASQUIER ET FILS

Société Civile d'Exploitation Agricole -
Au capital de 160 000,00 euros -
Siège social : 47 B rue Henri Challand -
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 325 139 004

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : « 4 route de Nuits Saint Georges - 21700 PREMEAUX-PRISSEY » et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. A compter du 18 novembre 2019, le siège social :

— qui était situé : 47 B rue Henri Challand - 21700 NUITS SAINT GEORGES

— est désormais situé : 4 route de Nuits Saint Georges - 21700 PREMEAUX-PRISSEY.

Pour avis - La Gérance.

AL214825367

MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS

THIERRY BOURBON
SARLU au capital de 5.000 euros
porté à 80.000 euros
Siège social : 19 boulevard de l'Université
21000 DIJON
792 363 137 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 12/11/2019, il résulte que le capital a été augmenté de 75.000 euros pour être porté à 80.000 euros, par incorporation de

réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Article 6 - Apports.

Il a été apporté au capital de la société :

- Lors de la constitution, une somme de 5.000 euros en numéraire,

- Lors de l'augmentation de capital réalisée sur décision de l'associé unique du 12/11/2019, une somme de 75.000 euros par incorporation de réserves.

Article 7 - Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de 80.000 euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 160 euros chacune, numérotées 1 à 500, attribuées en totalité à l'associé unique.

L'associé unique déclare que les 500 parts sociales composant le capital social sont toutes intégralement libérées.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis et mention,

Le Gérant associé unique

AL214825336

MODIFICATION DE STATUTS

COFIPARI-VOISIN PROMOTION

SAS au capital de 330000 euros - Siège social : Le Grama - 15 place Grangier 21000 DIJON 400 558 839 RCS DIJON, l'AGE du 16.09.2019 a décidé de réduire le capital social de 99 000 euros pour le ramener de 330 000 euros à 231 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 4 500 actions. La Présidente a constaté en date du 22.10.2019 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées: ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL: AM : Le capital social est fixé à 330 000 euros - NM : Le capital social est fixé à 231 000 euros - il résulte également que : La société LETAP, société civile au capital de 527 330 euros, dont le siège social est 16, rue Michel Servet 21000 DIJON, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 443 325 030 a été nommée Directeur Général, à effet au 16.09.2019 en remplacement de la société EMMA, démissionnaire au 30.06.2019 - POUR AVIS - Le Président

AL214825300

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/11/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POMMARD: Parcelles de vigne et terre à vigne en AOC Pommard 1er Cru, Pommard, Bourgogne Rouge, Aligoté et Coteaux Bourguignons - Classification Urbanisme : RNU

Lots POMMARD et VOLNAY indissociables. (Reprise d'un bail cessible et vente à terme)

2 ha 11 a 13 ca - Champs pourris: AW-45-46 - En boeuf: BR-189[58]-190[58] - Les charmots: AE-67-68 - Les crenilles: AO-102 - Mont poulain: AX-65-69-102-104

VOLNAY: Parcelle de terre à vigne en AOC Bourgogne - Classification urbanisme : RNU

Lots POMMARD et VOLNAY indissociables. (Reprise d'un bail cessible et vente à terme)

82 a 08 ca - Monpoulain: AH-27

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/12/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214825366

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2019 Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 5 octobre 2017 par la société la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.

à

La société CHEZ LOCA, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à DIJON (21000) 21 rue Angélique Ducoudray, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 832.528.285. pour un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à DIJON (21000) 21 rue Angélique Ducoudray sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS et cela à compter du 1er décembre 2019

AL214825347

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/20198 à BRON (69) et du 19/11/2019 à ST-ETIENNE (42), la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE SAS au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est à ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE proroge la location-gérance à la société SODI Nord SAS au capital de 10 000 euros, siège social à BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation, RCS 793 315 490 LYON, représentée par la société RGS son Président, de son fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à ST-SEINE-L'ABBAYE (21440) 21 Rue CARNOT, pour la période du 18/10/2019 au 27/11/2019.

AL214825330

S.C.I. LES TROIS DOMAINES

Société civile immobilière
au capital de 1 829,39 euros
Siège social : 1 Chemin des Guettottes
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
421 725 367 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur Jean-Pierre GUILLEMOT, demeurant 11 Place Fournier - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, en qualité de gérant pour une indéterminée en remplacement de Monsieur Jean-Marc PAVELOT, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL214825363

NON DISSOLUTION

SHAPS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7, RUE DES FORGES
21190 MEURSAULT
481 651 305 RCS DIJON

Aux termes de l'AG mixte du 22/06/2018, les associés statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance.

AL214825345

LM LA VIE A 2

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 G rue Jeanne Barret
21000 DIJON
821 684 735 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 Octobre 2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

AL214825346

VTPB

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 110 Route de Dijon
21910 SAULON LA RUE
824 981 948 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 2 septembre 2019, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société, par application de l'article L.223-42 du code de commerce.

La Gérance.

AL214825351

ALFRED BURGERS & VINS

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 36 Rue Monge
21000 DIJON
821 523 743 RCS DIJON

L'AGM du 28/06/2019, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214825352

EURL LES CLIMATS

SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 8 rue du faubourg Saint-Martin 21200 BEAUNE - 837 962 562 RCS DIJON - le 30/10/2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL214825354

APPORT FROID CLIMATISATION ÉNERGIES (AFC ENERGIES)

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
22 Rue Pasteur
21370 PLOMBIERES LES DIJON
527 514 632 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 28 juillet 2019, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - Le Gérant.

AL214825365

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BRAMAPO

SCI au capital de 135679.63 euros,
24 Avenue Victor Hugo,
21000 Dijon.
RCS: Dijon 351704564.

À compter A.G.E du 10-10-2019: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation: CHez M. Pone Nicerama, Bat. Gascogne, 201 Avenue de la Lanterne, 06200 Nice. Liquidateur: M. Pone Daniel Nicerama, Bat. Gascogne, 201 Avenue De La Lanterne, 06200 Nice. Mention et formalités au RCS de Dijon.

AL214825279

HG PROMOTION

SAS AU CAPITAL DE 15.000 €
SIEGE SOCIAL :
Rue André BARBEAUX,
Hameau de CHEVREY
21700 ARCENANT
809.938.533 RCS DIJON

L'associé unique, le 30/09/19, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Hervé GOUNORD demeurant Rue André BARBEAUX, Hameau de CHEVREY, 21700 ARCENANT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : Rue André BARBEAUX, Hameau de CHEVREY, 21700 ARCENANT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON

AL214825332

HG PROMOTION

SOCIETE EN LIQUIDATION
SAS AU CAPITAL DE 15.000 €
SIEGE SOCIAL :
Rue André BARBEAUX,
Hameau de CHEVREY
21700 ARCENANT
809.938.533 RCS DIJON

L'associé unique, le 31/10/19, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé le compte de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé GOUNORD demeurant Rue André BARBEAUX, Hameau de CHEVREY, 21700 ARCENANT, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON où mention sera faite.

AL214825333

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

FINANCIÈRE EEA

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000,00 euros
Siège social
51, avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
R.C.S DIJON B 844 049 296

Avis de dissolution

Par délibérations de l'AGE du 05/11/2019, les associés ont décidé, à compter de ce même jour, la dissolution anticipée volontaire de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, nommé M. Emmanuel BRIOT, demeurant 86, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé 51, avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON.

Modifications au RCS de DIJON.

Pour avis. Le liquidateur.

AL214825339

BIJOUX FANTAISIES AND CO

SAS en liquidation au capital de 5 000 euros Siège social : rue Nicolas Midant, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY 810 407 395 RCS DIJON L'AGO du 30/04/2019 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ladite date d'assemblée.Radiation au RCS de DIJON.

AL214825340

BIJOUX FANTAISIES AND CO

SAS au capital de 5 000 euros Siège social : rue Nicolas Midant, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY 810 407 395 RCS DIJON L'AGE du 30/04/2019, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2019, nommé en qualité de liquidateur Aurélie CAUSERET, demeurant rue Nicolas Midant, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

AL214825341

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

MB REVETEMENTS
SARL Unipersonnelle en liquidation
au capital de 2.000 euros
Dont le liquidateur est
M. Moussa BELLADGHAM
Siège de liquidation : 2 rue de l'Eglise
21360 BESSEY-EN-CHAUME
515 037 877 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 30/09/2019, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis. Le liquidateu

AL214825343

IFAC PROVENCE

246 CHEMIN DU TERRIL ZI AVON 13120 GARDANNE ID'R Immobilier Diagnostic air SARL au capital de 4000 € Siège social : 4 rue Tarnier, 21110 Aiserey 817 657 075 RCS de Dijon L'AGO du 24/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL214825353

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

IMAGIX

SCM au capital de 1.005,76 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 DIJON RCS DIJON : 398 773 358 Le 25 novembre 2019, la société SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P, SELAS immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 442 614 442, associée unique de la société IMAGIX, a décidé la dissolution anticipée de ladite société et la transmission universelle de son patrimoine à son profit. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 Alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Dijon. Pour Avis

AL214825356

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SCM CABINET DE RADIOLOGIE DU DOCTEUR CUFFIA

SCM au capital de 457,35 euros Siège : 5 Rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE RCS DIJON : 350 210 910 Le 25 novembre 2019, la société SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P, SELAS immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 350 210 910, associée unique de la société SCM CABINET DE RADIOLOGIE DU DOCTEUR CUFFIA, a décidé la dissolution anticipée de ladite société et la transmission universelle de son patrimoine à son profit. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 Alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Dijon. Pour Avis

AL214825357

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

CENTRE D'IMAGERIE DE LA COTE DE BEAUNE

SCM au capital de 11.000 euros Siège : 5 Rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE RCS DIJON : 349 546 895 Le 25 novembre 2019, la société SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P, SELAS immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 442 614 442, associée unique de la société CENTRE D'IMAGERIE DE LA COTE DE BEAUNE, a décidé la dissolution anticipée de ladite société et la transmission universelle de son patrimoine à son profit. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 Alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Dijon. Pour Avis

AL214825358

GREUZARD PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Mariages
21200 BEAUNE
430113 480 RCS DIJON

Par décisions du 17/10/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour même et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité. Monsieur Éric GREUZARD, demeurant 4 Chemin des Mariages - 21200 BEAUNE est nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 Chemin des Mariages - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL214825361

EURL PM

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21 rue Pierre Joigneaux -
21200 BEAUNE - 388 018 442 RCS DIJON

Suivant décisions du 12/11/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 30/09/2019, a déchargé M. Philippe PETITJEAN DE MARCILLY, demeurant 21 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL214825362

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

L3J
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 5 rue de la Planche
21460 CORROMBLES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORROMBLES du 22/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI ; Dénomination sociale : L3J ; Siège social : 5 rue de la Planche - 21460 CORROMBLES ; Objet social : l'acquisition de plusieurs biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou

autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Jérémie BARBAUD, demeurant 5 rue de la Planche - 21460 CORROMBLES. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis-La Gérance

AL214825303

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 18/11/2019 : forme sociale : SARL, dénomination sociale : MH LES CLIMATS SELECTIONS, siège social : 5 Place de l'Europe, 21630 POMMARD, objet social : réalisation d'évènementiels dans le domaine des vins et spiritueux, commissionnaire en vins et spiritueux, négoce de vins, achat, vente de vins et spiritueux et d'accessoires d'½nologie, conseil et consulting en sélection de vins et spiritueux, animation de formations dans le domaine des vins et spiritueux, durée de la Société : 99 ans, capital social : 5 000euros, gérance : Mme Mei HONG (5 Place de l'Europe 21630 POMMARD), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214825328

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP du 15/11/2019, il a été constitué une SAS dénommée : SEGEO. Objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante d'articles de bricolage et d'équipement de la maison situé Rue François Mitterrand à IS-SUR-TILLE (21120), sous l'enseigne «BRICOMARCHE ». Capital : 210.000 € Siège social : 14, rue François Mitterrand – 21120 IS-SUR-TILLE. Durée : 99 ans Admission aux assemblées – Vote : Chaque associé participe personnellement au vote. Il peut désigner, par écrit, un mandataire en la personne d'un autre associé. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : Soumise à une clause d'agrément statutaire. Président : M. David DROMARD demeurant 14bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE. Immatriculation :

RCS de Dijon.

AL214825331

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHAMPEAU-EN-MORVAN en date du 12 novembre 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES MONTS DU MORVAN, SIEGE SOCIAL : L'HUIS RAPIN, CHAMPEAU-EN-MORVAN (Côte d'Or)

OBJET : - L'édification de toutes constructions, l'acquisition, l'administration tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis à usage civil ou commercial, l'exploitation par bail, location,

- La location de terres et bâtiments à usage agricole, de logements meublés ou garnis à usage d'habitation,

- La gestion du patrimoine immobilier de la Société et de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription de titres, dans toutes sociétés existantes ou à créer, la gestion des titres et valeurs mobilières y afférents,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3 000 euros

GERANCE : Mme ISABELLE BOUSSARD, demeurant L'HUIS RAPIN, 21210 CHAMPEAU EN MORVAN,Mr SEBASTIEN ROYER, demeurant L'HUIS RAPIN, 21210 CHAMPEAU EN MORVAN,

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL214825334

SCI LA CHARMENCE

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée «SCI LA CHARMENCE», au capital de 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à TOUILLON (21500) – 29, Rue de Savoisy – Le Petit Jailly, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont le premier gérant est M. Vivien VAILLARD, demeurant à CHAMP D'OISEAU (21500) – 1, Route de Semur, désigné statutairement pour une durée illimitée.

AL214825355

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/11/2019 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FAMILIALE PAPYCHAT

Siège social : 8 rue du Migneroy , 21610 Fontaine-Française

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : capital variable de 250€ à 300 000€

Objet social : L'acquisition, location et vente de bien immobilier de toute nature

Gérant : Monsieur Romain VILBOUX, 8 rue du Migneroy, 21610 Fontaine-Française

Cogérant : Madame Cynthia NOUVEAU, 15 rue des tilleuls, 21610 Fontaine-Française

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL214825359

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 23 septembre 2017 Madame Colette Renée COLLET a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 26 septembre 2019 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584825526

NOMINATION

MODIFICATIONS

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE SAS au capital de 73.444.960 € Rue Pierre Timbaud 58600 Garchizy 350 693 586 RCS Nevers

Aux termes des décisions du 31/10/2019, les associés ont décidé de nommer, en qualité de président, M.Giuseppe DARESTA demeurant Via Pastrengo 29 - 10128 TORINO, en remplacement de M.Ciro CASAPULLA, démissionnaire. Pour avis

AL584825538

TRANSFERT DE SIÈGE

DE LA GARENNE

Société Civile Immobilière au capital de 1 524.00 euros Siège social : 15 Rue de la Garenne 58000 SAINT ELOI 384 643 276 RCS NEVERS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2019, Le siège social a été transféré, à compter du 15 novembre 2019, de 15 Rue de la Garenne, SAINT ELOI (Nièvre), à La Douane, Le Bourg, MONTIGNY-SUR-CANNE (Nièvre) En conséquence, l'article des statuts 4 a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS .

Pour avis, le représentant légal.

AL584825542

SCI ORBI

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2019, les associés de la société dénommée SCI ORBI, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, identifiée au SIREN sous le numéro 443 354 113 RCS NEVERS, dont le siège social est à AZY-LE-VIF (58240), Les Michardes, ont décidé de transférer le siège social qui était à Les Michardes 58240 AZY-LE-VIF, à l'adresse suivante: Chabrulat 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS, et ce à compter du 5 novembre†2019. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL584825545

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 25/11/2019, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

MARCEAU Adrien, Henri, Jimmy
le Bourg 58110 Aunay-en-Bazois
RCS de Nevers n° 803 518 190

AL584825557

SARL ANDREA AND SACHA
15 rue des Ardilliers 58000 Nevers
RCS de Nevers n° 753 494 665

AL584825558

Le 25/11/2019, le Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de :

SARL LONG KIEU SUSHI
22 rue Marc Riquier 58000 Nevers
RCS de Nevers n° 801 885 310.

AL584825559

Le 18/11/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Monsieur Armando, Fabrice ROPERTO
13 avenue Gambetta
58400 La Charité-sur-Loire
RCS de Nevers n° 832 498 703

AL584825533

Le Tribunal de Commerce de Bourges a par jugement en date du 05/11/2019, prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Mme SAYET née DUMOUX Evelyne
07, Rue du Chancelier Baugy
18800 BAUGY
RCS BOURGES 315 887 372
Compositions florales funéraires cadeaux loisirs nettoyages entretien pierres tombales entretien de parcs et jardin
LE GREFFIER

AL584825536

MODIFICATION DE CAPITAL

HOTEL PERREAU

S.A.R..L. au capital de 7.622,45 € Siège social : 8 Route d'Avallon 58140 LORMES 331 223 834 R.C.S. Nevers

Au terme des décisions de l'associé unique en date du 10 octobre 2019, il a été décidé une augmentation de capital de 88.011 euros, portant ainsi le capital de 7.622,45 € à 95.633,45 €. Au terme des mêmes décisions, il a été décidé et réalisé une réduction de capital en vue d'apurer les pertes, d'un montant de 88.011 € ramenant ainsi le capital à 7.622,45 €. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL584825529

GUTENBERG AND CO

Sigle : GUTENBERG & CO SASU au capital de 100.000 € Siège social : l'Inkub 7 bis rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers 849 545 801 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 15 mai 2019, le Président en date du 16 mai 2019, a pris acte de l'augmentation de capital de 72.500 € pour le porter de 100.000 € à 172.500 €.

AL584825541

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS Me Arnaud SARLAT Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie NEVERS - 6 rue Hoche

LBC FINANCES

SARL au capital de 10 000 euros Siège social : Rue de l'école 58150 ST ANDELAIN RCS NEVERS 523 138 063

REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 25/09/2019, et d'un PV de constatation établi le 4 Novembre 2019 par le Gérant, le capital social a été réduit de 10.000,00 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales et par voie de remboursement à concurrence d'une somme de 30.000,00 euros sur chaque part de 100 euros de nominal, annulée.

Le capital social a donc été ramené de 20 000,00 euros à 10.000,00 euros. Cette réduction est devenue définitive. Les articles 7 et 8 des statuts ont par conséquent été modifiés.

Pour avis, Le gérant

AL584825554

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 17 mai 2019 dans Terres De Bourgogne relatif à la société SCI VERT BOIS. Mention additive : Mme Anne-Marie BERTRAND demeurant 150 allée de la Marine Royale 06210 Mandelieu a été nommée gérante en remplacement de M. Jacques BERTRAND.

AL584825547

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

À L'ANNONCE PARUE LE 1ER NOVEMBRE 2019 TERRES DE BOURGOGNE N°1551

Concernant la modification statutaire - nouvelle associée de la société SCM Cabinet infirmier de Saint Eloi
Il a été écrit : Agrément de Mme Morgane Marchetti en qualité de nouvelle associée.
Il fallait lire : Agrément de Mme Morgane Marchetti en qualité de nouvelle associée et cogérante.
Le reste de l'annonce est inchangé.

AL584825552

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Me Garance AGIN – SELARL AGIN – PREPOIGNOT Avocats au Barreau de Nevers 6 Square de La Résistance 58000 NEVERS Tél : 03 86 57 05 00 Me Alexandre BENAZDIA Avocat au Barreau de CUSSET VICHY 18, rue Hubert COLOMBIER 03200 VICHY Tél : 04 70 97 90 15

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS (Nièvre) Des biens et droits dépendant d'un ensemble immobilier

sis : 4, rue de La Préfecture – 58000 NEVERS

MISE A PRIX EN UN SEUL LOT : 70 000 €

L'adjudication aura lieu le **MARDI 21 JANVIER 2020, à 10 HEURES 30,** à l'audience d'adjudication du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NEVERS (Nièvre), sis : Place du Palais – 58000 NEVERS, à la vente aux enchères en **UN SEUL LOT,** des biens ci-après désignés :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Commune de NEVERS (58) : un ensemble immobilier sis : 4, rue de La Préfecture – 58000 NEVERS, cadastré section AK n°139, pour une surface de 01a 61ca, consistant en un immeuble composé :

· **en rez-de-chaussée :** un local commercial d'environ 94 m² composé d'une surface d'exposition, de bureaux avec sanitaire, une cage d'escalier pour accéder à l'étage et d'un couloir donnant accès à une cour intérieure fermée de 17.90 m² environ ;

· **A l'étage :** un appartement en duplex d'une surface habitable de 197.10 m² environ, composé : d'un palier, une cuisine, salle à manger, salon, bureau, lingerie, escalier pour accéder à l'étage supérieur composé : d'un palier, de trois chambres, une salle de bains, WC, et une chambre avec salle de bains, pour une surface de 60m² ;

· **Cave :** sous partie d'une surface de 60 m² ;

Ces biens sont libres de toute occupation.

Tels que lesdits biens existent et comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve et tels qu'ils sont décrits dans un procès-verbal de description dressé le 07/06/2019, par QUALIJURIS 58, Huissiers de Justice à NEVERS, dont une copie est annexée au Cahier des Conditions de Vente qui peut être consulté auprès du secrétariat greffe du tribunal de Grande Instance de NEVERS, sis : Place du Palais – 58000 NEVERS, ainsi qu'au cabinet de la SELARL AGIN PREPOIGNOT, sis : 6 Square de la Résistance – 58000 NEVERS, ainsi qu'au cabinet de Me Alexandre BENAZDIA sis 18 rue Hubert COLOMBIER – 03200 VICHY.

VISITE DES BIENS :

La société d'huissiers QUALIJURIS 58 **fera visiter les lieux le vendredi 10 JANVIER 2020 à 11 heures.**

MISE A PRIX EN UN SEUL LOT : 70 000 € (soixante dix mille euros)

outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Toute personne qui veut porter enchère doit obligatoirement le faire par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau de NEVERS, étant précisé que la vente aux enchères aura lieu impérativement à la date précitée, sans possibilité de report, sauf cas de force majeure, ou à la demande éventuelle de la commission de surendettement, tel que mentionné à l'article R322-28 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

FAIT A NEVERS le 06/11/2019.

Signé : Me Garance AGIN.

AL584825497

MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

BOURDILLAT FINANCES SARL transformée en SAS au capital de 247 270 euros Siège social : 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES 480.233.857 RCS NEVERS Le 16 Novembre 2019, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Administration et Direction : Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Pierre BOURDILLAT demeurant à MARZY (58180) – 79 Route de Corcelles Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Monsieur Jean-Pierre BOURDILLAT, sus désigné, Président

AL584825524

CSP EVOLUTION

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 € Siège social : Rue Henri Dunant 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE 838 612 083 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal en date du 01/11/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de pose et réparation de pare-brise ainsi que la vente, la pose et la réparation de pneumatiques.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L'inscription modificative sera portée au RCS de NEVERS.

AL584825530

CUMA DE CHATEAUVERT N° d'agrément : 58-337 RCS NEVERS 382 084 986

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE CHATEAUVERT » à Breugnon, réunie le 03 Mai 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Mairie de Oisy – 58500 CLAMECY à Le Plessis – 58500 OUAGNE

Le Président de la CUMA

AL584825534

MA P'TITE EPICERIE

SARL à capital variable au capital de 2000 € Siège social : 37 Rue Principale 71350 PALLEAU 840746028 RCS de CHALON-SUR-SAONE

Par AGE du 08/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Rue Du 19 Mars 1962 58230 MOUX EN MORVAN et d'effectuer les modifications suivantes au 02/12/2019 :

- modifier la dénomination sociale qui devient AUX QUATRE HEURES MORVANDELLES

- adjoindre l'activité de petite restauration.
Statuts modifiés en conséquence.

Gérance : Christophe MONIN Rue Du 19 Mars 1962 58230 MOUX EN MORVAN

Radiation au RCS de CHALON-SUR-SAONE et immatriculation au RCS de NEVERS

AL584825551

LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE H2C

Au capital de 1000€ Domiciliée au Lieu-dit Les Carrières 58400 NARCY Immatriculée au RCS de NEVERS N°807 740 592

Aux termes d'une AGE du 20 Novembre 2019 il a été décidé de modifier les statuts suite :
- A la cession de l'intégralité des parts de Mademoiselle Camille HESTERS ,demeurant 33 Grande Rue lieudit Maizière 58150 Garchy ,pour la somme de 500 € (soit 50 parts à 10 €) , à Madame Frédérique LAURENT ,demeurant au 4 rue du Champ Baratté à La Charité sur Loire 58400, qui devient de ce fait associée à hauteur de 50% dans la SCI H2C.
- De nommer en qualité de gérante à partir de ce jour et pour une durée illimité ,Madame Frédérique LAURENT en remplacement de Mademoiselle Camille HESTERS.
- Du transfert du siège sociale au 4 rue du Champ Baratté 58400 La Charité sur Loire.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis .La gérance

AL584825560

CESSION

INSERTION

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 4 novembre 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 15 novembre 2019, dossier 2019 00027033 référence 5804P01 2019N00667,
La Société dénommée **C.T.H.T.**, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000,00 €, dont le siège est à DEVAY (58300), 42 route de Genève, identifiée au SIREN sous le numéro 834022196 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de NEVERS le 21 janvier 2019.

A CEDE A :

La Société dénommée **LE CLOS SAINT VICTOR**, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 €, dont le siège est à DEVAY (58300), 42 route de Genève, identifiée au SIREN sous le numéro 877936369 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le fonds de commerce d'activité de restauration traditionnelle et bar, activité de traiteur et vente de plats sur place et à emporter sis à DEVAY (58300), 42 route de Genève, lui appartenant, connu sous l'enseigne LE CLOS SAINT VICTOR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 834022196.

Moyennant le prix principal de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR), s'appliquant :

· aux éléments incorporels pour TROIS MILLE SOIXANTE EUROS (3.060,00 EUR),

· au matériel pour MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (1.940,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 23 septembre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire

AL584825535

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI DES COQUES SCI au capital de 17.074,29 ¤ Siège social : LE BUISSON DES CHAUMES 58400 CHAULGNES 439 119 330 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 05/09/2016, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. **Thierry JOUANIQUE** LIEUDIT LES CHAUMES 58400 CHAULGNES à compter du 05/09/2016.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584825525

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

SAS SAFFAS Société par Actions Simplifiée au capital de 15000 €uros Siège social : 85 Avenue du 8 Mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS RCS CUSSET : 829.638.857 Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2019, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société. Pour avis, le Président

AL584825507

LGC TOYS

SARL au capital de 5 000 € ZAC de Marzy CD 40 Route de Fourchambault 58180 MARZY RCS NEVERS 842 687 519

Délibération du 05/11/2019 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL584825531

DISSOLUTION LIQUIDATION

AUTOMOBILES SERVICES 58

SARL au capital de 1000 € Siège social : 6 avenue de la République, 58260 La Machine 824 048 490 RCS de Nevers L'AGE du 11/10/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. LE BIHAN Yves, demeurant impasse Sublet, 69200 Vénissieux et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 11/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation du RCS de Nevers

AL584825477

SCP FRENOY BOTTE VOLKRINGER Société Civile Professionnelle d'Infirmiers au capital de 19.452,49 euros Siège de liquidation : 17, rue Pasteur 58200 COSNE COURS SUR LOIRE 327 137 717 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 09 octobre 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à Mme Brigitte FRENOY de son mandat de liquidatrice.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

AL584825532

AUTOMOBILES SERVICES 58

SARL au capital de 1000 € Siège social : 6 avenue de la République, 58260 La Machine 824 048 490 RCS de Nevers L'AGO du 11/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation du RCS de Nevers

AL584825537

EARL VINCENT JEAN LUC

Les Rondes - 58160 CHEVENON
Au capital de 137 448,03 euros
R.C.S. Nevers - 403 159 189

Aux termes d'une délibération en date du 12 novembre 2019, l'associé unique de l'EARL VINCENT Jean-Luc a décidé la dissolution de la société à compter du 12 novembre 2019. Monsieur VINCENT Jean-Luc est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL VINCENT Jean-Luc en liquidation - 29 Route de Jaugenay - 58160 Chevenon. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL584825539

DMA DISTRIBUTION MATERIEL POUR LES ARTS

SARL CAPITAL 10 000€
SIEGE SOCIAL
297 RTE DE LA GARE CHANTEMERLE
58130 URZY
325 040 442 RCS NEVERS

PAR DÉCISION L ASSOCIÉ UNIQUE MR DESSAULT SERGE EN DATE DU 31 10 2019 À APPROUVE LES COMPTES DÉFINITIFS DE LA LIQUIDATION DONNE QUITUS AU LIQUIDATEUR MR DESSAULT SERGE POUR SA GESTION ET DÉCHARGE DE SON MANDAT PRONONCE LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION À COMPTE DU JOUR DE LA DITE DÉCISION AU RCS DE NEVERS.

AL584825543

DMA DISTRIBUTION MATERIEL POUR LES ARTS

SARL CAPITAL DE 10 000€
SIEGE SOCIAL
297 RTE DE LA GARE 58130 URZY
325 040 442 RCS NEVERS

L ASSOCIÉ UNIQUE MR DESSAULT SERGE PAR DÉCISION DU 16 04 2019 DÉCIDE LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DMA

NOMINATION DU LIQUIDATEUR MR DESSAULT SERGE 297 RTE DE LA GARE 58130 URZY

SIÈGE DE LA LIQUIDATION EST FIXÉ AU DOMICILE DU LIQUIDATEUR

LA MENTION SERA FAITE AU GTC DE NEVERS.

AL584825544

Rectificatif à l'annonce parue le 20.02.2015, concernant la société

SARL HERTER DISTILLATEURS

Il a lieu de lire : Le 1er août 2014, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Erik HERTER de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de

sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 1er août 2014.

Pour avis.

AL584825553

SCI 15 RUE DE LA CHAUSSADE

Société civile immobilière
au capital de 198 184 €
Siège social : NEVERS (Nièvre)
15 rue de la Chaussade
RCS NEVERS 408 079 291

SOCIETE EN LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 12 novembre 2019 la clôture de liquidation amiable de la société :

Décision : Assemblée générale de clôture de liquidation du 12 novembre 2019

Objet : clôture de liquidation

Liquidateur : Monsieur Jean François GABAIN demeurant à COULANGES LES NEVERS

(Nièvre), 14 rue Simone de Beauvoir

Siège de la liquidation : NEVERS (Nièvre) 15 rue de la Chaussade

Dépôt des comptes de liquidation : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le liquidateur

AL584825556

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/10/2019, il a été constitué la SCI dénommée BOUT SIROP.Siège social: les bois de beaumont 58700 Murlin.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Cedric Chamignon, les bois de beaumont 58700 Murlin. ; M. Yohan Jeannot, 8, la mulotière la roussière 27270 Mesnil-en-ouche. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584825445

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/10/2019 il a été constitué une EURL dénommée: LGM IMMO Siège social : 17 rue gu gué 58000 NEVERS. Sigle : CHRISTELLE CURIAL. Capital : 1.000 euros. Objet : Location, gestion et maintenance de biens immobilier. Gérant : Mme CURIAL Christelle, 14 rue Jules Guesde 58640 VARENNES VAUZELLES. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584825527

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI FRANCE.B ; Siège social : 22, Route d'Aubeterre – 58000 SAINT ELOI ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Patrick OVISE et Mme Béatrice OVISE dt ensemble à SAINT ELOI (58) – 22, Route d'Aubeterre ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584825528

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20 novembre 2019 constitution de la SAS :

NICOLAS MEUGNOT

Capital social : 38 000 euros.

Siège social : La Croix de Pierre 58230 MOUX EN MORVAN

Objet : travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, travaux aux voiries et réseaux divers, vente de matériaux, location de matériels.

Président : M. Nicolas MEUGNOT demeurant Le Bourg 58230 MOUX EN MORVAN

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

Pour avis

AL584825540

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AND MIRABEL INFORMATIQUE

Forme sociale : SAS

Capital social : 15 000 €

Siège social : 4, Les Roblins – 58200 ALLIGNY COSNE

Objet social : Développement et vente de logiciels et de nouvelles technologies de l'information et de la communication - Conseil, audit, formation en matière de logiciels et de nouvelles technologies de l'information et de la communication - Analyse, correction, amélioration de base de données informatiques et d'une manière générale gestion de dossiers - Création, développement, gestion, maintenance, vente de sites internet et dérivés

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Renaud MIRABEL dt à MOLLES (03) – Les Chervais

Directeur Général : Mme Karine ANDRUSIOW dt à ALLIGNY COSNE (58) - 4, Les Roblins

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584825546

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 21.11.2019: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GREENPARK

Siège social : 24 Rue Saint-Just, Les Etiveaux 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance Sébastien BOUDIN, dt La Tuilerie 58400 NARCY et Guillaume PATAUD, 24 Rue Saint-Just Les Etiveaux 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

La Gérance

AL584825548

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Monsieur Maurice Albert DANJOU, en son vivant retraité, demeurant à MAILLOT (89100) 11 Rue du Cormier, né à HAUTERIVE (89250), le 31 décembre 1925, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, est décédé à SENS (89100), le 9 août 2019, instituant un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 19 novembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894825998

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 mai 2018,

Madame Bernadette Régine COUSON, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur René Gaston DUJARDIN, , demeurant à AUXERRE (89000) 3 place Lamartine.

Née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), le 8 janvier 1933.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 21 juin 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à

AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 16 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894826013

➜ NOMINATION

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 3.574.325 €
Siège social : 12 Voie des Preaux
89310 NITRY
840 692 842 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un PV d'AG en date du 31/10/19, il a été décidé de mettre fin au mandat de membre du Conseil de surveillance de la société TRADEFIVE et décidé de nommer en remplacement M. Charles DUBAR demeurant 172 rue de l'Université, 75007 Paris. Aux termes d'un PV du Conseil de surveillance du 07/11/2019, il a été décidé de nommer M. Charles DUBAR en qualité de Président du CS en remplacement de la société TRADEFIVE. Il a été pris acte de la démission de M. Régis NAULIN de ses fonctions de Président, membre et président du Directoire et décidé de nommer en remplacement a ces fonctions M. Christian CASTELAIN demeurant 33 impasse du Chapelât, 40290 Estibeaux. Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL894825972

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL FREDERIC BUFFERINI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 Euros
Siège social :
2, Chemin de la Croix de Fer
89200 VASSY ETAULE
RCS AUXERRE 835 127 598

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2019, il résulte que :

Le siège social a été transféré à 16 Chemin du Suye, Villa N° 31 – PEYMEINADE (06530), à compter du 04 novembre 2019.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le N° 835 127 598 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Le gérant : Frédéric BUFFERINI

Domicilié à ETAULE (89200)

2 Chemin de la Croix de Fer.

AL894825978

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

EURL MARTIN ANTHONY PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
7 Grande Rue – 89500 ROUSSON
824 625 867 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 31/10/2019, l'associé a décidé de transférer à compter du 1/11/2019 le siège social à l'adresse suivante : Avenue de la Compagnie Moreau ZI des Maux de Grange 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. L'article 4 des statuts a été modifié

Mention au RCS de SENS

AL894825991

COIFFEUR MESSIEURS MOH

SAS au capital de 1.000euros.
Siège social :
71 RUE DE PARIS
89000 AUXERRE.
RCS 877 782 391 AUXERRE.

L'AGE du 01/11/2019 a décidé de transférer le siège social au 17 AVENUE LUCIEN CORNET, 89100 SENS. Radiation du RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de SENS.

AL894825999

T.IN.EX

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
4 RUE DE L'HOSPITAL,
89200 AVALLON
530700855 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, le Président de la société par actions simplifiée T.IN.EX, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 4 Rue de L'Hospital, 89200 AVALLON au 1 Chemin Cambon 89200 AVALLON à compter du 1er novembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS. Le Président

AL894826010

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique DIM'GOURMET** 113 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819294620. CIP 3973.

AL894825966

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L.V.E** 9 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 449333111. CIP 39

AL894825967

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AQUAVERT DESIGN** 12 route de Courson 89560 Fouronnes. RCS Auxerre 507751428. CIP 4199.

AL894825968

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Isabelle MAERTEN** épouse DESHAYES 2 place de la Fontaine 89440 L Isle-sur-Serein. RCS Auxerre 510149073. CIP 4201..

AL894825969

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 07-11-2019 prononçant la conversion de la procédure de redressement en liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl PHOENIX EXPRESS** 38 avenue de Paris 89470 Monéteau (transport) RCS LYON 498088442. Désigne liquidateur PM SELARL ALLIANCE MJ en la personne de Me Marie DUBOIS 32 Rue Molière 69006 LYON.

AL894825965

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/11/2019 de la **SAS BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy-sur-Yonne (toiture, charpente). RCS Auxerre 441058484. CIP 4140. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894825970

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/11/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique ALPHA COMMUNICATION SIGNALISATION** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (Achat, vente matériel de téléphone). RCS Auxerre 513335562. CIP 4293. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894825971

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 21/11/2019 prononçant la conversion de la procédure de redressement en liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl B.S.H. DIFFUSION** 12 Place Charles Surugue 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement). RCS TOULOUSE 424695757. Liquidateur : la SAS REY ET ASSOCIES en la personne de Me Marc-Antoine REY 2 Bis Avenue Jean Rieux 31506 Toulouse Cedex 5.

AL894826024

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - terre, terre AOC, bois et lande - parcelles occupées

37 ha 44 a 32 ca environ - Cornevin: ZL-5 - Haut de biaumont: ZM-28partie - Loigny: ZL-8partie-29

zonage : RNU

SAINTE-MAGNANCE - terre, pré et bois - biens occupés en partie

13 ha 18 a 94 ca - Champmorlin: B-1056 - Champs pernet: ZC-40 - Champs poteau: ZH-26 - Grand coin: B-917 - Les communes: ZE-13-16-24 - Pres de valnay: ZE-27 - Pres pignon: ZH-11

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 décembre 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894826028

SCI CV DU 15 RUE DU PROGRES A MONTREUIL

SCI de Construction Vente au capital de 1.000 € Siège social : Les Sables - 89110 LA FERTE LOUPIERE RCS SENS 534 948 500 Par décisions en date du 21/11/2019, l'Assemblée générale a transféré le siège social à Marseille 13008 - 25, Avenue de la Garde Freinet, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Nouvelle immatriculation au RCS de Marseille. Pour avis

AL894826015

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

ATELIER 2 F – Génie Civil & Ouvrages d'Art SAS au capital de 5.000 € Siège social : 22 Rue Alphonse Darlot – 89250 SEIGNELAY 844.104.372 RCS AUXERRE Le 25 Novembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social qui était situé à SEIGNELAY (89250) – 22 Rue Alphonse Darlot à VINCELLES (89290) 11 Rue du Saule à compter du 26 Novembre 2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894826031

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

LES TROIS BOURGEONS SAS au capital de 10 000,00 euros Siège social : 10 Rue Auxerroise – 89800 CHABLIS 827.762.857 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 25 Novembre 2019, la collectivité des associés a décidé : - la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant maximum de SIX MILLE EUROS (6.000 €) par voie de rachat d'actions, sous condition suspensive d'absence d'opposition formée par les créanciers sociaux - la réalisation d'une augmentation de capital d'une somme de SIX MILLE EUROS (6.000 €) par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions, sous réserve de la réalisation de la réduction de capital sus-énoncée - les modifications statutaires en découlant Le procèsverbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE à l'issue du présent avis.

AL894826023

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE TONNERRE

Le public est averti qu'en execution :du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-532 du 25 octobre 2019, une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tonnerre, déposée par la SAS SOLEIA 43 (JP Energie Environnement), sera ouverte du jeudi 28 novembre 2019 (9h00) au samedi 4 janvier 2020 inclus (12h00), soit une durée de 38 jours consécutifs, en mairie de TONNERRE.

Est désigné M. Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 28 novembre 2019 au 4 janvier 2020 inclus, en mairie de TONNERRE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 28 novembre 2019 au 4 janvier 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de TONNERRE, BERNOUIL, COLLAN, DANNEMOINE, EPINEUIL, JUNAY, MOLOSMES, SERRIGNY, TISSEY, VEZANNES, VEZINNES, VIVIERS, YROUERRE sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné. Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-tonnerre@yonne.gouv.fr

soit par écrit:

- sur le registre « papier » déposé en mairie de TONNERRE,

ou

- courrier adressé à la mairie de TONNERRE (siège de l'enquête) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public ui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de TONNERRE, les : jeudi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ; mercredi 11 décembre 2019 de 15h00 à 18h00, mardi 17 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, samedi 04 janvier 2020 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de TONNERRE, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Théo BON - SAS SOLEIA 43 (JP Energie Environnement) - 1 rue Célestin Freinet Bât A. 2ème étage - 44200 NANTES - Tél. : 06.17.43.73.11.

AL894825801

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MALIGNY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0547 du 18 novembre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire concernant l'acquisition par la commune de Maligny de parcelles nécessaires au projet de création d'un lotissement, d'une durée de 15 jours, est prescrite du lundi 9 décembre 2019 au lundi 23 décembre 2019 inclus.

Pendant toute la durée des enquêtes, soit du lundi 9 décembre 2019 au lundi 23 décembre 2019 inclus, un dossier comprenant des informations et relatif à ces enquêtes sera déposé auprès de la mairie de Maligny. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet et sur son emprise, sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Maligny (siège des enquêtes) ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dupmaligny@yonne.gouv.fr.

M. Christian CHARBONNIERAS, ancien trésorier principal à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

M. Christian CHARBONNIERAS se tiendra à la disposition du public :

en mairie de Maligny :

- le lundi 9 décembre 2019 de 9 h à 12 h- le samedi 14 décembre 2019 de 9 h à 12 h- le lundi 23 décembre 2019 de 14 h à 17 h.

Est désigné en qualité de responsable du projet : M. le maire de Maligny - 3 Rue de Bourgogne - 89800 MALIGNY - tél 03 86 47 44 91 -mail : mairie.maligny@wanadoo.fr.

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement environnement- place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire et dresse le procès-verbal de l'opération. Ces opérations doivent être terminées dans un délai de trente jours maximum.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Maligny, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site web de la préfecture de l'Yonne.

AL894825977

➜ RECTIFICATIF

SELARL ORTHOPEDIE ANLIROME

Rectificatif à l'annonce parue le 22/11/2019, relative à la SELARL ORTHOPEDIE ANLIROME, il fallait lire dans l'entête de la Société, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée et non Société à Responsabilité Limitée.

AL894826005

Rectificatif à l'annonce parue le 22/11/2019, relative à la SELARL ORTHOPEDIE ANLIROME, il fallait lire dans l'entête de la Société, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité

Limitée et non Société à Responsabilité Limitée.

AL894826007

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (Yonne), le 18 novembre 2019, Monsieur Eric Jean Christian PIRANY et Madame Valérie Marthe Jeanne CHEVALIER son épouse demeurant ensemble à GIVRY (Yonne) 15 Rue des Chamières mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître SEMELLE notaire à PARIS le 10 septembre 1985 préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT MANDE (Val-de-Marne) le 11 septembre 1985, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Gérard LEGUY notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL894825962

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330), 12, Faubourg de la Croix , le 19 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jacques René Marc PETIT, retraité, et Madame Martine Anne FORT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CEZY (89410) 8 rue Félix Arvers.

Monsieur né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 1er février 1943,

Madame née à TOURS (37000) le 20 décembre 1950.

Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 1er août 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur et Madame de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL894825994

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 24 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Pascal Charles Ernest NEUMEYER, employé, et Madame Murielle FAES, employée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-JULIEN DU SAULT (89330) 34 avenue de la Gare.

Monsieur né à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) le 22 octobre 1961,

Madame née à JOIGNY (89300) le 22 juillet 1966.

Tout deux de nationalité française.

Actuellement soumis au régime de la séparation de biens suivant acte de changement de régime matrimonial dressé par Maître Véronique LE DANTEC, notaire susnommé ,le 4 mai 2012.

Mariés initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à LAS VEGAS (ETATS UNIS) le 6 août 2008.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894825995

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 22 novembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

M. Sébastien Marcel Louis STIRN, gérant de société et Mme Chantal Françoise BEUGNON, comptable, son épouse, demeurant à BROSSES (89660) 2/4 rue du Bois Tacher - Hameau de FONTENILLE,

Nés, savoir :

- M. à AUXERRE (89000) le 19 septembre 1974,

- Mme à SENS (89100) le 8 mai 1971.

Mariés à la mairie de BROSSES (89660) le 19 octobre 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894826026

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Florence MERLET, notaire associé à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 12 novembre 2019, Monsieur Michel Aimé DRAUSSIN et Madame Jacqueline Gabrielle Marie PERRIN, son épouse, demeurant ensemble à CHAMPS SUR YONNE (89290), 10 Quai Saint Louis, mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard BRISSON, notaire à AUXERRE, le 21 novembre 2011, ont modifié leur régime matrimonial par la suppression de la convention de mariage contenant attribution intégrale de communauté au survivant d'eux. Les oppositions des créanciers à cette modification de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet. Pour avis et mention.

Me MERLET, Notaire

AL894826029

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SENS CAR

SAS au capital de 2 euros,
19 Rue des clerimois,
89100 Sens.
RCS: SENS 878005131.

Suite A.G.E du 30-10-2019 et à compter du 01-11-2019: L'objet devient: Achat-vente, reprise de véhicules et pièces automobiles, lavage automobile. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de SENS.

AL894825863

TAXIBUS

SARL au capital de 100.000 €
Siège social :
Rue Fontaine Choison
(89170) SAINT FARGEAU
841 413 669 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 18 NOVEMBRE 2019, l'objet social a été étendu aux activités de transports de personnes à mobilité réduite T.P.M.R. et à l'activité de transports scolaires et tous transports en autocar. L'article 3 (OBJET) des statuts a été modifié en conséquence.

La gérante

AL894825974

SASU GODARD ISABELLE

Par décision de l'associée unique de la SASU GODARD Isabelle (SIREN 833979594) en date du 16/11/2019, il a été décidé de modifier l'objet social de la société (suppression de l'activité de commissaire aux comptes) et de transférer le siège social Résidence Les Terrasses de l'Arquebuse – 7 rue Laïcité – Bât. B - 89000 AUXERRE. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894825980

SCI PASCALINE

Lors d'une AGE en date du 16/11/2019, les associées de la (SIREN 525 061 453) ont décidé de réduire le capital social et de transférer le siège social Résidence Les Terrasses de l'Arquebuse – 7 rue Laïcité – Bât. B – 89000 AUXERRE.

Les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le représentant légal.

AL894825982

Étude de
Maître Anthony VACCARO,
notaire à
VILLENEUVE-LA-GUYARD
(Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE MODIFICATION DE DÉNOMINATION

SCI BDIFFUSION immatriculé au RCS de SENS sous le n° 789 931 359

Société Civile Immobilière au capital de 24.000,00 €

Siège Sociale : 3 Rue des Prés de Pâques 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 Juin 2019, il a été pris acte de changer la dénomination sociale en SAMBOX à compter de ce même jour.

Mention au RCS de SENS.

Pour avis. Le notaire.

AL894826012

MARC LEFEVRE

Société Civile au capital de 1.000€
Siège social : 9, place Maréchal
Leclerc, 89000 AUXERRE
499 418 978 RCS d'AUXERRE

Le 22/11/2019, l'AGE a décidé de changer la dénomination sociale qui devient :
JUNCKER
à compter du 10/12/2019. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894826033

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

P.S.R. QUILT SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Rue Tour des Fossés
89380 APPOIGNY
443 104 740 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Audrey SAINT-REQUIER de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Sylvie SAINTREQUIER, demeurant 15 Rue de Londres 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2019.

Pour avis, la Gérance

AL894825993

SCI LES DEUX PONTS

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 € Siège social : 12 avenue Georges Pompidou 89100 SENS 820 050 599 RCS SENS _____ AVIS DE PUBLICITE LEGALE D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2019, il résulte que : - Alexandre LEMAITRE demeurant 20 rue de la Métairie, MAILLOT (Yonne), a été nommé gérant, en remplacement de Aurélie NIVEAU, gérante démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL894825997

SARL QUAD DES BRUYERES

Le 22.11.2019, l'associé unique de la SARL QUAD DES BRUYERES, au capital de 6.500 €, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 433 923 497 RCS SENS, a nommé un co-gérant. Anciennes mentions publiées : GERANT : M. Thierry BERTHON, 6 rue des Ecoles 89400 EPINEAU LES VOVES. Nouvelles mentions : GERANTS : M. Thierry BERTHON, et Mme Charlotte BERTHON née GOSSOT, 7 rue Belle Pierre - 89000 AUXERRE.

AL894826021

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND - Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros - Siège social : 6 Rue de Sens - 89100 MALAY LE GRAND - 752 958 363 RCS SENS - Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2019, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Eric CHENU intervenu le 10 octobre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Catherine NOURI reste seule gérante.

AL894826022

SCI PATRI

L'AGO du 3.10.2019 des associés de la société civile SCI PATRI, capital de 762,25€, siège social à CHITRY (89530) 6 place de l'Eglise, 338 596 851 RCS AUXERRE, a nommé un nouveau gérant en remplacement du gérant décédé. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : GERANT : M. Renato FABRICI - 7, rue de Foljuif 77140 St PIERRE-LES-NEMOURS - NOUVELLE MENTION : GERANT : M. Vincent FABRICI - 12, place de l'Eglise 89530 CHITRY.

AL894826025

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

Avis de dépôt d'états
de créances salariales
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
RAISON Cindy
Liquidation Judiciaire du 20/11/2018
32 Place Victor Hugo à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 novembre 2019.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894825931

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SODIVA

SAS au capital de 1838500€ Siège social : 2 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre

331706200 RCS Auxerre L'AGE du 03/09/2019 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL894825903

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU MOULIN

Société civile en liquidation
au capital de 11.550 €
Siège social :
ZA CÔTE RENARD VILLEFRANCHE
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
488 728 833 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 15 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 15 novembre 2019.

- nommé en qualité de liquidateur : M. Jean-Daniel MEUNIER, demeurant 26 rue de Joigny VILLEFRANCHE 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

- fixé le siège de la liquidation au 26 rue de Joigny VILLEFRANCHE 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens

Le liquidateur.

AL894825975

SCI DU MOULIN

Société civile en liquidation
au capital de 11.550 €
Siège social :
ZA CÔTE RENARD VILLEFRANCHE
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
488 728 833 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 15 novembre 2019, age a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. MEUNIER Jean-Daniel .

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 novembre 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur.

AL894825976

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

POUR TOUS - Société Responsabilité Limitée en liquidation - Au capital de 30 000 euros - Siège social : 7 Rue du Pont - 89700 TONNERRE - 815 267 448 RCS AUXERRE - Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2019, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2019, déchargé Madame Patricia PESME, demeurant 10 Rue d'En Haut 21330 CHANNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894825987

GRDR
S.C.I au capital de 1 000 Euros
Siège social : 18 Avenue du Parc
89130 TOUCY
R.C.S : AUXERRE 492 594 940

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur PARIS Dominique demeurant 18 Avenue du Parc 89130 TOUCY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 Avenue du Parc 89130 TOUCY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Avis, La gérance.

AL894825989

SCEA L'ETANG

SCEA en liquidation
au capital de 95 400 euros.
Siège social
2 place de la Mairie – 89150 DOLLOT
324 747 302 RCS SENS

Liquidateur : M. André HAIGNERÉ – 9 bis rue du Gâtinais – 89150 SAINT-VALÉRIEN.
Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL894825992

HYMATEN

SARL - Au capital de 17 380 euros - Siège social : 9 rue Saint-Ange 89320 VILLECHETIVE 352 675 441 RCS SENS : Aux termes d'une décision de dissolution en date du 28.11.2019, la société HOTELIS, SARL au capital de 7?622,45 euros, dont le siège social est Route de Clérimois ZI des Vauguillettes 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée RCS de SENS sous le numéro 4177957051, a, en sa qualité d'associée unique de la société HYMATEN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société HYMATEN peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS. Pour avis

AL894826001

JARDINS DE SEMIRAMIS

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 5 000 euros
Siège social : Verrière
89520 SAINPUITS (Yonne)
538 221 342 RCS AUXERRE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

À été nommé comme liquidateur : Monsieur Thierry BÉJOT, demeurant à SAINPUITS (Yonne) Verrière.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINPUITS (Yonne) Verrière.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur.

AL894826004

SCI B.I.

8 rue du Maréchal Foch - Avallon
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 8 Rue du Maréchal Foch
89200 AVALLON
R.C.S AUXERRE : 380 668 483

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 22//11/2019 enregistrée à AUXERRE, a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de son mandat de liquidateur M. Bertrand GIRERD. Il a été constaté la clôture de la liquidation au 22/11/2019

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention

Le liquidateur.

AL894826018

FLICKSWITCH EUROPE

Société par actions simplifiée à associé
unique au capital de 1.000 €
Siège social : 4 Maupertuis
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
824 679 120 R.C.S. Auxerre

Suivant Procès-Verbal des Décisions en date du 30 Septembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et a nommé en qualité de liquidateur Mr Christian JENNEWEIN demeurant 4 Mauperthuis – 89660 MAILLY LE CHATEAU.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis

AL894826030

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/11/2019, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SB INVEST HOLDING

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 14 , rue Feuillée, Lieudit « La Rue Feuillée » 89230 PONTIGNY

Objet : l'acquisition, par voie d'apport, cession ou autrement, la détention et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de titres de participation de sociétés civiles ou commerciales.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Sébastien BOUTELOUP demeurant à PONTIGNY (89230), 14 rue Feuillée, Lieudit La Rue Feuillée.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL894825873

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GUILLAUME VRAIN

FORME : Société Civile

SIEGE SOCIAL : 33, route de Thury – 89520 LAINSECQ

OBJET: - La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir,

- L'acquisition et la gestion de tous droits et biens mobiliers ou immobiliers

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros

GERANCE : Mr VRAIN Guillaume, demeurant : 3 Chemin de Ronde 89560 COURSON LES CARRIERES

CESSION DE PARTS : la cession des parts sociales est soumise à agrément

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL894825958

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CYRIL VRAIN

FORME : Société Civile

SIEGE SOCIAL : 33, route de Thury – 89520 LAINSECQ

OBJET: - La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir,

- L'acquisition et la gestion de tous droits et biens mobiliers ou immobiliers

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 500 euros

GERANCE : Mr VRAIN Cyril, demeurant : 8 rue Saint Julien 89560 COURSON LES CARRIERES

CESSION DE PARTS : la cession des parts sociales est soumise à agrément

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL894825959

Notaire

SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, le 18 novembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU LOSANGE.

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,

l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : VERGIGNY (89600), 15 rue Saint Eloi.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Apports en numéraire : 1000,00 euros.

Associés indéfiniment et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Frédéric BONIN, demeurant à VERGIGNY (89600) 15 rue Saint Eloi.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis. Le notaire.

AL894825963

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2019 il a été constitué une SARL dénommée: AK

Siège social : 22 ave de l'Europe 89100 SENS. Capital : 500euros. Objet : Exploitation forestière. Gérant : Mme KALAYCIK AYSE, 22 ave de l'Europe 89100 SENS. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894825964

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par : Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 19 novembre 2019 régulièrement enregistré à AUXERRE.

Il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associé unique : Monsieur Sébastien

DIZIEN demeurant à MAGNY (Yonne) 20 Rue des Ecoles

Dénomination : DIZIEN

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5 ; par les articles L. 324-1 à L. 324-11 du Code rural ainsi que par les textes pris pour leur application

Capital social : SEPT CENT SOIXANTE SIX MILLE EUROS (766.000,00 euros), divisé en 7660 parts.

Apports : Apport en nature de biens meubles et immeubles pour un montant net de 765 323,06 euros et apport en numéraire pour un montant de 676,94 euros

Siège social : MAGNY (Yonne), 20 rue des Ecoles

Objet social : La société a pour objet l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Sébastien DIZIEN

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'ensemble des associés à l'exception du cédant dans tous les cas, sauf pour les cessions réalisées par un associé à son conjoint, à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés qui sont libres

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (Yonne)

Pour Avis. Le Notaire

AL894825973

AVIS DE CONSTITUTION

(rectificatif)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE-COLOMBE du 06 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : SAS AIGUES-MARINES

Siège : 2 Impasse des Tilleuls de la Cour, 89440 SAINTE-COLOMBE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 500 euros. Objet : COMMERCE AMBULANT DE POISSONS,

Président :

Madame Camille April WISNIEWSKI,

Demeurant 2 Impasse des Tilleuls de la Cour, 89440 SAINTE-COLOMBE

Née le 19 janvier 1999 à PARIS 14 E

De nationalité française

Directeur général :

Monsieur Eric, Michel WISNIEWSKI,

Demeurant 8 Grande Rue de la Cour, 89440 SAINTE-COLOMBE

Né le 09 mars 1967 à PARIS 1 ER

De nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894825979

Étude de Maître Damien FONTENEAU Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530) 9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 12 novembre 2019, enregistré à AUXERRE, le 13 novembre 2019, sous la référence 8904P01 N01288, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : **SCI DE GRISY**

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 17 rue de Grisy.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 euros.

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Mr et Mme Pascal SORIN, demeurant à ST BRIS LE VINEUX (89530), 17 rue de Grisy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis. Le notaire

AL894825981

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 14/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée : HAMMADI VIGNE. Capital : 200€. Siège : 10 Rue de Louvois, 89700 Tonnerre. Objet : Tous service travaux viticoles. Durée : 99 ans. Président : Mr BENHAMMADI Hammadi, 10 Rue de Louvois, 89700 Tonnerre, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894825983

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 7/11/2019, il a été constitué une SARL dénommée : BEN 89. Capital : 2000€. Siège : 41 Rue Rouget de l'Isle, 89000 Auxerre. Objet : Restauration type rapide, sandwicherie, petit déjeuner, café. Durée : 99 ans. Gérance : Mr BEN LAHCEN Mounir, 2 Rue du Sentier, 89400 Cheny. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894825984

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/11/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : MCSPARRAN COHEN MOTORHOME, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, OBJET Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, DUREE : 99 ans, CAPITAL : 100 Euros, GERANCE : Harvey COHEN, demeurant 400 Mistwater Trace, 30022 ALPHARETTA, GEORGIE (ETATS UNIS D'AMERIQUE) et Gregory MC SPARRAN, demeurant 400 Mistwater Trace, 30022 ALPHARETTA, GEORGIE (ETATS UNIS D'AMERIQUE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894825985

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : EXPLORE EUROPE, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON, OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens immobiliers. DUREE : 99 ans, CAPITAL : 100 Euros, GERANCE : John BRYANT, demeurant 22 Rauparaha Street, WAIKANAE BEACH 5036 (NOUVELLE ZELANDE) et Phillipa BRYANT, demeurant 22 Rauparaha Street, WAIKANAE BEACH 5036 (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894825986

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Magny du 20/11/2019 a été constitué une SCI ayont pour objet : Acquisition, construction, propriété, mise en valeur, administration, gestion, exploitation de tous immeubles,

Dénomination : SCI NOS JOURS HEUREUX

Siège social : 53 route de Marrault 89200 MAGNY

durée 99 ans

Capital : 200€ apport en numéraire

Ttes les cession de parts quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés, les gérants sont : Mr Bruno VILLECOURT et Fanny VILLECOURT née MALHIERE

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Pour avis la gérance,

AL894825990

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/11/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AGENCE ORPHEA Objet social : L'organisation de tournages et évènementiels avec animaux Siège social : 8 rue du Saucil, 89500 Villeneuve-sur-Yonne. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme BERARD Catherine, demeurant 8 rue du Saucil, 89500 Villeneuve-sur-Yonne Immatriculation au RCS de Sens

AL894825996

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière - DENOMINATION : PM MARLE - SIEGE SOCIAL : 6 rue des Caillottes - ZI de la Plaine des Isles - 89470 MONETEAU - OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autre de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 1.000 euros par apport en numéraire - GERANCE : Philippe MIGUAISE demeurant 20 voie Impériale - NANGIS - 89290 QUENNE et Patrick PETIT demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin - 89400 BONNARD - CESSION DE PARTS : libre entre associés, soumis à agrément au profit des tiers - IMMATRICULATION RCS AUXERRE. Pour avis,

AL894826003

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2019 à AUGY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : GINGUEROL. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Traiteur, préparation de plats à emporter, fabrication et vente de jus alimentaires, fabrication et vente de boissons non alcoolisées, vente de produits alimentaires et nonalimentaires, y compris sur éventaires et marchés. Fabrication et vente de boissons alcoolisées. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 4 place de l'Eglise, 89290 AUGY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : M. Kipré GUERO demeurant 4 place de l'Eglise, 89290 AUGY. Mme Emilie KOKODOME épouse GUERO demeurant 4 place de l'Eglise, 89290 AUGY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance

AL894826006

GRAINE DE LIN

SCI au capital de 1000€. Siège social : 8 route de la foret d'Othe 89570 TURNY. Par acte SSP du 21/11/2019, il a été créer la SCI GRAINE DE LIN. Objet : L'acquisition par tout moyen de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail. Gérant: M. PFOHL Dominique demeurant 79, rue du Rocher 75008 PARIS. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de SENS

AL894826008

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à sens (89) du 22/11/2019, il a été constitué une entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Le Cocon de Lucie

Siège: 23 Ter Grande rue 89100 NAILL Objet: Pratique de soins d'esthétique , de beauté et de bien-être.Vente de tous produits de beauté ,cosmétiques et accessoires.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Gérance: Mme DESMEE Lucie,demeurant 25 rue de Bordeau 89140 Serbonnes.

Immatriculation de la société au R.C.S. de SENS.

La gérance

AL894826009

Notaires

Office notarial LENDAIS & Associés, Notaires à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), 8 Quai du Commerce.

GFR DES DAUGES

Avis de constitution Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 5 avril 2019 enregistré le 04/06/2019 au SPF DE SENS 8904P04 2019D n°2606 a été constitué un groupement foncier rural ayant les caractéristiques suivantes : Objet : - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière composant son patrimoine. - La constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au « régime forestier », mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière. Dénomination : «Groupement Foncier Rural des DAUGES». Siège : COLLEMIERS (89100), 7 rue des Régypaux.. Durée : 99 années. - Apport(s) en nature : SOIXANTE-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE-HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES (66.738,40 EUR). - Apport(s) en numéraire : SOIXANTE ET ONZE EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (71,60 EUR). Le montant total des apports s'élève à SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT DIX EUROS (66.810,00 EUR), somme égale au montant du capital social. Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Les premiers gérants de la société sont : M. Michel Paul Auguste GREMY demeurant à COLLEMIERS (89100) 11 rue des Bois Plantés. M. Gérard Raymond Michel GREMY, demeurant à PARON (89100) 124 rue Paul Bert. La durée de ses fonctions est : illimitée La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL894826014

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'une assemblée générale en date du 13 novembre 2019 Il a été constituée une société par action simplifiée unipersonnelle dénommée LGM 3. Le siège est fixé à RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre

Le capital est de 1.000 €

La durée de la société est de 99 ans

L'objet social est l'acquisition, la vente, la location de tous immeubles et la participation dans toutes sociétés.

Monsieur Michel MERCIER a été nommé président.

L'exercice social se termine le 31/12.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis

AL894826019

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2019 à AUXERRE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI ZITOUNI. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 1 Allée des Champs Millot, 89000 AUXERRE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 euros. Gérant : M. Mohamed ZITOUNI demeurant 1 Allée des Champs Millot, 89000 AUXERRE Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL894826020

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 21 Novembre 2019, a été constituée la société civile dénommée «SCI DES SERINGAS», siège social : ETIVEY (89310), 6 grande rue Sanvigne.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 100 parts sociales de CINQ EUROS (5,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : - Monsieur André Frédéric PERDU, gérant de société, demeurant à ETIVEY (89310), 6 grande rue Sanvigne.

Pour insertion. Me Emilie BERARDO

AL894826027

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : A.S.B EURO CAMPER, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens immobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANCE : Sarel CILLIERS, demeurant 46 Roosmaryn Street, Bateleur Estate, NELSPRUIT (AFRIQUE DU SUD), Adriaan SMUTS, demeurant 24 Roosmaryn Street, Bateleur Estate, NELSPRUIT (AFRIQUE DU SUD), Jan VAN RENSBURG, demeurant 22 Elderberry, Bateleur Estate, NELSPRUIT (AFRIQUE DU SUD), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894826032



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Volailles
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 107 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE



ORNE (61)

Paroles de jeune



Loren Duhameau est installée en individuel à Caligny (61). Après cinq années au service de remplacement de Flers, elle a eu l'opportunité de reprendre une exploitation laitière. A 25 ans, elle fonce.

« Je n'aurais jamais imaginé ma vie comme ça il y a dix ans »

« *J'y vais ou je n'y vais pas ?* » En 2013, Loren Duhameau se pose la question de s'installer dans une ferme, à Caligny. La jeune femme est fille d'agriculteur, elle aime les animaux. Elle a, auparavant, validé un BEP à Vire puis un bac pro. « *Je travaillais comme vacher depuis cinq ans au service de remplacement de Flers. J'avais un poste en CDI et je tournais dans une dizaine de fermes.* » Elle projetait de s'installer un jour. « *J'avais une petite idée de ce que je voulais derrière la tête. Être salariée d'une exploitation et attendre une porte qui s'ouvre. Je n'en faisais pas une fixette* », concède-t-elle. Mais pas si rapidement : « *un de mes patrons est décédé subitement, à 49 ans. Ses parents et ses sœurs m'ont proposé de reprendre la ferme. J'avais 25 ans* ».

Aller de l'avant

À l'époque, Loren Duhameau a donc 25 ans, mais aussi et surtout « *un caractère fonceur* ». Elle a travaillé dans des ateliers porcins, laitiers, de veaux gras. Elle est mariée, maman d'un petit garçon. « *C'était une grosse décision à prendre.* » Son mari travaille comme agent d'entretien à Bagnoles-de-l'Orne et la soutient dans son choix. « *J'ai une chance exceptionnelle.* » Alors, elle suit son instinct et son crédo : « *il faut aller de l'avant* ». Elle réalise un contrat de parrainage pendant six mois. « *Ça s'est bien passé. Je me suis installée le 1er janvier 2014 et j'ai acheté la maison de mon ancien employeur.* »

Respecter le plan

La structure convient à une seule personne : 305 000 l, 58 ha dont 35 de cultures. « *Tout était fait dans la ferme. J'ai eu une attribution de 60 000 l à mon arrivée. J'ai suivi le parcours aidé JA.* » Dans son projet d'installation, Loren Duhameau prévoit d'investir dans la salle de traite (remplacer une 2x4 sans décrochage par une 2x6 décrochage et lavage automatiques) ; de finir la charpente et la couverture du parc d'attente, l'enrobé de la plateforme de stockage de maïs ; d'acheter un tracteur au bout de cinq ans. « *J'ai à peu près tout respecté. Un an après, j'ai repris 12 ha de terre. Et, cette année, 13,5 ha. J'ai récemment eu une attribution supplémentaire de 41 400 l par le biais de l'OPNC.* » Aujourd'hui, l'exploitation compte 83 ha, dont 23 ha de céréales, 23 ha de maïs et le reste en prairie. Son droit à produire : 514 000 l.



Lucas, 7 ans, participe aux concours jeunes éleveurs, comme sa maman qui concourt dans les comices, « pour l'ambiance ». DR

Des projets plein la tête

« *Je suis éleveuse. J'ai de l'affection pour mes bêtes, avec lesquelles je passe plus de temps qu'avec ma famille* », sourit-elle. Ses deux enfants et son mari « *suivent, ils n'ont pas trop le choix. Mon mari m'aide à la traite le matin, pour que je sois prête pour emmener Lucas et Emma à l'école. Il les récupère le soir, ses horaires collent avec ceux des enfants* ». Loren Duhameau est investie dans le dans le comice et secrétaire du bureau cantonal des JA. Et responsable des plannings CDI du Groupement de remplacement à vocation d'employeurs (GEVR) de l'Orne. « *On s'organise selon les périodes, mais j'ai besoin de sortir, d'avoir du contact avec l'extérieur. Il y a aussi beaucoup d'entraide avec mes voisins.* » Depuis qu'elle est installée, la jeune femme fait des sacrifices pour que « *l'outil de travail tourne bien. Nous avons la sécurité du salaire de mon mari* », justifie-t-elle. « *J'aimerais bien privilégier la stabilité maintenant. J'ai des projets plein la tête : j'aimerais vivre de mon métier et pourquoi pas embaucher un salarié. Mais il y a dix ans, je n'aurais jamais imaginé ma vie comme ça.* »

J. Pertriaux

elle aime

- Le contact avec les animaux
- Toutes les activités d'élevage

elle aime moins

- Les travaux des champs

L'exploitation

- 514 000 l de lait
- 50 Prim'Holsteins
- 63 logettes
- 85 ha

Spiruline

Umamiz croit en les vertus de l'or vert

Il faut y croire dur comme fer, pour se consacrer à la culture d'une micro-algue, certes au fort potentiel commercial, mais à la production délicate. À surveiller comme le lait sur le feu, la spiruline a le vent en poupe et continue de faire des adeptes. À Tourbes, près de Pézenas, deux jeunes associés, bénéficiant du savoir d'un précurseur dans l'Hérault, ont créé, cette année, leur marque de spiruline fraîche, déclinée version pâte ou givrée. Pas comme Thomas Ligni et Dimitri Nalovic, qui voient déjà loin.



En pot de 80 g ou en barquette de 500 g, mais aussi en palets givrés ou par lots de 36, Umamiz décline aussi la spiruline sèche par paquet de 100 g, 250 et 500 g. La pâte fraîche est le *«fer de lance»* de la marque pour Thomas Ligni.

© Ph. Douteau

Grâce à ses qualités nutritionnelles reconnues, la cyanobactérie rassemble plus de 160 producteurs convaincus au sein de la Fédération nationale des spiruliniers de France, pour plus de 200 membres.

Parmi eux, Thomas Ligni et Dimitri Nalovic, se sont sérieusement penchés sur les opportunités et les vertus incomparables de cette algue spiralée de plus de trois milliards d'années d'âge, qualifiée de *«super aliment»*, ultra-riche en protéines, en acides aminés et en fer.

Les deux trentenaires ont découvert un intérêt commun lors de leur rencontre, il y a trois ans, en Guyane. Dimitri travaillait comme commercial, Thomas était en quête de donateurs pour WWF. Avec un projet d'aquaculture en tête, le premier a suivi, l'an dernier, un stage professionnalisant chez Gilles Planchon, pionnier hérault ais de l'aquaculture, sur la ferme expérimentale qu'ils occupent aujourd'hui à Tourbes, via leur marque Umamiz. Thomas, lui, s'est formé auprès d'un producteur *«classique»* (comprenez de la spiruline sèche). Unis par l'envie de *«se rapprocher de l'agriculture»* par le biais de cette culture particulière pleine de promesses, Thomas et Dimitri sont revenus en métropole tenter leur chance, qui semble déjà leur sourire.

Un produit vertueux, mais…

«L'aliment idéal et le plus complet de demain», pour l'Unesco. Le *«meilleur aliment pour l'humanité au XXe siècle»*, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), portée aux nues par moult médecins, diététiciens et nutritionnistes, l'espèce Arthrospira platensis, est une bactérie réalisant la photosynthèse depuis des lustres en espace naturel, dans les lacs salés de régions chaudes. Sa composition inédite en protéines, vitamines et minéraux en fait *«l'un des aliments les plus complets de la planète»*. Pour autant, *«prudence aux métaux lourds sur les lieux de fabrication»*, prévient Thomas Ligni, car la spiruline capte le plomb et autre mercure. Mieux vaut ne pas dépasser un certain seuil de bêtacarotène, et ne pas consommer plus de 30 g de sèche (environ 100 g de fraîche) par jour. Candidate pour le Meilleur produit bio de 2020, Umamiz espère *«un macaron supplémentaire non négligeable»*, espère le jeune entrepreneur. Verdict en novembre.

Spiruline et méthanisation

Installés sur le site de Gilles Planchon, à Tourbes, depuis janvier, les deux cogérants de la société *«La belle ondulée»*, mettent le paquet sur leur marque Umamiz, en clin d'œil au goût *«umami»*, la fameuse cinquième saveur japonaise. Bénéficiant des connaissances, du fruit des expérimentations et des conseils de leur père spirituel spirulinier, les deux agri-entrepreneurs ont opté pour la production de spiruline fraîche, là où la plupart des producteurs commercialisent de la sèche, en paillettes ou en comprimés. Les deux producteurs, convaincus du potentiel de la fraîche, ont donc été à bonne école, et adaptent les préceptes acquis au cours de leurs formations respectives, tout en imposant la culture écologique de l'aliment vert, certifié Écocert et labellisé Sud de France, prisé des consommateurs comme des restaurateurs audacieux.

Grâce à ses recherches et ses observations, Gilles Planchon a résolu l'apport en azote écologique grâce à l'extraction de l'ammonium minéral via la méthanisation de la matière organique, permettant d'accéder au cahier des charges Écocert. À la fois lieu de production en bassins et de souches pures, et laboratoire, la ferme de *«La roquette»* expérimente et innove, tout en permettant la mise en commun de matériel et de connaissances.

«Repenser le système de production»

Trouvant *«dommage de déshydrater»* la spiruline, elle permet déjà au tandem d'afficher un palmarès prometteur. Leur petite entreprise se paie le luxe d'être *«la 2e ferme en France labellisée Écocert»*, et *«la première au monde»* à proposer de la spiruline fraîche à la DLC (date limite de consommation) de dix jours.

La crainte du risque bactérien et le surcroît de travail et d'investissement sont un frein certain au développement de la culture de la fraîche, mais c'est ce qui les pousse à *«repenser le système de production»*. Sur la ferme expérimentale de *«la Roquette»*, le système de bassins successifs inclinés, installé par Gilles Planchon, est complété par un autre grand bassin rond, permettant de *«recréer ce qui se passe dans un lac naturel de spiruline, avec de l'argile disposée au fond, comme à Madagascar ou au Mexique»*, décrit Thomas. Optant pour une approche inspirée de la permaculture, les spiruliniers cassent quelque peu les codes dans le cycle de production. Après l'ensemencement, les bassins sont progressivement alimentés. En deux semaines, le processus peut être lancé. À raison de trois contrôles quotidiens, pour éviter toute variation de teneur, la récolte a habituellement lieu chaque jour, mais *«nous, c'est plutôt tous les deux jours, car nous travaillons à des concentrations différentes»*. Cela permet de laisser la lumière mieux pénétrer les bassins et maintient ainsi *«le bloom algal»*. D'après Thomas, cela semble fonctionner, jusqu'à présent. La production de la spiruline fraîche est estimée à 1,2 tonne par saison.

Récolte nocturne à la fraîche

La récolte de la cyanobactérie passe par le tamis (20 microns) qui collecte la biomasse et filtre l'eau, renvoyée dans le bassin. Le tout passe par la centrifugeuse, à 3 000 tours minute. Pour économiser du temps et limiter la main-d'œuvre, la récolte se fait de nuit, entre 1h et 6h, via une machine : cela fragilise moins la biomasse, alors qu'elle est plus exposée au pH extérieur lorsqu'elle est laissée sur le tapis de filtration. En phase de test, une pompe de trois filtres permet de renvoyer l'eau dans sa version la plus pure jusque dans les bassins. La spiruline fraîche est ensuite expédiée au laboratoire pour la transformation, en cellule de refroidissement rapide, à 5 °C, pour un produit *«stabilisé en 30 à 40 minutes»*, indique Thomas.

Jouxtant ceux de Gilles Planchon, le bassin *«low tech»* des deux associés est en circuit depuis deux mois. Recouvert d'une simple serre sur 80 m² et 18 m³, il fonctionne au gré des courants contraires, engrangés par une vingtaine d'agitateurs (hélices de brasseurs d'aquarium), concentrant la velouteuse production.

Pouvant se développer du simple au double en 24 heures, sous réserve d'un bon pH, d'une bonne salinité et des éléments nutritifs adéquats, la culture de la spiruline demeure *«fragile»*, reconnaît Thomas. Une pompe à l'arrêt couplée à un excès de soleil pourrait compromettre le cycle, une fois les cellules brûlées. Plus rare, un *«crash de culture»* peut également survenir, sans raison apparente, appelé une *«mort subite»*. Preuve que malgré ses 3,5 milliards d'années de présence sur Terre, la spiruline conserve encore bien des mystères.

Philippe Douteau

Plus d'infos : www.umamiz-spiruline.fr

Contre la malnutrition : soutien à la ferme de Koudougou au Burkina Faso

En conditions optimales, la spiruline peut se reproduire, en se divisant, formant deux spires qui vont ensuite se développer, et ainsi de suite, pour devenir ce tapis vert à la surface du bassin. *«Pour accomplir sa photosynthèse, elle a besoin de chaleur, de lumière, d'une eau saumâtre (salée mais pas autant que l'eau de mer), et alcaline (pH entre 9 et 11)»*, et *«de carbone, d'azote, de phosphore, de fer, de magnésium, de potassium, de calcium…»*[1]

De par sa composition, elle est un levier potentiel dans la lutte contre la malnutrition, sur le continent africain, en Asie ou en Afrique du Sud. Umamiz commercialise ainsi, en petite quantité, de la spiruline provenant du Burkina Faso, de la ferme de Koudougou, à Nayalgué, engagée à alimenter les enfants atteints de malnutrition ou des sujets porteurs du VIH. Thomas Ligni compte s'y rendre cet hiver.

(1) Source : la Fédération des spiruliniers de France, www.spiruliniersdefrance.fr


À la ferme de « La Roquette », on évite de récolter la spiruline quand il fait trop chaud. Une machine s'en charge, la nuit.


Dimitri Nalovic et Thomas Ligni, les cogérants de la marque Umamiz, sur le site de la ferme expérimentale de *«La roquette»*, à Tourbes. Leur spiruline fraîche, essentiellement, est certifiée Écocert et labellisée Sud de France. Ils attendent la validation de leur brevet pour leur *«forêt spiruline»* : des bassins cylindriques, éclairés à 360 degrés, sans serres, alimentés en engrais pas des tuyaux.

© Ph. Douteau